$10.00 comptant et $4.00 par mois
SANS INTERET.
POUR ACHETER UN TERRAIN
SOIT DANS
ROSEMOUNT
OU
PARC ALEXANDRA
DE U.H. DANDURAND
7.8.9 & 10 EDIFICE, LA PRESSE.

Le Canada

TEMPERATURE
Hier : Max., 48 : Min., 36.
Probable, aujourd'hui : — Très doux et assez beau. Pluie et orages dans la soirée.

VOL. II — No 306 MONTREAL, JEUDI 30 MARS 1905 PRIX UN SOU

LES CHUTES NIAGARA

A QUI RETOURNERA LE DROIT D'EXPLOITATION. — UNE PREMIERE VICTOIRE POUR LES COMPAGNIES.

(Correspondance particulière)

New-York, 28. — Les grandes compagnies de Niagara ont remporté une première victoire dans la lutte engagée pour obtenir le contrôle de cette chute, une des merveilles du monde.

C'est au gouverneur Higgins de décider si les compagnies enlèveront à l'Etat le droit de possession des chutes pour en faire une exploitation industrielle.

Par le fait que les compagnies engagées dans l'exploitation de la force motrice ont résolu de faire adopter par la Législature quatre nouveaux bills, tout fait prévoir que la bataille sera rude.

Le premier engagement de cette bataille a été une victoire des corporations qui ont réussi à faire accepter le bill Cassidy.

D'une importance moins considérable que les deux autres, l'adoption de ce bill démontre pourtant que les corporations de Niagara préparent par là, la voie à ceux qui vont suivre. Si les trois autres bills sont adoptés, nous verrons naître le plus grand monopole de l'Amérique dont la base, comme on l'annonce, sera la compagnie General Electric. Le plan consiste dans la création d'un trust qui contrôlera l'éclairage, le chauffage par l'électricité et l'industrie de la force motrice dans l'Etat.

Avec le pouvoir des chutes Niagara qu'il s'assurera pour une somme ridicule, le trust sera capable de détruire tous ceux qui auraient l'audace de vouloir faire de la concurrence.

Le bill qu'on voudrait surtout voir adopter comporte un amendement insignifiant, dans la charte de 1894 de la compagnie Niagara, Lockport, & Ontario. Cet amendement autoriserait la compagnie à étendre son champ d'opérations dans tout l'Etat et de se servir des forces motrices de la rivière Niagara pour produire l'électricité.

Ce bill qui laisse deviner l'organisation du trust, est maintenant devant la commission du gaz et de l'électricité.

UNE ALERTE

LE PONT D'YAMASKA MENACE PAR LES GLACES

(Spéciale au " Canada ")

Yamaska, 29. — On a cru un moment, la nuit dernière, que le pont de chemin de fer de la rive sud, qui relie les deux rives du Yamaska, allait être emporté par les glaces.

Entre 10 et 11 heures, hier soir, la glace sur la rivière Yamaska s'est mise en mouvement, et à un moment, elle commença à s'amonceler sur les piliers du pont qui dévia d'environ 15 pouces.

Le pont actuel a été construit il y a trois ou quatre ans, pour remplacer l'ancien qui avait été emporté par les glaces, dans une débâcle comme celle d'hier.

Le train qui est parti de St - François du Lac à 6.45 hrs a dû attendre ici pendant quelques heures afin de laisser passer la glace, et d'attendre les instructions de Sorel avant de tenter de traverser le pont.

Vers 10 hrs, une locomotive, arrivée de Sorel, traversa lentement et prudemment le pont, et lorsqu'on eût constaté que le danger était écarté, le train passa sans accident.

L'hon. M. Jules Allard, ministre de la Colonisation et des Travaux Publics, qui était à bord du convoi, a profité de ces quelques heures de retard forcé, pour aller rendre visite à son vieil ami, le docteur Mignault, l'ancien député du comté d'Yamaska.

M. Allard a retrouvé son ancien collègue en parfaite santé, et celui-ci l'a vivement félicité à l'occasion des honneurs qui viennent de lui être conférés.

D'après les informations que j'ai pu recueillir au dernier moment, les dommages au pont d'Yamaska sont insignifiants.

FAUSSAIRE A SEIZE ANS

POUR MONTRER UNE FORTUNE A SA FIANCEE, UN JEUNE HOMME SE REND COUPABLE DE VOLS ET DE FAUX. — SON TROP GRAND SUCCES LUI FAIT DONNER DEUX ANS DE PRISON.

New-York, 29. — L'amour vient de conduire le jeune Jacob Goldstein en prison. Le désir de paraître plus qu'il n'est, auprès de la dame de ses pensées, l'a conduit à imiter la signature d'un M. Thomas.

Le jeune homme n'est âgé que de seize ans et ses patrons avaient pour lui une estime toute particulière, ils sont d'ailleurs venus intercéder en sa faveur, mais sans succès.

Mimmie Goldblatt est la jeune fille à qui Jacob voulait donner une haute idée de sa richesse et qu'il devait épouser quand sa fortune serait faite.

Avec une précocité extraordinaire, il s'initia rapidement au système de comptabilité et commença par faire de fausses entrées dans les livres de la maison qui l'occupait. Il ne dépensait pas le fruit de ses larcins, mais le gardait pour le jour où il ferait de Mimmie, Mme Goldstein. Depuis cinq ans, il a volé une somme de $5,000. A l'âge de onze ans, il entra au service de restaurateurs qui l'employèrent comme comptable, la facilité avec laquelle il faisait son ouvrage étonnait les plus vieux comptables.

Il plaçait l'argent volé à la banque et il achetait des valeurs à la bourse.

Le juge qui l'a condamné faisait remarquer qu'une telle connaissance des affaires aurait pu lui procurer une magnifique situation s'il avait voulu faire son devoir.

Goldstein aurait pu continuer ce petit commerce aussi longtemps qu'il aurait voulu, si la compagnie qui l'employait n'était pas venue en faillite. Un syndic, M. Thomas, fut nommé, et c'est en essayant de contrefaire la signature de celui-ci que Goldstein se fit prendre.

Malgré les supplications des parents et des patrons du jeune homme, le juge a voulu donner un salutaire exemple en condamnant Goldstein à deux ans de réforme.

L'INDEMNITE N'EST PAS SUFFISANTE

L'INCIDENT DE LA MER DU NORD. — LES PECHEURS NE SONT PAS SATISFAITS. — UNE SOMME DE 1,625,000 FRANCS PAYEE PAR LA RUSSIE.

St-Pétersbourg, 29. — Le gouvernement russe a versé 65,000 livres ou 1,625,000 fr. comme indemnité pour les pêcheurs de Hull. A Hull, on trouve que c'est insuffisant. Il y a eu un chalutier coulé, quatre avariés, deux hommes tués et une vingtaine de blessés. En admettant que les dégâts matériels — remplacement d'un chalutier et réparation des quatre autres—montent à 625,000 fr., il resterait encore un million de francs pour les familles des deux morts, les indemnités aux blessés et les pertes causées par l'interruption de la pêche par suite de l'incident du 22 octobre.

Il semblerait que ce million dût être suffisant pour satisfaire toutes ces justes réclamations. Et il faut remarquer qu'avec 600,000 francs on aurait une douzaine de chalutiers tout neufs, à 50,000 fr. l'un. Les gens de Hull paraissent vraiment un peu exigeants.

Arrestation d'un Incendiaire

Springfield, Mass., 29. — John Cassidy, âgé de vingt ans, a été arrêté sous soupçon d'avoir mis le feu à une maison et à d'avoir du même coup mis en danger la vie de 50 personnes. Il a avoué son crime et a dit qu'il avait tenté de mettre le feu à plusieurs autres maisons dans le voisinage. Comme l'accusé n'a pu fournir la caution de $5,000 qui était exigée, il a été gardé en prison.

FRANKLIN HOUSE, DETROIT, MICHIGAN
Coin des rues Bates et Laine (Plan européen)
Chambres de 50c en montant—Repas 25c et à la Carte
25—p w-n

LA REVOLUTION en CRETE

Canée, Ile de Crète, 29.—Le prince George vient de publier une proclamation déclarant que les puissances étrangères étaient décidées à intervenir pour maintenir la paix dans l'Ile. En vertu de la gravité d'une telle intervention, le prince a demandé aux puissances de donner 36 heures de grâce, pour faire un dernier appel au peuple, et demander aux révolutionnaires de déposer les armes.

Le croiseur anglais "Juno" est arrivé à la baie de Suda.

DE PARIS A NEW-YORK EN CHEMIN DE FER

A travers l'Europe, la Sibérie, sous la mer de Behring et à travers l'Alaska.— Le plus grand projet du vingtième siècle

L'OPINION D'UN INGENIEUR RUSSE.— LE TOUR DU MONDE A LA PORTEE DE TOUS

(Correspondance particulière)

Paris 20. — La grande question du jour, ici, c'est le projet de relier les deux continents par un tunnel sous la mer de Berhing. L'auteur du projet, M. Loicq, de Lobel, a expliqué son plan devant la Commission Technique des Chemins de fer russes et j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Mikhailow, éminent ingénieur russe et membre de la Commission, qui me donne ses impressions du projet.

"C'est une véritable page d'histoire que la conférence de M. de Lobel, devant la commission impériale russe technique des chemins de fer, qui était appelée à se prononcer sur l'adoption définitive d'un système à suspension (de M. de Romanoff) et du Trans - Alaska-Sibérien dont M. de Lobell est l'auteur.

De l'avis unanime ce fut une séance mémorable et qui fera date dans les annales scientifiques et économiques de la Russie; car le conférencier y a traité de main de maître, les questions si palpitantes de la crise ouvrière actuelle, de l'industrie métallurgique, si languissante et des conséquences énormes de l'exécution de son projet, au point de vue stratégique.

La séance avait été précédée d'un rapport technique, présenté par l'ingénieur Melentieff, sur le système de chemin de fer suspendu de M. de Romanoff, que le Comité du Trans-Alaska-Sibérien se propose d'adopter, pour l'exécution de sa voie ferrée et qui permettrait de réaliser une vitesse de 200 kilomètres à l'heure, sans le moindre danger.

D'une voix bien timbrée, M. de Lobel passa successivement en revue les divers systèmes de chemins de fer à suspension, (Langen, Enos, Dietrich et Romanoff.)

Il démontra la supériorité des qualités techniques et économiques du système Romanoff, que la commission des chemins de fer, au congrès de Saint - Louis, avait approuvé par cette décision concise: "Pratique, sans danger, économique."

Il rapporta l'accueil que le Congrès des Ingénieurs lui avait fait et les conséquences avantageuses que l'industrie russe devait retirer de son adoption définitive par le gouvernement impérial.

Sa parole chaude et vibrante pénétrait ses auditeurs, s'incrustait en eux; et l'on sentait que l'assemblée faisait sienne cette argumentation serrée qui ne laissait plus de place à l'objection.

L'orateur aborda, ensuite, la question de la construction du chemin de fer Trans-Alaska-Sibérien, concurremment avec le problème si délicat des questions économiques et sociales intérieures.

Dans un tableau tout vibrant de sympathie, pour la cause des intérêts russes et américains, il démontra que ce chemin de fer serait un puissant facteur du rapprochement économique et politique des deux pays, par le développement de la Sibérie et de l'Alaska.

Plus tard, le tronçon de Behring à Irkoutsk imposerait forcément sa continuation jusqu'à la frontière allemande, permettant ainsi la traversée de la Russie, de part en part, en moins de trois jours, et comme conséquence, le voyage de Paris à New-York en neuf jours.

Par la statistique du nombre des voyageurs d'Europe en Amérique et réciproquement, il montra l'augmentation certaine de la proportion si infime actuelle, dès qu'on pourrait traverser les deux continents, par terre et il établit de la sorte que le Trans-Alaska-Sibérien serait un aliment considérable pour les compagnies de bateaux au lieu d'être un concurrent.

En effet, il n'est guère possible d'admettre que les voyageurs, venant d'Amérique en Europe, par le Trans-Alaska-Sibérien, reprennent la même route, quand il leur suffira de traverser une seule fois l'océan, pour avoir fait le tour du monde dans son plus grand cercle.

Il ne m'appartient pas de détailler ici, les arguments que le conférencier mit à ce propos, si éloquemment en valeur ; qu'il me suffise de dire que la Commission impériale n'attendit pas la fin de son discours pour lui faire, à plusieurs reprises, des ovations méritées.

Quand il eut fini, toutes les mains se tendirent vers lui, dans un même élan d'enthousiasme, qui disait assez que les vœux qu'il venait de formuler, en faveur d'une union plus étroite des intérêts économiques russo-américains, étaient également partagés par toute la Société technique de Russie.

Le président de la Commission et après lui, M. Gortchakoff, inspecteur général des chemins de fer de l'Etat, félicitèrent chaleureusement M. de Lobel et lui dirent toute l'émotion qu'ils avaient ressentie, en l'écoutant discuter et chercher la solution des questions intéressant l'avenir de la Russie.

Le lendemain matin, je tins à recueillir, de la bouche même du conférencier, les impressions que son succès de la veille et l'acceptation de son projet par le gouvernement russe lui avaient procurées.

Je le trouvai, à sa table de travail, devant un amoncellement de lettres, prêtes à être expédiées, dont un pli spécial, à l'adresse de M. Loubet, président de la République française.

Vous me trouvez, me dit M. de Lobel, en train d'accomplir le premier de mes devoirs, envers ceux qui m'ont soutenu et encouragé de leur appui moral. C'est une dette de reconnaissance que je veux accomplir sans tarder. A tous je veux dire merci, avant de quitter Pétersbourg.

Et dans la voiture qui me ramenait, chez moi, je songeais à la révolution économique, financière et sociale que la construction du Trans-Alaska-Sibérien allait apporter en Russie.

LA COLLISION D'HALIFAX

L'ENQUETE COMMENCE HIER APRES-MIDI. — LE "PARISIAN" EST TEMPORAIREMENT REPARE ET LES POMPES SONT A L'OEUVRE

Halifax, 29. — L'enquête sur la collision des steamers "Parisian" et "Albino" qui devait commencer ce matin devant l'agent du département de la marine et des pêcheries, n'a commencé que cet après-midi pour permettre à M. W. B. Ritchie, avocat de la Cie Allan, d'être présent.

La situation du "Parisian" n'a pas changé. La fracture faite dans le flanc du navire par le steamer abordeur, a été temporairement réparée. Les scaphandriers travaillent maintenant à l'intérieur du "Parisian", pour compléter la réparation. Cinq puissantes pompes de 8 et 10 pouces sont maintenant à l'œuvre, pour épuiser l'eau qui a inondé la cale et les divers compartiments du navire.

On attend l'arrivée d'un expert de Philadelphie pour commencer les réparations du steamer "Albano". Ce steamer n'est assuré qu'en cas de perte totale.

ECHOS DE QUEBEC

LE RETARD DE L'EXPRESS MARITIME

(Correspondance particulière)

Québec, 29. — L'express maritime d'Halifax qui devait arriver à Lévis à midi hier, n'est entré en gare qu'à 9 heures 21, ce matin. La cause du retard est dûe à une inondation de la voie à quelques milles de Moncton.

—Demain, jeudi le 30 mars, à 8 heures du soir, M. l'abbé Henri Simard, professeur de Physique, donnera dans la salle de l'amphithéâtre une deuxième conférence sur le sujet suivant : "La télégraphie sans fil."

Nous n'avons pas besoin de dire que le savant professeur peut compter sur un nombreux et brillant auditoire.

—MMf Lockwell, et Walsh ont tenté mais sans succès un projet de conciliation avec les grévistes, cet après-midi.

Tous deux se sont rendus à la prison, où ils ont eu une entrevue avec eux. Un projet d'entente leur avait été soumis, le projet aurait mis fin à toute cette difficulté, M. Lockwell s'offrant lui-même à faire sortir de prison les employés qui y sont détenus. Ces derniers ont refusé de signer le document qui leur a été soumis par MM. Lockwell et Walsh, ce dernier et ses confrères en liberté, étant prêts à y donner toute leur approbation. Et les choses en restent là, quant à présent du moins.

—L'hôtel Victoria de cette ville a été mis en vente ce matin au bureau de M. V. H. Paradis, et comme le montant offert ne dépassait pas $12,000, la vente fut annulé, on demandait $35,000. Il n'y eut pas d'enchérisseurs. La vente est donc remise.

HEMORRHOIDES GUERIES
Hémorrhoïdes saignantes, chatouillantes, internes et externes. Argent remis si l'onguent Pazo ne peut vous guérir dans 6 à 14 jours. 50 cts. 182-g-j-n

LE REVOLUTION EN RUSSIE

LA POPULACE MET LE FEU A UNE DES VILLAS DU CZAR. — LES FUNERAILLES D'UN ETUDIANT PROVOQUENT UNE EMEUTE. — LA POLICE ARRETE PLUSIEURS DES MANIFESTANTS.

ON BRULE UNE VILLA DU CZAR.

Odessa, 29.—Un consul étranger vient de recevoir la nouvelle de Yalta, en Crimée, que la villa impériale, située à Liva, un des endroits favoris de l'Empereur, a été livrée aux flammes par la foule furieuse.

FUNERAILLES QUI PROVOQUENT UNE EMEUTE.

St-Pétersbourg, 29.—Les funérailles d'un étudiant du nom de Yakovieff, ont eu lieu aujourd'hui, ici. Cet étudiant, après avoir passé huit mois en prison pour avoir écrit des brochures révolutionnaires, s'est suicidé. L'enterrement a provoqué de nombreux rassemblements et les étudiants ont voulu suivre le corps, à quoi les gendarmes n'ont pas voulu consentir. Il s'en est suivi une mêlée où un gendarme a été grièvement blessé et plusieurs étudiants ont été arrêtés.

Dans le district de Shonapan, les paysans se sont réunis et refusent de payer les taxes qui leur sont demandées. Un comité a été nommé par eux pour remplacer le gouvernement local.

NOUVEAU FEUILLETON

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

CONDUITE ETRANGE

UN JEUNE HOMME ENTRE A L'HOTEL "LA CORONA" ET TIRE UN COUP DE REVOLVER. — ARRETE ET CONDUIT AU POSTE.

Un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années, Alfred Amsden, demeurant, rue Madeleine, à la pointe St-Charles, entrait hier soir, à l'hôtel "La Corona", rue Guy, et se dirigeait immédiatement vers le cabinet de toilette.

Quelques minutes plus tard, les employés de l'hôtel entendaient le bruit de la détonation d'une arme à feu.

Puis on vit sortir en courant, le jeune homme en question, qui armé d'un revolver continua sa course dans la rue.

Il fut bientôt aperçu par le capitaine Baker et le constable Lajoie du poste No. 10, qui lui mirent le grappin dessus et l'amenèrent au poste.

Amsden, une fois dans les cellules, se mit à donner de la tête contre la muraille.

Il était évident qu'il avait pris de l'alcool. Aussitôt on le conduisit au poste central. On croit qu'il est atteint de troubles cérébraux.

L'AGE AUGMENTE SA POPULARITE.

L'Extracteur de Cors Putnam a été introduit il y a cinquante ans. Sa vente a été énorme. Pourquoi? Parce que c'est le seul remède sans douleur pour les cors, verrues et oignons. Vous vous en êtes aperçu vous-même, sans doute. (3) 306-g.

BLESSE A LA TETE

Louis Barrette, 50 ans, de la rue Panet, a été conduit à l'hôpital Notre-Dame, hier soir, vers 8 heures, sérieusement blessé à la tête.

L'homme qui était en état d'ivresse, fit une chute à l'angle des rues Panet et Ontario et se fit au cuir chevelu, une profonde coupure, qui nécessita plusieurs points de suture.

SONT AU RIENDEAU :

Albert Dion, Lévis ; M. E. Maloney, Québec ; L. Renvmy, Grand'Mère ; J. A. Tremblay, Shawinigan Falls ; G. Gigrd, Labelle ; Dr A. F. Côté, Beauharnois ; H. Labelle, La Minerve ; J. A. Viau, Beauharnois ; D. O. Lafortune et dame, St-Laurent ; J. F. Lemlin, St-Laurent ; Mrs O'Shaughnessey, Nicolet ; A. Dubé, St-Luc ; J. O. Beauchemin, Pierreville ; C. B. Larose, F. Ruch, Philadelphie ; L. P. de Courval, Arthabasca ; A. Peerl, Oka ; Arthur Délisle, Québec ; J. L. Rondeau, St-Roch l'Achigan ; C. Noreau, Québec ; Gust. Beauchamp, Québec ; Chs Darveau, Québec ; Ol. Lesieur, Sorel ; F. Huot, Sorel ; W. Tremblay, Québec ; Cléophas Blouin. 14-1-

VICHY-CUSSET
GRAND PRIX EXPOSITION DE PARIS 1900.
F.-X. ST-CHARLES & CIE
Seuls Agents au Canada. MONTREAL.
110-m.e-j-n-px

UN PROTET DES CARDINAUX FRANCAIS

EN FAVEUR DU MAINTIEN DU CONCORDAT.

Paris, 29. — Les cardinaux Richard, Perraud, Camille, Lecot et Labouve ont adressé une lettre au président Loubet démontrant certaines observations au sujet des difficultés soulevées par le gouvernement pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ils font voir les inconvénients qui surgiront si l'on abolit le Concordat et demandent qu'il soit maintenu ou que tout au moins on y fasse des modifications qui seraient acceptées d'un commun accord.

Ils déclarent dans cette lettre, se dégager de toute la responsabilité des conséquences qu'aura cette séparation.

UNE JEUNE FILLE ASSASSINEE

SON CORPS EST ENSUITE JETE DANS UNE RIVIERE POUR FAIRE CROIRE A UN ACCIDENT. — LE CADAVRE N'A PAS ENCORE ETE RECONNU ET LA POLICE SE PERD EN CONJECTURES. — LE SEUL INDICE QUI PERMETTE DE RECONNAITRE LA VICTIME EST LE NUMERO DE SA CHAUSSURE.

Kingston, N. Y., 29.—Le mystère le plus profond entoure la découverte qui vient d'être faite du corps d'une jeune femme, dans la rivière Wallkill. Le corps porte de nombreuses traces de violence et les médecins affirment que le cadavre a été jeté à l'eau après la mort. Le cadavre a été placé dans une grange et une foule de personnes ont été le voir, mais personne n'a pu le reconnaître, et les autorités sont très perplexes. La jeune femme paraît âgée de 23 ans environ et son corps a séjourné au moins deux mois dans l'eau, ce qui rend encore plus difficiles les recherches de l'identité. Elle porte une paire de chaussures qui vient d'un magasin de New-York, ce qui fait croire qu'elle est venue de la ville.

Le cadavre a été trouvé par deux jeunes gens qui se promenaient sur le bord de la rivière. Il reposait sur un bloc de glace et semblait être là depuis la débâcle. On ne croit pas que le cadavre vienne de loin, car la rivière n'a que très peu de courant et l'endroit où il a été trouvé n'en a pas du tout.

Comme le cadavre ne porte ni manteau ni chapeau, on croit qu'il a été jeté là après que la jeune fille a été tuée. Le lieu est des plus déserts, et se prête tout à fait à ce genre de crime. On croyait avoir trouvé le cadavre comme celui d'une femme de Middletown, mais on a su aujourd'hui que cette femme était vivante. La police continue son enquête, mais le seul indice d'identité qu'on ait encore trouvé, c'est le nom de la maison qui a vendu la paire de chaussures que porte la victime.

LA PAIX EST TOUJOURS AUSSI ELOIGNEE

AUCUNE NATION NE VEUT ET NE PEUT SERVIR DE MEDIATRICE. — LES VUES DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS. — L'EMPRUNT JAPONAIS SOUSCRIT PLUSIEURS FOIS.

RIEN NE PREBAGE LA PAIX

Washington, 29. — Ni la Russie, ni le Japon n'ont demandé au président Roosevelt d'aider à amener la fin de la guerre. Autant qu'on peut le savoir à Washington, la décision de l'Empereur Nicolas n'a pas changé, et il poursuivra la guerre jusqu'au bout.

L'intérêt que les Etats-Unis portent à la cause de la paix, n'est motivé par aucune cause financière, car les capitalistes américains n'ont pas prêté beaucoup à l'un ou à l'autre des belligérants, mais le gouvernement est persuadé qu'il vaut mieux, pour l'un comme pour l'autre des deux pays, que la guerre finisse au plus vite et il fera tout en son pouvoir pour amener la paix.

Depuis l'origine même de la guerre, le président a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour obtenir une paix honorable pour la Russie et pour le Japon, mais aucun fonctionnaire du gouvernement américain ne veut faire les premières avances en faveur de la médiation. On croit ici que la Russie et le Japon devraient en venir à la paix sans le secours d'une conférence internationale. Cette opinion prévaut aussi à Berlin. Le Japon aurait déjà reçu des avis à ce sujet, lui demandant de n'accepter aucune médiation de crainte qu'elle ne provoque une conférence internationale qui serait préjudiciable aux intérêts des deux nations.

L'EMPRUNT JAPONAIS

San-Francisco, 29. — L'emprunt Japonais a réussi parfaitement ici.

La Banque Anglo-California, qui a fait l'émission nous dit que une demi-heure après que la souscription a été offerte au public, le montant offert était déjà de 6 millions. On ne sait pas encore combien la ville de San-Francisco pourra souscrire.

Chicago, 29. — En deux heures, la $15,000,000. Les livres de souscription ville de Chicago a souscrit plus de se fermeront à deux heures demain. Les banquiers disent qu'ils n'ont jamais vu autant d'empressement de la part du peuple pour souscrire à un emprunt.

HAITI EN REVOLUTION

Washington 29. — Un vaisseau de guerre américain a été envoyé à Port-au-Prince pour y protéger les intérêts américains. Cette décision a été prise à la suite d'un câblogramme reçu au secrétariat d'Etat, disant que la révolution, est imminente à Haiti et que les autorités ne pourront certainement pas maintenir l'ordre le 1er avril. La dépêche a été envoyée par M. Powell, ambassadeur des Etats-Unis.

LE VOYAGE D'EDOUARD VII

Londres 29. — Le roi a décidé de ne pas aller à Copenhague pour les fêtes du roi Christian de Suède, le 8 avril. Quand le roi quittera l'Angleterre, il se rendra tout droit à Marseille.

CABLE EN FIL METALLIQUE

Pour Elévateurs, Grues et tous les autres Travaux qui nécessitent de la Force, de la Durée, et de la Flexibilité.

Notre Cable en Fil Métallique est Supérieur à tout autre sous ce triple rapport.

W. H. C. MUSSEN & CO., Bureaux et Salles d'Exposition: 299 RUE ST-JACQUES.
306—pw—6-7

LETTRE PARLEMENTAIRE

LE DEBAT SUR LE BILL DES PROVINCES. — LE DISCOURS DE M. FOSTER A ETE LONG. — L'HON. M. MULOCK LUI DONNE LA REPLIQUE. — LE MINISTRE DES POSTES PRONONCE UN MAGISTRAL DISCOURS

(Service spécial.)

Ottawa 29 — L'hon. Foster a continué aujourd'hui la discussion sur le bill d'autonomie. L'ancien professeur de grammaire anglaise était documenté jusqu'à l'échine, car de fait, les livres amoncelés sur son bureau, atteignaient presque sa barbiche poivre et sel.

M. Foster a comparé le bill d'autonomie qui veut donner aux catholiques des nouvelles provinces, le droit d'avoir des écoles séparées, à un "foot ball" lancé par plusieurs ministres du cabinet Laurier.

M. Foster a parlé longuement de la démission de M. Sifton, et des conséquences qui peuvent en découler. Il a expliqué que cette démission était très significative, sans toutefois mettre le doigt sur la chose. Il a parlé, parlé et parlé encore, jusqu'au moment où il a oublié le sujet principal de son discours. Il est alors revenu à la question et a fait une charge à fond de train contre le bill d'autonomie, contre Sir Wilfrid Laurier et contre tous ceux qui sont en faveur de donner aux catholiques le droit d'avoir des écoles. Il a déclaré qu'il était opposé à l'enseignement du cathéchisme dans les écoles, et a conclu en exprimant le désir de voir le bill d'autonomie rejeté.

SIR Wm. MULOCK

a suivi M. Foster. Il a annoncé dès le début qu'il appuyait le bill d'autonomie, parce qu'il voyait une mesure de justice en faveur de la minorité dans les nouvelles provinces. D'ailleurs, a-t-il dit, le bill en question fait appel à l'esprit de justice de tout citoyen canadien. Il ne semble que tout naturel que la minorité dans les nouvelles provinces jouisse des mêmes privilèges qui se rencontrent dans les provinces de Québec ou d'Ontario. Sir William a tenu sur le gril durant un quart d'heure, M. Foster. Il a passé en revue les transformations caméléoniques de l'ancien ministre des finances, qui a passé successivement à l'état de prohibitioniste, de politicien de parti, et d'opportuniste. M. Foster a passé par ces différentes phases afin d'arriver à un but prévu, soit celui de premier ministre du Canada. Malheureusement pour lui, son plan a raté, et il est ressorti de tout ceci comme une épave.

Touchant à la question d'autonomie provinciale, Sir William dit que la question peut être envisagée à deux points de vue, soit qu'elle le soit par un avocat ou par un homme d'état. Le premier prend la chose au pied de la lettre, alors que le second donne aux provinces une législation et des privilèges basés sur les besoins locaux.

Sir William a fait remarquer que le gouvernement fédéral ne désirait qu'une chose, c'est de donner à chaque province ce qui est le plus avantageux pour chacune d'elle. Le gouvernement fédéral ne veut pas être injuste envers telle ou telle province, mais au contraire, il veut donner à chacune d'elle, un mode de législation qui ne soit pas préjudiciable à l'autorité fédérale.

A partir de lundi prochain les ordres du gouvernement auront préséance immédiatement après les interpellations.

Sir Wilfrid Laurier a informé M. Borden que le writ pour l'élection dans Toronto centre, a été émis. La nomination aura lieu le 11 avril et l'élection le 18.

La troisième lecture du bill de la compagnie électrique d'Ottawa a été adoptée sur division de 80 à 56.

M. Lancaster a fait un long discours dans lequel il se prononce carrément opposé au bill d'autonomie.

M. Demers député de St-Jean et Iberville, a proposé l'ajournement, et il prononcera demain un discours sur le bill d'autonomie en langue française.

La séance a alors été levée.

PASCAL.

AU BOARD OF TRADE

MONTREAL PORT LIBRE. — LE CONSEIL REÇOIT LE RAPPORT DE LA DELEGATION ENVOYEE A OTTAWA A CE SUJET. — LE BUREAU DE LA COMMISSION DU PORT SERA REORGANISE SOUS PEU. — LES COMPAGNIES DE CREDIT ET LEUR INCORPORATION.

A la séance hebdomadaire du Conseil du Board of Trade, la délégation du Conseil, envoyée à Ottawa, pour insister auprès du Gouvernement au sujet des changements à faire dans la Commission du Port et pour demander à ce que Montréal devienne port libre a donné son rapport. MM. W. Gear James Thom et Albert Hébert, les délégués, ont vu Sir W. Laurier et ses ministres qui leur ont promis que le bureau de la Commission du Port serait réorganisé sous peu. Quant à la question, pour le gouvernement d'assumer toute la dette du port et de faire disparaître tous les droits, elle devra être remise.

Le gouvernement espère cependant, délivrer Montréal et tout le pays de ce lourd fardeau des droits de port et la question sera peut-être discutée au cours de la présente session.

Le Conseil du Board of Trade donne instruction au comité de l'Exécutif, pour que des instances soient faites auprès du gouvernement afin que la suppression des droits de port soit décidée au cours de la session actuelle. Le Conseil fera aussi son possible pour intéresser les commerçants de Montréal et le public en général à cette question d'un grand intérêt pour tous.

Le Conseil décide ensuite de présenter un mémoire au gouvernement provincial au sujet des compagnies de Crédit qui demandent d'être incorporées, afin que le gouvernement fasse une législation qui protège ceux qui font affaire avec ses compagnies. Les conseillers suivants étaient présents.

MM. Wm. I. Gear, Président; F. H. Mathewson, 1er vice-président; James Thom, trésorier.

MM. C.B. Esdaile, Albert Hébert, Donald Munro, J.J. McGill, Edw. C. Pratt, Alex. Ramsay, G. F. C. Smith.

L'assoupissement après les repas

UN SYMPTOME PERSISTANT DE DYSPEPSIE NERVEUSE. — LA GUERISON S'OBTIENT PAR L'USAGE DE LA

Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs.

Plus d'une victime de la dyspepsie chronique date sa maladie du temps où elle commença à éprouver "un assoupissement après les repas."

Le sang est faible, et il n'y a pas suffisamment de force nerveuse pour faire le travail digestif et fournir la force vitale requise par l'activité mentale et physique.

Le mal de tête, les accès de vertige, le manque de mémoire, l'incapacité de concentrer ce qu'on pense, la fatigue cérébrale, l'irritabilité de l'humeur, la nervosité et l'insomnie sont les symptômes qui en résultent.

Par suite de la digestion défectueuse le corps ne retire pas l'alimentation nécessaire de la nourriture, et il faut avoir recours à quelque autre méthode pour obtenir la force.

Dans la Nourriture du Dr Chase pour les nerfs, les éléments les plus efficaces de la nature comme reconstituants du sang et restaurants des nerfs, sont contenus sous forme condensée, de manière à ce qu'ils soient facilement absorbés par le sang.

Sous ce traitement, vous constatez bientôt que l'appétit est aiguisé, la digestion améliorée et la vitalité mentale et corporelle grandement augmentée.

Il faut du temps pour guérir la dyspepsie et les symptômes qui l'accompagnent, mais vous pouvez être certain que chaque dose de nourriture du Dr Chase pour les nerfs vous fait quelque bien et que la guérison sera complète et permanente.

Nourriture du Dr Chase pour les nerfs, 50c la boite, chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates and Co. Totonto.

Aux Etats-Unis "la Nourriture pour les Nerfs" du Dr A. W. Chase, est connue comme les "Pilules pour les nerfs du Dr A. W. Chase". Elle est manufacturée et vendue exclusivement par la Cie de Médecine du Dr A. W. Chase, Buffalo, N.-Y. Le portrait et signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur du livre de recettes, sont sur chaque boite véritable. (6) 306-g.

ENCORE UNE BAGARRE ENTRE ITALIENS

Hier soir au No 76 rue St-Antoine, dans une maison tenue par Dominico Delivo, une querelle a éclaté entre plusieurs italiens en état d'ivresse. L'un d'eux Denardo Ciorine ayant menacé ses adversaires de son couteau a été désarmé et dans la lutte blessé assez grièvement.

Le constable McGrath appelé sur les lieux opéra l'arrestation de Ciorine.

Dans un bon nombre de programmes d'opérations des Cercles Agricoles pour cette année, nous constatons avec plaisir un un progrès réel : c'est l'emploi partiel ou total des souscriptions des membres à des améliorations agricoles importantes et variées, autres que le simple achat de graines fourragères en remboursement des souscriptions. Cela signifie que les cultivateurs comprennent mieux leurs véritables intérêts et cherchent en conséquence à élargir le champ d'action de leurs cercles agricoles.

Dans les conventions agricoles tenues en février dans la Province, les conférenciers envoyés par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, avaient rendu facile l'étude des meilleurs types d'animaux en détaillant en public, sur des échelles de points, les traits caractéristiques et la conformation extérieure des diverses classes d'animaux. Nous reproduisons plus loin l'échelle de points employée dans ces conventions pour juger les vaches laitières.

Le blé-d'Inde de semence égrené, tel qu'on le vend le plus souvent est plus exposé que le blé-d'Inde en épis aux diverses causes d'altérations telles que l'humidité, etc. L'an dernier, au Laboratoire d'essai des semences à Ottawa, le degré de vitalité moyenne des semences de blé-d'Inde a été de 95 pour cent pour le blé-d'Inde en épis et seulement de 68 pour cent pour le blé-d'Inde égrené.

Il y a encore un trop grand nombre de cultivateurs qui ne sont pas assez difficile sur le choix de leurs grains et graines de semence ; ils se donnent cependant beaucoup de mal pour préparer et engraisser leurs terres, mais lorsque tout est prêt pour les semailles ils n'ont à confier au sol qu'une graine de qualité douteuse, mal triée et ne pouvant donner qu'une mauvaise récolte.

Seules les bonnes graines peuvent promettre une récolte payante.

En attendant le moment de faire les couches-chaudes, on peut déjà faire des semis à la maison, dans des caisses plates remplies de bonne terre riche en terreau.

NOUVELLES DE KENT ET D'ESSEX

JEANNETTE'S CREEK

(Correspondance particulière)

Jonas Peltier, un pauvre vieillard qui vivait seul dans une hutte, sur le bord de la rivière, à trois milles environ du phare, a été rôti vivant mercredi de la semaine dernière.

Vers onze heures, quelques pêchears des environs s'aperçurent que la cabane du bonhomme était en flamme. Ils étaient alors à un mille de distance et malgré leur grand hâte à courir porter secours, quand ils arrivèrent, la cabane n'était plus qu'une ruine fumante ; son seul occupant, un cadavre calciné.

La victime était âgée de 67 ans, c'est le township de Tilbury Est qui en prenait soin, l'an dernier. M. Peltier était en butte aux attaques de paralysie, il a dû probablement renverser et briser sa lampe allumée, en tombant.

Le coroner J. L. Bray de Tilbury, a été averti et est venu faire une enquête. Le verdict n'a pas été long à rendre : Mort accidentelle.

—Les pêcheurs qui sont allés en délégation auprès des ministres de Toronto, sont revenus. Ils ont été reçus avec courtoisie, mais ils craignent de se voir refuser à l'avenir les droits dont ont jouis nos pères et grands'pères.

—Roy Hamilton, le fils âgé de 7 ans de M. W. Hamilton est dangereusement malade.

—La semaine dernière et encore maintenant la pêche sur la rivière a été très difficile, la glace d'abord n'était pas sûre et le courant a atteint une force exceptionnelle.

—M, J. H. Cartier, est revenu d'une promenade à Chatham.

—Les chemins sont tout à fait impraticables. Les pompes de drainage sont en pleine opération.

TILBURY

(Correspondance particulière)

Nos pêcheurs sont dans la plus grande anxiété, il est certain que le nouveau gouvernement va faire des changements dans les permis qui pourraient bien ne pas être tout à leur avantage. Des membres de diverses associations de pêcheurs à la ligne se sont rendus ces jours derniers à Toronto et ont exposé é à l'honorable Rhéaume et autres ministres leurs griefs. Ils disent qu'ils ont 150 milles de rivières au nord et au sud de London et que les nombreuses seines dans la rivière entre London et son embouchure, gempêche le gros poisson de venir fraire dans la partie supérieure.

Les pêcheurs par métier qui s'attendaient être attaqués, avaient aussi envoyé une députation au nom de laquelle parla Ben Taylor de Dover. Ce dernier fit un fort plaidoyer pour le permis de continuer de seiner. On le questionna beaucoup sur le fait que le poisson était envoyé sur le marché de Détroit et Buffalo, mais il répondit que les pêcheurs étaient toujours prêts à vendre du poisson aux Canadiens et que Chatham en avait autant qu'il voulait.

" Nos pères et nos grands'pères avaient ces droits ; vous nous ruinez presque complètement si vous nous les refusez," s'est écrié M. Taylor.

Le gouvernement n'a encore rien décidé. Le premier ministre a déclaré qu'il n'entendait faire cette année, des grands changements mais aucun permis de seiner en haut de Cashmere sera accordé cette année, et l'an prochain, il n'y en aura pas du tout. Voilà qui est clair.

—A la dernière assemblée du conseil de Tilbury Est, on a ajourné la prise en considération d'une franchise demandée par le Windsor, Essex et Lake Shore Rapid Railway. On veut d'abord consulter l'avocat du township sur un ou deux points importants.

—MM. les conseillers Lefaivre et Couture, à la dernière assemblée du conseil de Tilbury Nord ont fait nommer M. P. H. Mailloux, contremaître des chemins pour la division No 2, aux lieu et place de M. A. Gagné, résigné.

M. J. B. Lefaivre, contremaître de la division No 4 a informé le conseil qu'il avait délégué sa commission à Narcisse Trottier pour l'année 1905. Une vingtaine de comptes ont été approuvés. La prochaine réunion du conseil aura lieu à St-Francis, le 15 avril prochain.

—Mardi dernier. M. Isaïe Brault, lot 18, Tilbury Nord a vendu son stock et ses instruments aratoires. C'est M. H. Montpetit qui conduisait la vente.

—M. Aldée Règnier nous est revenu de Québec où il a passé l'hiver.

—Isaïe Brault et sa famille et Argyle Duquette de Tilbury Nord nous laisseront dans une couple de jours pour aller demeurer à North Adams, Mass.

—Chas. Powell, doit nous quitter bientôt pour se rendre à Durand. Michigan où il a l'offre d'une excellente position.

—Ces jours derniers le détective Campeau a arrêté Edmond Fournier de Stoney Point, le magistrat Bartlett l'a admis immédiatement à caution. Il y a trois ans Fournier était en difficulté avec une compagnie d'assurance. Jos Brault de Tecomseh, sa caution règle avec la compagnie pour la somme de $200. Il paraitrait que Fournier n'a pas encore remboursé.

—Une bande de voyous avinés venant de Wheatley sont venus faire du tapage dans notre paisible village. Le constable Wellwood a empoigné le plus "frais" et l'a fait condamner à $6 d'amende. Après le procès, toute la bande s'est rendue à l'hôtel Trudel, à Tilbury Corners et là, a recommencé ses frasques. Il pourrait se faire qu'il en cuirait à quelques-uns.

VALETTA

(Correspondance particulière)

Les débats du club Young Liberal, sont suivis avec beaucoup d'attention. Le dernier sujet discuté a été : Résolu que les voyages et l'observation sont une meilleure source d'éducation que la lecture et la méditation.

—Les labours du printemps sont commencés ici depuis huit à dix jours.

—Tout le monde voudrait qu'à sa prochaine réunion, le conseil accorda la franchise au nouveau chemin électrique. Il sera, croit-on, d'un grand bien au township.

WHEATLEY

(Correspondance particulière)

La semaine dernière la demeure du ministre baptiste a été presqu'entièrement détruite par les flammes. On a pu sauver quelques meubles mais le ministre déplore surtout la perte d'un service de vaisselle qui comptait plus de cent ans d'existence. Il n'y avait pas d'assurance sur les meubles ; l'édifice était assuré pour $800, ce qui couvrira les pertes en grande partie.

SANDWICH

(Correspondance particulière)

Charles Jackson, nègre, trouvé coupable de vol et condamné à passer quelques mois à la prison centrale, vient de s'échapper d'une manière audacieuse. Au moment où le garde Idler ouvrait la porte de sa cellule, il s'est jeté sur lui, l'a frappé à coups redoublés sur la tête et dans la figure jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance. Il s'est ensuite emparé des clefs de sa victime et un moment plus tard, il respirait l'air de la liberté. L'affaire avait été préméditée. Jackson était dans la même cellule qu'un nommé Brown qui était du complot, Brown a manqué de cœur au moment critique et il est resté dans sa cellule. On n'a pu encore découvrir les traces de Jackson qui doit être probablement en sûreté l'autre bord des lignes.

WALLACEBURG

(Correspondance particulière)

Nous souffrons ici d'une véritable épidémie de picote. Un homme dit qu'il n'y en a pas moins d'une quinzaine de cas, actuellement.

WINDSOR et NORTH ESSEX

(Correspondance particulière)

Les commissaires de licences seront, cette année, pour Windsor : MM. Neil Rhéaume, A. Arnold et W. Humphrey; pour Essex Nord : MM. J. A. Beneteau, O. J. Wilcox et Alex O'Neil.

Des causes de l'infécondation des oeufs

Voici venir mars et avril et le moment de s'occuper très activement des couvées. Les poulets nés durant ces deux mois, même au 20 mai, seront de beaux et bon sujets reproducteurs, parce qu'ils auront pour se développer la longue suite des beaux jours. Mais à cette saison, il est facile de comprendre qu'il faut plus de soins pour mener à bien une incubation qu'aux mois de mai ou juin par exemple. Bien des désastres sont causés par la grande variabilité de la température, par la présence d'un nombre trop grand ou trop petit de coqs, etc.

On est souvent surpris de trouver, au mirage, 50 à 60 pour cent d'œufs clairs et souvent plus.

Quelques renseignements sur l'infécondation des œufs ont donc un véritable intérêt d'actualité.

L'infécondation des œufs tient à bien des causes.

1. Température.—Le froid surtout le froid subit, survenant après une suite de journées tièdes, le grand vent, le brouillard, la neige empêchent les coqs de remplir leur devoir. Par le mauvais temps on voit les pauvres bêtes se tenir à l'écart, toutes tassées, et comme repliées sur elles-mêmes, dans une inactivité complète ; pendant ces jours incléments, les poules ne donnent guère que des œufs stériles, c'est-à-dire ne valant généralement rien pour l'incubation.

2. Nombre des coqs.—Souvent les coqs sont trop ou trop peu nombreux dans le poulailler. Dans le premier cas, les coqs passent le temps à se provoquer les uns et les autres ; ils sont toujours becs et ergots au vent ; dans le second cas, "ils choisissent" leurs poules, et nécessairement il y a beaucoup d'œufs clairs. Le résultat est absolument le même. Un coq pour 12 à 20 poules, suivant la race et les conditions, telle est la bonne proportion.

3. Age des coqs.—Un coq trop jeune est toujours ardent. Il se fatigue, s'épuise et fatigue également ses poules. Un coq trop vieux n'est plus apte à féconder des œufs, ou, si l'œuf contient un germe, ce dernier n'aura qu'une vitalité faible et n'arrivera pas au bout de l'incubation.

4. Soins.—Enfin une mauvaise installation du poulailler, l'insalubrité du sol et une nourriture défectueuse, voilà les causes les plus fréquentes (et auxquelles on pense le moins) de l'infécondation des œufs.

Dans un parquet trop humide ou trop étroit, des poules privées de verdure et d'insectes donneront des œufs en grande partie clairs, même si elles sont accouplées à un coq vigoureux, parce que ces volailles, sans être vraiment malades, se trouvent dans un état plus ou moins prononcé d'appauvrissement de sang.

Pour remédier à ces divers défauts, il faudra d'abord, dans le 1er cas, donner aux pondeuses un local confortable pour l'hiver, où le vent, la neige, etc., ne pourront pénétrer, leur mettre cinq à six pouces de litière afin de les tenir continuellement en activité pour leur donner l'exercice qui contribuera beaucoup à augmenter la vitalité du germe. Dans le 2e et 3e cas, il ne faut pas oublier qu'un coq en liberté avec les poules pourra en couvrir un plus grand nombre que si les volailles sont tenues dans un poulailler étroit, et il ne "doit" ne pas avoir plus de quatre ans. Dans le 4e cas, il faudra aussi garder les volailles dans un local bien sain, bien éclairé, ventilé et exposé au soleil du midi. On leur donnera une nourriture animale et végétale.

On doit apporter beaucoup de soin au choix des œufs destinés à l'incubation. Les œufs difformes, piquetés, doivent être rejetés ; ceux qui sont trop longs ou trop ronds ne sont pas bons non plus. Il faut employer des œufs très frais pondus et prendre la précaution de les laver à l'eau tiède ; cette précaution enlève les parties sales de la coquille et aide la chaleur et l'humidité à pénétrer dans l'œuf. Enfin une cause assez fréquente d'insuccès des incubations, c'est le trop grand nombre d'œufs donnés aux couveuses. Une poule de taille moyenne ne peut couver plus de 12 à 13 œufs. Mais elle réussira mieux avec 9 ou 10 seulement ; il lui sera plus facile de les changer de place, de les retourner et de leur donner à tous une chaleur égale. Quand il y a trop d'œufs, l'inquiétude qu'éprouve une bonne mère de ne pouvoir couver tous ses œufs la dérange de ses fonctions.

Ces précautions relatives à la quantité d'œufs n'existent pas, bien entendu, quand on emploie une couveuse artificielle.—"Victor Fortier, Ferme Expérimentale d'Ottawa."

(J. D'A.)

LE PAIN PURETÉ

de James Strachan est le pain par excellence.

151-wll-s

Tél. Bell East 1159-1036

Le Grand Café Parisien HOTEL

1887-1899 Ste-CATHERINE

MONTREAL, CANADA

ENTREES PRIVEES 179St-Dominique 1887 Ste-Catherine

OUVERT TOUTE LA NUIT

REPAS à la CARTE

PRIX MODERES

Chef de Cuisine Français

Dîners servis aux résidences privées dans 15 minutes d'avis.

JOS. GRAVEL, PROP

74-L. me. s. w. sp n

ESTABLISHED 1797.

Norwich Union

Société d'Assurance contre le feu de NORWICH, ANG.

CAPITAL - - - - $5,500,00000

Pertes payées - - $82,000,000.00

Bureau principal pour la Province de Québec, TEMPLE BLDG., MONTREAL.

GEORGE TYMAN, - Surintendant.

E. J. LANGLOIS, M. J. WALSH, } Agents spéciaux

143-me-s-n

THE MONTREAL PHOTO-ENGRAVING Co

GRAVURES EN DEMI-TON ET SUR BOIS ILLUSTRATION POUR LIVRES & CATALOGUES EDIFICE LA PRESSE TEL. MAIN 4230

302-s-n.

NOUVEAU FEUILLETON

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

Province de Québec, district de Montréal. Cour de Circuit. No 4016. Dame Anna Adler, demanderesse ; vs. Louis Morin défendeur. Le huitième jour d'avril 1905, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 189 rue Cadieux, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. A. Laverdure, H. C. S. Montréal, 29 mars 1905. 306-1-$

Province de Québec, district de Montréal. Cour de Circuit. Montréal. No. 15601. R. Beullac, demandeur ; vs E. Germain et al., défendeurs. Le 8e jour d'avril 1905, à dix heures de l'avant-midi au domicile du défendeur E. Germain, au No 325 rue Champlain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens-meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. E. Aumais, H. C. S. Montréal, 29 mars 1905. 306-1-$

Province de Québec, district de Montréal. Cour de Circuit. Montréal. No. 15601. R. Beullac, demandeur ; vs. T. J Griffiths et al, défendeurs. Le 8e jour d'avril, mil neuf cent cinq, à onze heures de l'avant-midi, au No 188 de la rue Fullum, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens-meubles et effets du dit défendeur T. J. Griffiths, saisis en cette cause consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. E. Aumais, H. C. S. Montréal, 29 mars 1905. 306-1-$

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal.— COUR SUPERIEURE.— No. 210.— Dame ANNA ROBERT, des cité et district de Montréal, a, ce jour, pris une action en séparation de biens contre son époux, J. ADELARD BIENVENU, du même lieu. —Montréal, 11 mars 1905. — MONTY & DURANLEAU, Avocats de la demanderesse. 294-5-j.

COMMON SENSE

Tue les Rats, Souris, Coquerelles et Punaises

PAS D'ODEUR NUISIBLE

En vente chez tous les marchands ou au No 381 rue Queen Ouest, Toronto, Ont. Méfiez-vous des contrefaçons. 275-k-n.

LE TABAC ROSE OUESNEL EST NATUREL

276-j-k-n

DODGE

SPECIALITES :

Arbres de couche, Jambages, Poulies, Disques et raccords, Colliers, Poulies à embrayages, Horizon (Sprocket Chain) Poulies en fer découpé, Cables métalliques, Courroies.

Demandez nos prix.

DODGE MANUFACTURING CO.

419 RUE ST-JACQUES,

151 L.L.N. 2e page MONTREAL

BEAUCOUP de ménagères disent qu'elles donneraient beaucoup, pour se procurer du bon thé, c'est qu'elles n'ont jamais essayé le

"CONDOR", THÉ DU JAPON,

Qualité, toujours la même : le choix de la première récolte, de ce pays.

Demandez-le à votre Epicier.

En paquet de plomb, à 40c la livre.

EN GROS CHEZ

E. D. MARCEAU,

281 et 285 Rue Saint-Paul, Montréal. 306

MASON, CORDON & Cie.

MARCHANDS DE

Bois de Construction

EN GROS

MANUFACTURIERS ET MARCHANDSDB

Pin Rouge et blanc, Pin de Georgie, Br Col, Fir, Cedre, Be Col, Chêne, Hemlock et toutes les autres sortes de bois.

Construction de Vaisseaux, Bois pour Chemins de Fer, Cale-Sèches et Batisses de toutes les longueurs et de toutes les grosseurs.

B. C. Fir, Pin de Georgie, Pin Naturel, à plancher et à finir. Erable et Chêne Hêtre, Bouleau. Bois scié, "Lath" et Bardeaux en Cedre B. C.

DEMANDEZ NOS PRIX OU VENEZ NOUS VOIR.

BUREAUX : 25-26-27. 80 rue St-François-Xavier, MONTREAL
CHAMBRES :

Agents des provinces Maritimes de l'Est: The British Colombia Mills, Timber and Trading Co. Douglass Fir and Cedar, Vancouver, B. C.

TELEPHONES { Bureau : Main 1847 M. Mason, West 677 M. Gordon, " 389

42—ma-j-s-n

BOIS DE SCIAGE

EN GROS SEULEMENT.

H. BOURGOUIN

71a Rue Saint-Jacques, - - MONTREAL

TELEPHONE MAIN 463 17-1-j-s-n

ARGENT A PRETER!

Sur première hypothèque, à Montréal et Banlieue.

S'adresser à

L'ALLIANCE NATIONALE, 7 PLACE D'ARMES

299-301-304-306

25,000

PROGRÈS

ETONNANTS

Circulation du "Canada"

En Mai 1903	7,500
En Octobre 1903	13,300
En Janvier 1904	17,125
En Mai 1904	19,300
En Septembre 1904	20,150
En Décembre 1904	21,000
En Février 1905	25,000

La circulation du "CANADA" est plus considérable que le tirage réuni des autres journaux du matin dans la Province de Québec. :: :: ::

☛Nos 25,000 lecteurs se recrutent parmi les Meilleures Classes de la Population.

LIBERAUX, LISEZ ET FAITES LIRE "LE CANADA"

AMUSEMENTS

HIS MAJESTY'S
Tous les soirs de cette semaine, Matinée samedi.
Grande comedie musicale.
SAN TOY
Semaine prochaine : CHARLES HAWTREY dans A Message from mars. 303—6

ACADEMIE | Matinées: Mercredi, Jeudi et Samedi
ADELAIDE THURSTON DANS POLLY PRIMEROSE
Prix : 15c, 25c, 50c et 75c. La semaine prochaine : The Snow Girl. 303—6

FRANCAIS | MATINEE TOUS LES JOURS Cette Semaine
PAUL CAZENEUVE ET SA TROUPE FRANCAISE
Lundi, Mardi et Mer.—" Michel Strogoff."
Jeudi, Ven. et Sam.—"Les deux Orphelines."
PRIX : 10c, 20c, 30c, 35c, 50c. Semaine prochaine : Les Trois Mousquetaires et La Grace de Dieu. 303-6

THEATRE DES NOUVEAUTES
Tél. Est 1393.— Semaine du 27 Mars
CYRANO DE BERGERAC
Pièce en 5 actes, par E. Rostand.
Intermèdes tous les Lundis. —Matinée Samedi.
Semaine prochaine : Nos Intimes. 303-6-x

THEATRE NATIONAL. 1440 Ste-Catherine
TEL. BELL EST 1735 TEL. MARCHANDS 529
Semaine du 27 Mars 1905
MERE ET MARTYRE
Prix : Matinées 10, 15, 20, 25 et 30c.
Prix : Soirées 10, 20, 30, 40 et 50c.
Semaine prochaine Jeanne D'Arc. 303-6

THEATRE ROYAL | Tous les après-midis et soirs.
Cette Semaine, 27 Mars
MELLE LILLIAN MORTIMER
Dans son dernier drame sensationnel.
GIRL OF THE STREETS !
Toutes les femmes devraient assister à ce drame. Prix: 10, 20, 30 et 50.
Semaine prochaine : Human Hearts. 303—6

CENTRES FRANCO-AMERICAINS

LA DEBACLE A NASHUA, N. H. — CE QUI SE PASSE A PROVIDENCE, R. I. — A NORTHAMPTON, MASS. — BUCHERON COUPE EN MORCEAUX PAR UN TRAIN A MOOSUP, CONN. — FILLETTE DE WATERBURY, CONN., MEURT EN DANSANT A LA CORDE. — BELLE OIRE D'UN FRANCO-AMERICAIN AUX ELECTIONS DE WARE, MASS. — NOUVELLES DE MANCHESTER, N. H. — FEU AIME VINCENT DE LOWELL, MASS. — ON FETERA LA ST-JEAN-BAPTISTE A IRONWOOD, MICH. — PANIQUE EVITEE A ATTLEBORO, MASS. — CADAVRE TROUVE DANS LA RIVIERE CONNECTICUT. — LA RIVIERE WINOOSKI EST MENAÇANTE. — TOUJOURS LA GREVE A FALL-RIVER, MASS.

NASHUA, N. H.

(Correspondance particulière)

Nashua, 29. — Bon nombre de personnes ont passé la journée de lundi dernier sur le pont de la rue, Main pour jouir du coup d'œil toujours émouvant que présente la débâcle.

Le pont flottant du Nashua Beat Club a été emporté, mais des marins courageux sont partis à sa poursuite et parvenus à l'amarrer solidement au quai Blanchard & Currier. Des débris de toutes sortes, voir même des parapluies et des chapeaux descendaient sur les blocs de glace dont la grosseur était sensiblement diminuée dans l'après-midi. Le soir, la rivière, pour la première fois cette année était entièrement libre. La rivière Merrimack est aussi libre de glace depuis Manchester jusqu'à Newburyport.

—Sans le courage de MM. W. Blanchard et Fred. Creatan, Willis Morris, un garçonnet dont la famille demeure sur la rue Central, aurait certainement perdu la vie. Il s'amusait à sauter de bloc en bloc de glace quand ces derniers se mirent en mouvement et il tomba à l'eau. Aux applaudissements de la foule qui croyait l'enfant perdu pour toujours, les citoyens plus haut nommés l'ont tiré de sa dangereuse position.

—M. Alexandre Desmarais est décédé lundi matin, à sa résidence, sur la rue Lodge à l'âge de 60 ans. Il laisse pour le pleurer douze enfants et trente-deux petits-enfants. Il demeurait à Nashua depuis vingt-sept ans et exerçait le métier de tailleur de pierre.

—Les funérailles de la regrettée Mme Alphonse Chagnon ont eu lieu lundi, à l'église St-Louis de Gonzague. C'est M. le curé Millette qui a chanté le service funèbre.

—Annie Lagassé, arrêtée sous l'accusation d'avoir dérobé une pièce en or de $5 à Etienne Bérubé, a été remise en liberté, faute de preuve.

PROVIDENCE, R. I.

(Correspondance particulière)

Providence, 29. — Henri Desforges a comparu en correctionnelle, accusé de s'être livré à des voies de fait sur sa femme, il y a quinze jours, chez lui avenue Thurber. Mme Desforges aurait eu la mâchoire fracturée. Elle est encore à l'hôpital du Rhode Island.

L'accusé a plaidé non coupable et l'affaire a été remise à huitaine. Le cautionnement de Desforges est fixé à $1,500..

—Adelard E. Lafond, de la New-York Life, était à Brocton, Taunton, et Fall-River, Mass.; au commencement de la semaine.

—La compagnie électrique Narragansett, qui illumine notre ville et plusieurs autres, est pour dépenser $200,000 pour mettre ses fils sous terre.

—Philippe Ginaetti du No 45 Avenue Arthur, a rapporté à la police que son fils Rodi, âgé de 15 ans, était disparu depuis vendredi dernier.

—M. Joseph Alexandre Lavoie âgé de 45 ans, est décédé au No 69 Avenue Union, lundi de cette semaine. Ses funérailles ont eu lieu à St-Charles, mardi matin, le Rév. L. O. Massicotte officiait et son enterrement a eu lieu à Worcester, Mass. Il laisse une femme et 4 enfants. Nos condoléances.

—On parle beaucoup dans ces temps-ci de Mgr Harkins de Providence, [illegible] devant être nommé coadjuteur à Fanchevêché de Boston, Mass.

—Le Rév. M. Fournier de la paroisse St-Charles, était en visite chez sa mère à Woonsocket, jeudi de cette semaine.

—On vient de faire le recensement des institutions de l'état. Maison de correction: hommes, 223; femmes, 58. Asile: hommes, 506; femmes, 445. Maison des pauvres: hommes, 243; femmes 218; garçons, 37, filles, 23. Prison d'état, hommes, 167. Prison du comté : 226 hommes, 17 femmes. Ecole de réforme: 332 garçons, 46 filles, ce qui fait un total de 2,581 personnes.

—Dans nos églises canadiennes on a commencé à préparer du beau chant pour la fête de Pâques. Nous donnerons le programme sous peu.

—Les restes mortels de la Révérende Sœur Marie-Louise Prévost, du couvent St-François-Xavier, sont arrivés à Providence, mardi dernier, de Montréal, P. Q., où elle est décédée, à la fin de la semaine dernière. Son service a eu lieu à la cathédrale, à 9 hrs., a.m., mardi matin. Sœur Prévost était entrée au couvent en 1874, est toujours demeurée à Providence, à l'orphelinat St-Héloise, rue Prairie. Malade de la grippe l'hiver dernier, on l'envoya au Canada, pour un repos, mais il était dit qu'elle n'en reviendrait pas. Elle a été inhumée dans le cimitière de la communauté.

—Les Révérendes Supérieures Ste-Clémentine, du couvent Jésus-Marie de Providence, R. I.; Marie-Paule, du couvent de Fall-River, Mass.; Ste-Honorée du couvent de Manchester, N. H., et St-Etienne du couvent de Woonsocket, R. I., sont toutes parties mardi après-midi, pour Sillery, Québec, où elles vont assister à un conclave de la communauté Jésus-Marie.

NORTHAMPTON, MASS.

(Correspondance particulière)

Northampton, 29.—La Société Française du Smith College, a présenté son drame annuel, mercredi dernier, 22 mars. Les demoiselles ont joué avec beaucoup de talent: "Les pattes de Mouche", comédie en trois actes, par Victorien Sardou.

—M. Napoléon L. Beauregard a résigné la position qu'il occupait chez Mme Valérie Hébert. M. Rodolphe Hébert, assistera sa mère dorénavant dans l'administration des affaires.

—Les recettes du bazar de l'église du Sacré-Cœur ont été de $1,500. Il n'est pas certain que les travaux de la nouvelle église commencent maintenant.

—Mme Pierre Tardif, née Marie Primeau, est décédée, samedi dernier, après une longue et pénible maladie, qu'elle a soufferte avec résignation. Elle laisse son mari et un fils adoptif. de Haydenville, Mass., mercredi dernier, à neuf heures, à l'église canadienne, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

—Le révérend T. Fitzgerald, vicaire de l'église du S. C. a prêché un sermon en français, à l'église Ste-Marie, de Haudenville, Mass., mercredi dernier. Il y aura à cette église pendant le reste du Carême, deux sermons anglais et un en français, chaque semaine.

—Madame Latulipe, autrefois de Troy, N. Y., est très malade chez sa nièce, Mme Joseph Adams, avenue Glenwood.

—Le jeune Horace Lafleur, fils de William Lafleur, rue Earle, est allé à Boston, pour consulter des spécialistes La veille de son départ, ses jeunes amis sont venus lui exprimer leur sympathie et lui faire des souhaits pour son prompt rétablissement. Madame Lafleur, qui accompagnait son fils à l'hôpital,a, depuis, envoyé des nouvelles encourageantes à son mari. Les médecins pensent qu'il sera guéri bientôt.

—L'assemblée générale des Polonais de cette ville et des environs a eu lieu à la salle du H. C. C., dimanche dernier. M. W. J. Zujewski, de Northampton, présenta M. Malanski, de Worcester, qui a parlé avec beaucoup d'éloquence, de la condition de la Russie et de la Pologne, de la liberté de religions, de la liberté pour la presse, et de la liberté pour les écoles. La salle était remplie, et tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. Il a été décidé d'envoyer des secours aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont trouvé la mort, lors des derniers troubles en Russie. Un comité de cinq personnes a été nommé pour collecter de l'argent pour cette fin.

MOOSUP, CONN.

(Correspondance particulière)

Moosup, 29. — Isaac Derosia, un bucheron âgé de 50 ans a été écrasé par un train sur la ligne Willimantic du chemin de fer consolidé, tard samedi après-midi à un point situé à environ un mille au nord de Moosup. Derosia était couché sur la voie dans une courbe très prononcée et il fut impossible au mécanicien d'arrêter son convoi assez vite pour éviter un accident. On ne sait pas pourquoi il a choisi la voie ferrée pour lieu de repos, car rien n'indiquait qu'il eût pris de la boisson.

Après le passage du train, le corps du malheureux ne formait plus qu'un amas de chairs sanglantes. Il avait la main gauche coupée, la jambe droite coupée au dessous du genou, le pied gauche tranché, la joue droite fracturée, le crâne défoncé. Il a vécu une heure après l'accident sans avoir repris connaissance.

Drosia demeurait avec sa famille dans une maison située à 10 minutes de marche de l'endroit de la tragédie. Au moment de l'accident, il revenait de Moosup où il était allé faire quelques emplettes. Il laisse une épouse et plusieurs enfants.

WATERBURY, CONN.

(Correspondance particulière)

Waterbury, 29. — Pour avoir fait un usage immodéré de la danse à la corde, une pauvre petite fille de notre ville vient de mourir. Une des petites filles de la jeune Marie Desrosiers s'était mise à sauter la corde avec ses compagnes en sautant à la corde, à toute vitesse, cent fois consécutives. La petite mère voulut mieux faire et elle y réussit. Un groupe de fillettes, entousiasmées, applaudissaient à son "record" quand Marie est tombée inanimée, à son 103e tour de corde. Tous les efforts faits pour la rappeler à la vie ont été inutiles.

Mlle Marie Sheridan était une jolie enfant, aimée de tous, et une des meilleures élèves de l'école Merriman. Ses parents sont plongés dans une profonde désolation.

WARE, MASS.

(Correspondance particulière)

Ware, 29. — Aux élections municipales de lundi dernier, il y eut en tout 1160 votes donnés dont 15 par des femmes. La lutte la plus acharnée a été pour la charge de collecteur de taxes. Notre compatriote, M. Félix Bombardier, l'a emporté sur son concurrent, Frederick W. Farrar qui était en office depuis 19 ans, par 2 voix, 561 à 559. Le juge H. C. Davis a été élu commissaire d'écoles par 609 voix contre 507 données à John H. Schoenmaker. M. A.D. Girard a été choisi, pour "overseer" des pauvres par un nombre de voix plus grand que celui réuni de ces deux adversaires. Voici l'état du vote pour les autres charges; Selectmen: Packard, 927, Storrs 894, Dumas 828, Brown 424; assesseurs; Cornish, 482; constables: Rennison, Morse 864, Buckley, 835, Gareau 833, 808, Buckley 917, Beauchemin 770, Fitzgerald 707, Ramsdell 486.

Dans la veillée, les franco-américains ont célébré la victoire de M. Bombardier sur M. Farrar. Le corps de tambours Lafayette précédé d'un cavalier a paradé dans les rues, il y eut feux de joie et discours enthousiastes.

MANCHESTER, N. H.

Ceux de nos abonnés de Manchester et des environs qui ont à se plaindre de la livraison de "Le Canada" sont priés d'en donner avis au bureau ou à notre agent, M. Joseph Fleury, 301 rue Dubuque.

Manchester 29 — Au moment où cette correspondance paraîtra dans "Le Canada", la débâcle sur la rivière Merrimack sera chose accomplie. L'eau est maintenant très haute et la glace donne des signes évidents de faiblesse. Elle ne tardera que l'heure de se démantibuler et de partir pour son voyage annuel vers la mer.

Les membres du conseil d'administration des écoles publiques demandent à cor et à cri des institutrices. Une épidémie vient en effet de se déclarer parmi le personnel du corps enseignant de Manchester et dix-huit institutrices ont déjà succombé. Il faut ajouter aussitôt que l'épidémie n'a rien de particulièrement grave; c'est une épidémie de mariage. Et comme les règles locales ne permettent pas d'employer comme institutrices des personnes mariées, le "school board" se demande comment il pourra continuer à assurer le service de l'enseignement si l'épidémie continue à se répandre.

—J. H. Pagé, l'employé de la E. W. Poorq Coal Co. vient de mourir à l'hôpital Elliot. M. Pagé a été écrasé jeudi dernier, entre deux chars dans la cour à charbon où il travaillait.

—Lundi soir, les Dames de charité de l'église Ste-Marie ont donné un autre grand parti de whist à la salle Ste-Marie, au bénéfice de l'orphelinat St-Pierre. La soirée s'est passée très agréablement, on jouait à cent tables en même temps. Les dames dont les noms suivent avaient préparé cette fête de charité : Mmes Eugène Quirin, William Marcotte, Samuel Laflamme, Trefflé Raiche, O. H. Nourry, J. E. Larochelle, B. Vigneault, Arthur Provost et Edouard Marchand.

—Le cinquième rapport annuel de l'hôpital Notre-Dame vient d'être rendu public sous forme de pamphlet. Le travail énorme accompli durant l'année y est exposé d'une manière concise et claire. Le fait le plus significatif de ce rapport est peut-être le fait que l'hôpital a reçu des patients d'un grand nombre d'endroits, savoir :

Ashland, Boston, Bedford, Biddeford, Me., Claremont, Concord, Derry, Dover, Epping, Exeter, East Pepperell, Franklin Falls, Francestown, Fall-River, Mass., Fitchburg, Mass., Goffstown, Goff's Falls, Greenville, Grand Narrow, N. B., Hillsborough, Haverhill, Mass., Hooksett, Lebanon, Laurence, Mass., Laconia, Lowell, Manchester, Milford, Montréal, P. Q., Merrimack, Martin's Ferry, New Bedford, Mass., Newmarket, Nashua, North Ferrishbury, Vt., Penacook, Pittsfield, Portsmouth, Providence, R. I., Rochester, Suncook, Somerswork, Seaport, Me., South Berwick, Me., Warren, R. I., West Derry. Quatre cent vingts (420) malades ont été traités durant l'année pendant un temps plus ou moins long.

LOWELL, MASS.

Lowell, 29 — M. Aimé Vincent, un des citoyens les mieux connus de la colonie canadienne de notre ville et peut-être aussi un des plus estimés, a succombé lundi matin à la maladie qui le minait depuis plusieurs mois. M. Vincent est décédé dans sa cinquante-deuxième année, à sa résidence, 74 Ford.

Le défunt demeurait à Lowell depuis 34 ans où il s'y fit connaître dans les affaires comme épicier, boulanger et commerçant d'immeubles.

Aimé Vincent est né à Kinsey, Canada. Son père, M. Jean-Baptiste Vincent, était notaire de la paroisse natale du défunt et est décédé lui-même à l'âge de 82 ans. Mme Vincent, mère, est décédée chez son fils Aimé, à l'âge de 89 ans, il y a une vingtaine d'années. Elle a demeuré 14 ans dans nôtre ville.

M. Aimé Vincent laisse une épouse, née Elmira Coupal, de St-Michel-Archange, comté de Napierville, qui est du même âge que lui. Il a un fils, Emile, qui lui survit.

Il laisse aussi quatre frères : MM. Arthur Vincent, cultivateur de Cromarket, Canada ; Cyrille, John et Philippe Vincent de Lowell ; il laisse aussi quatre sœurs : Mmes Zoël Leclaire, de Lowell ; Pierre Painchaud, du Manitoba ; Joseph Lacombe, de St-Léonard et Leude Béliveau, aussi de St-Léonard.

—La Bigelow Carpet Company doit faire prochainement un agrandissement considérable à ses fabriques de cette ville. Elle remplacera la vieille fabrique située en arrière de la corporation par un grand édifice en briques de 225 pieds de longueur sur 60 de largeur, qui aura sept étages de haut.

La J. W. Bishop Company, de Worcester a obtenu le contrat pour cette importante entreprise qui est au montant de $200,000.

Il faudra sept à huit mois pour parachever ce travail. L'édifice sera fini en dedans en pin dur et les colonnes seront aussi en pin au lieu d'être en fer comme dans les constructions modernes. Elle servira pour l'atelier du cardage. M. C. O. Hedric a fait les plans du bâtiment.

IRONWOOD, MICH

(Correspondance particulière)

Ironwood, 27. — C'est aux franco-américains d'Ironwood que revient cette année, l'honneur de fêter dans l'ouest, la St-Jean-Baptiste. La célébration aura lieu le 24 juin.

Nul doute, que comme par le passé, toutes les sociétés sœurs se rendront en grand nombre pour grossir les rangs de la Société St-Jean-Baptiste d'Ironwood.

Les divers comités sont déjà à l'œuvre et n'épargnent rien pour que le 24 juin 1905 soit un des jours les plus mémorables de la Haute Péninsule.

En perspective.... Orateurs distingués parmi lesquels nous compterons un de nos grands tribuns de la Puissance du Canada, Chars Allégoriques, Illuminations, feu d'artifice etc... A bientôt pour le programme officiel.

ATTLEBORO, MASS.

(Correspondance particulière)

Attleboro, Mass., 27.—Pendant que 400 personnes, hommes,, femmes et enfants assistaient, hier soir, à l'Armory Hall à l'assemblée annuelle de la société St-Vincent de Paul de l'église St-Jean, le feu se déclara dans le bâtiment. L'assemblée fut dissoute immédiatement et ceux qui y prenaient part se dirigeaient sans confusion vers les issues et gagnaient la rue sans que le moindre accident se produisit. Pendant ce temps-là les pompiers arrivaient sur les lieux et se rendaient bientôt maîtres de l'incendie. Sans le sang-froid et la présence d'esprit des personnes qui étaient réunies hier soir à l'Armory Hall, il est probable qu'on aurait aujourd'hui plusieurs accidents de personnes à enregistrer.

SOUTH GLASTONBURY, CT.

(Correspondance particulière)

South Glastonbury, 29. — Le cadavre d'un homme bien mis, d'âge moyen, vient d'être trouvé flottant sur la rivière Connecticut, tout près d'ici. Il était dans un état avancé de décomposition et on croit qu'il devait être dans la rivière, sous la glace, depuis environ huit semaines. On a trouvé dans les poches de ses habits une riche montre en or et une petite somme d'argent. L'homme mesurait 5 pieds 8 pouces et pesait environ 155 livres.

CATARRHOZONE

Respirez-le dix minutes quatre ou cinq fois par jour et il guérira infailliblement

Catarrhe, Bronchites, Asthme

PREUVE DE GUERISON

M. R. McCallum de Spring Brook, Ont., dit:— " Un échantillon de Catarrhozone m'a fait plus de bien que des années de traitements par les médecins; en faisant usage de l'appareil de une piastre, j'ai été complètement guéri en quelques semaines. Je recommande Catarrhozone comme la cure la plus satisfaisante pour le catarrhe, sur le marché. Tout le bien qu'on en dit, est vrai".

M. S. T. Wright, de Skeads Mills, Ont., dit: — " J'avais un violent mal de gorge avec amygdalites et douleurs à l'estomac. J'ai respiré Catarroozone qui m'a guéri. J'admire beaucoup ses effets plaisants et adoucissants".

M. James Ferguson de Perth, Ont., écrit : — " J'ai fait usage de Catarrhozone pour mal de gorge et froid dans la tête, je trouve que c'est un bon remède. Je le recommande hautement".

Appareil complet, guérison garantie, coût : $1.00, grandeur d'essai, 25c. Chez tous les pharmaciens où de N. C. Polson & Co., Kingston, Ont., et Hartford, Conn., E.-U.

(17) 306-g.

FALL-RIVER MASS.

(Correspondance particulière)

Fall River, 29. — Les troubles qui existent dans plusieurs filatures de Fall-River, sont loin d'être réglés. Lundi matin, 110 tisserands de la filature Davol ont quitté leur travail tandis que 77 employés à la filature Granite ont fait la même chose.

Il s'agit ici d'une lutte engagée contre le système des machines automatiques servant à arrêter les métiers.

Les tisserands de la filature Davol avaient pris la ferme résolutions de se mettre en grève lors de leur réunion de vendredi soir.

On prétend que le système que l'on veut faire adopter aux tisserands a un grand désavantage pour eux.

Plusieurs prédisent que ces différentes grèves seront très fréquentes tant que les troubles n'auront pas été réglés à la satisfaction des deux côtés intéressés.

—Il nous fait plaisir d'annoncer que M. Panneton pharmacien, mis aux portes du tombeau par une attaque de pneumonie, est maintenant hors de danger. Il sera à son poste dans quelques jours.

Beaucoup de Femmes endurent des Douleurs Indescriptibles dues au Mal de Rein

On croit bien souvent que ces douleurs sont dues aux maladies féminines. Il y a moins de maladies féminines qu'on ne le pense. Les femmes souffrent de douleurs dorsales, d'insomnie, de nervosité, d'irritabilité et d'une sensation de tiraillement dans les reins. Il en est de même pour les hommes, et cependant ils ne souffrent pas de maladies féminines. Pourquoi alors, attribuer tous vos maux aux maladies féminines ? Peu de femmes ayant les reins sains, sont atteintes de "maladies féminines". Les reins ont des relations si étroites avec tous les autres organes internes, que lorsque les reins ne fonctionnent pas bien, tout va mal. Les femmes s'éviteraient beaucoup de souffrances si elles prenaient au moins les

PILULES DE DOAN POUR LES REINS

à divers intervalles fixes.

Mlle Nellie Clark, Lambeth, Ont., raconte comme suit sa guérison : "Je souffris pendant environ deux ans de mal de rein. J'endurais des douleurs portant surtout dans le bas du dos ; je ne pouvais pas bien dormir, je n'avais pas d'appétit, mes périodes n'étaient pas régulières, je souffrais d'irritabilité nerveuse, mon urine contenait de la poussière de brique, tels étaient quelques-uns de mes symptômes. Je pris les Pilules de Doan, pour les Reins. La douleur dorsale me quitta graduellement, mon appétit revint, je dors bien et je suis guérie pour de bon. Je puis fortement recommander les Pilules de Doan pour les Reins, à tous ceux atteints du mal de reins."

Pour 50 cents la boîte ou 3 boîtes pour $1.25. Chez tous les pharmaciens, ou de la Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont. 306-va

MONTPELIER, VT.

(Correspondance particulière)

Montpelier, 28. — Hier soir, la glace arrêtée sur la rivière Winooski menaçait sérieusement d'emporter quatre ponts de même que de causer de grands dommages aux fabriques situées sur lses bords.

Une nombreuse équipe d'hommes a travaillé toute la nuit pour ouvrir un canal au moyen de la dynamite. On a "ancré" le pont du Vermont Centra avec dix convois de fret lourdement chargés.

NOUVEAU FEUILLETON

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

DUNHAM, P, Q.

(Correspondance particulière)

Dunham, 29.—Lundi, le 27 courant, avait lieu à Dunham, le service funèbre de feue Mme Arthur Bouchard, née Marie-Louise Bombardier, et fille de M. F. Bombardier. Elle était morte le 24 mars, moissonnée inopinément par l'implacable mort et dans toute la floraison des brillants espoirs de ses vingt-trois années. En deux semaines et quelques jours seulement, elle passait de la vie active et laborieuse au grand mutisme de la tombe. Femme pieuse et dévouée, elle se prépara à la mort avec soin et accepta son sacrifice avec grande résignation et même avec joie. C'est pour les amis sans nombre, les parents, ses trois enfants, dont le plus âgé n'a à peine trois ans, et son époux particulièrement éplorés, une douleur dont la profondeur se ressent mieux que ne s'exprime la sympathie vivace qu'elle inspire. Nos plus sincères sympathies à la famille en deuil.

—Mme W. Girrard est encore sur la liste des malades.

CHEVALIER, ONT.

(Correspondance particulière)

Chevalier, 27.—La bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église de l'Annonciation aura lieu dimanche prochain, le 2 avril. Sa Grandeur Mgr McEvoy, évêque du diocèse de London, sera présent pour la cérémonie. M. le grand vicaire du diocèse, le R. P. Meunier sera aussi au nombre des officiants présents.

—Les ouvriers qui ont entrepris les travaux de l'église sont maintenant à l'œuvre.

—M. Eugène Parent, de Windsor, était ici, dimanche dernier.

—M. C. Cascanier, du revenu de l'intérieur de Windsor, était en visite, chez M. Rhéaume, dimanche dernier.

—Le beau temps est arrivé depuis une couple de semaines et tout fait voir que les cultivateurs ensemenceront de bonne heure. Le blé d'automne est très beau et promet une récolte des plus abondantes.

L'INDUSTRIE DE LA PULPE AU SAGUENAY

(Service Spécial)

Québec, 28. — M. G. L. Wells, gérant de la Battle Island Paper Co., Fulton, N. Y., est à Québec, depuis quelques jours. M. Wells avait pris passage à bord du train du Pacifique Canadien qui est entre en collision, à Louiseville, avec le rapide Québec-Montréal. Heureusement, M. Wells n'a reçu aucune blessure.

Dans quelques jours, ce monsieur partira pour la Baie des Ha ! Ha ! sur la rivière Saguenay, où plus de quatre cents hommes font chantier pour sa compagnie, dans les forêts de là-bas. Quarante mille cordes de bois de pulpe ont été coupées, cet hiver, et seront bientôt flottées sur une distance de 35 milles pour venir prendre bord sur des vapeurs qui les transporteront à Fulton. M. Wells nous dit que le marché américain, sur l'article du bois, est mauvais, cette année non pas tant par l'abondance du produit que par la disette d'eau qui a entravé beaucoup le flottage du bois. Toutefois, les marchands espèrent et même possèdent la certitude que le bois de pulpe se vendra gros prix et cela, durant toute la saison d'été.

La Nazaline de Chretien-Zaugg. En vente dans toutes les pharmacies. 345-e

The Canadian Fog Signal Co., Limited

TORONTO, ONT.,

FABRICANTS...

d'Appareils à Signaux perfectionnés pour le brouillard, à air comprimé, Pompes a triple expansion, Réservoirs à air, etc., etc.

28—ma.j.s.n

Otis-Fensom Elevator Co.
LIMITED,
Manufacturiers des "Elévateurs Otis-Standard."

Elévateurs Hydrauliques
Elévateurs Electriques
Elévateurs à Vapeur
Elévateurs à Main

BUREAU PRINCIPAL : Edifice Confederation Life, TORONTO, ONT.
BUREAU DE MONTREAL : 423 Rue Saint-Jacques, MONTREAL, QUE.
300—n

POLSON IRON WORKS
Constructeurs de Vaisseaux en acier, Ingénieurs et fabricants de Bouilloires
Nous offrons les Bateaux suivants en vente:

YACHT A VAPEUR longueur 67'0" largeur 10'6" tirant d'eau 4'3" vitesse 11 milles. Prix $3,500
YACHT A VAPEUR longueur 35'0" largeur 6'3" tirant d'eau 2'7" vitesse 10 milles. Prix $1,500
CHALOUPE A VAPEUR roue à aubes à la poupe, longueur 31'0" largeur 8'0" tirant d'eau 9" pour rivière. Prix $1,200
CHALOUPE A GASOLINE longueur 25'6" largeur 5'1" tirant d'eau 24" vitesse environ 8 milles. Prix ..... $ 850
CHALOUPE A GASOLINE longueur 20'6" largeur 4'8" tirant d'eau 15" Prix ..... $ 250
BATEAU MOTEUR NEUF longueur 30'0" largeur 5'6" tirant d'eau 18" vitesse 18 milles. Dessin et moteur Thornycroft. Prix $3,000

Renseignements complets en s'adressant à la
POLSON IRON WORKS
TORONTO, CANADA
266—ma-j-s-n

A. D. Gall Petroleum & Chemical CO., LIMITED
RAFFINEURS et IMPORTATEURS de PRODUITS du PETROLE : : : :
Bureaux: No 131 BOARD OF TRADE BULDING
TELEPHONE MAIN 3432.
USINES A MONTREAL, MILE-END.
182—n

CANADA OPTICAL CO., Limited.
OPTICIENS EN GROS
207 Rue St-Jacques . . . . . MONTREAL
AGENTS POUR LES CELEBRES
Jumelles "Marine Prism" de Warner & Swasey et les "Zeiss" Bausch & Lomb.
111—ma.j.v—n

PIPES et CIGARES. Nous avons un assortiment considérable de pipes en bruyère et cigares domestiques. Aux plus bas prix du marché.
O. GRATTON & CIE., 289 Rue St-Paul.
275-wil-3ep-1e-a

J. BONHOMME, - Carrossier.
SPECIALITE — OUVRAGE SUR COMMANDE.
Toujours en mains: BUGHIES d'affaires et EXPRESS de tous genres. Réparation prix réduit. Grand entrepôt pour l'emmagasinage des voitures. Tél. Bell Up 1424
COIN SAINT-JACQUES ET RICHMOND.
305-ma-j-s-n-wil

TOUS GENRES DE BOIS DE SCIAGE
LAURENCE & ROBITAILLE, MARCHANDS DE BOIS
BUREAUX : Coin St-Denis et Craig. Tel. Bell. Bureaux. Main 1488
ENTREPOT : 468 Rue Williams. Entrepot. Main 3844.
123-ma-j-s-n

Le Canada

MONTREAL 30 MARS 1905

DEUX DISCOURS ELOQUENTS

L'hon. M. Lemieux et M. Henri Bourassa défendent la province de Québec

Quiconque a assisté à la séance de la Chambre des Communes, avant-hier, à Ottawa, a dû en rapporter l'impression que, après tout, la race canadienne-française, cette race que l'on considère comme si inférieure, chez nos voisins d'Ontario, possède encore de beaux talents parmi les jeunes, comme parmi les hommes d'âge mûr.

La vibrante harangue de l'honorable M. Lemieux, le chaleureux discours de M. Bourassa, prononcés l'une et l'autre dans la seule langue que puissent entendre la plupart des députés d'Ontario, ont victorieusement vengé notre province des dédains que professent pour elle les ignorants fanatiques dont se composent les loges orangistes et leur clientèle.

L'hon. M. Lemieux et M. Bourassa ont bien raison de ne refuser aucune occasion d'aller porter la parole devant des auditoires d'Ontario, et de faire ainsi mieux connaître et mieux apprécier les Canadiens-français, leurs idéals et leur mentalité.

Ceux qui ne nous connaissent que par ce que disent de nous le "World", le "News" et le "Mail" s'étonneront peut-être de l'influence que peut exercer sur la législation une race qui ne compte guère que pour un peu plus d'un tiers dans la population totale du Canada. Ceux qui entendent nos orateurs et nos hommes d'Etat, comme ceux qui peuvent lire nos penseurs et nos poëtes, se rendent mieux compte de tout cela; et c'est pourquoi le verdict rendu au parlement par les députés d'Ontario n'est pas toujours conforme aux idées évoquées chez leurs électeurs par les élucubations des journalistes sans principes comme sans scrupules de la presse tory.

L'honorable M. Lemieux a discuté toute la mesure d'autonomie pour le Nord-Ouest; il en a défendu les dispositions avec la plus heureuse et la plus brillante logique et il a réduit à sa réelle valeur l'autorité des gens qui prétendent parler pour les citoyens du Nord-Ouest.

Son plus beau succès a été cependant celui qu'il a remporté dans sa défense des dispositions concernant l'éducation Se plaçant au point de vue élevé du respect des droits acquis, et des engagements d'honneur pris envers les colons du Nord-Ouest, il a démontré en termes éloquents la nécessité pour le parlement de respecter la foi jurée et d'appliquer dans son esprit et dans sa lettre le pacte constitutionnel aux nouvelles provinces.

Aux adversaires des écoles séparées il a oppose les opinions des hommes d'Etat les plus illustres de l'Angleterre, dont il a cité des passages d'une application et d'une autorité indiscutables.

M. Bourassa a fait le discours patriotique que l'on attendait de lui. La chaleur de son éloquence a produit un effet merveilleux, même sur nos plus acharnés adversaires,et l'historique qu'il a fait de l'attitude toujours tolérante, toujours noble et large, des Canadiens-français, lorsqu'ils étaient la majorité, vis-à-vis leurs concitoyens d'autre origine, a fait baisser plus d'un front tory et rougir plus d'un député conservateur d'Ontario.

Après les joûtes mémorables qui ont mis aux prises Sir Wilfrid Laurier et M. Borden, M. Fielding avec le Dr Sproule, la journée d'avant-hier a été sans contredit la plus brillante de la session. Hélas! elle a été suivie d'un discours, long et ennuyeux comme sa personne, de M. Geo. E. Foster. Heureusement, il ne pleut pas toujours.

LA TOLERANCE DE TORONTO

Ce n'est pas sans raison que le "World" regimbe sous l'accusation d'intolérance que ses articles incendiaires ont fait porter contre la cité de Toronto.

Le confrère proteste, sans pourtant avouer que l'accusation devrait être portée contre lui, plutôt que contre les citoyens de Toronto et il cite, pour le refuter l'élection de deux catholiques ; M. Claude McDonnell au parlement fédéral et l'hon. M. Foy à la législature provinciale.

Nous croyons fermement que la population de Toronto, comme celle du reste de la province d'Ontario, laissée à elle-même, lorsqu'elle n'est pas soulevée, surexcitée et enflammée par les violentes attaques du "World" et du "News", sait pratiquer la tolérance des opinions, des croyances et des patriotismes qui diffèrent des siens.

Mais les élections que cite le "World' ont eu lieu avant que lui et son compère le "News" eussent entrepris la campagne anticatholique que l'on sait.

Et nous nous trouvons en présence de deux alternatives:

Ou bien les deux députés catholiques pourraient aujourd'hui se faire réélire; et alors c'est que l'influence du "World" et du "News" sur l'opinion publique est absolument nulle.

Ou bien la campagne de ces deux brulots à porté ses fruits et ni M. MacDonnell, ni M. Foy ne pourraient être élus aujourd'hui à Toronto.

Laquelle choisit M. MacLean ?

Finances civiques

Le comité des Finances de la cité de Montréal vient de conclure un arrangement avec les banquiers de la ville, dont nous devons le féliciter.

La Cité de Montréal a souvent besoin d'argent. Quoique son budget s'équilibre forcément puisqu'elle ne peut voter de crédits dépassant ses revenus, elle ne peut pas toujours arranger ses rentrées de fonds de manière à avoir toujours en caisse de quoi faire ses paiements.

Elle est par conséquent, forcée d'avoir recours à ses banquiers, à qui elle verse ses recettes au jour le jour et qui paient ses chèques sur présentation, lui chargeant l'intérêt courant sur les avances qu'ils ont à faire, s'il y a lieu.

Mais il avait été convenu qu'elle garderait chez ses banquiers un dépot, savoir, $50.000 à la banque de Montréal et $12.500 à la banqde d'Hochelaga; et on lui comptait comme avances sujettes à l'intérêt, toutes les sommes payées sur ses chèques sans tenir compte de ces dépots, qui étaient censés rester toujours intacts.

Elle se trouvait ainsi payer intérêt sur des avances tandis qu'elle avait en dépot de quoi les couvrir au moins en partie.

Cette convention a paru onéreuse, et l'on a cru que le crédit de la ville était assez bon pour qu'on n'exigeât pas d'elle une couverture de ce genre.

Les banquiers ont accepté de renoncer à cet avantage et désormais la cité pourra tirer des chèques sur ses dépots sans que cela lui soit compté comme avances partant intérêt.

C'est de bonne finance administrative de la part de la cité et c'est de bonne politique, de la part des banques.

M. Balfour a adopté un expédient assez curieux pour éviter l'embarras de voir ses partisans se diviser entre protectionnistes, chamberlainistes et libre échangistes.

Chaque fois qu'une motion d'où découle une question de politique fiscale va être mise aux voix, il quitte la Chambre avec tous les députés ministériels et laisse l'opposition voter seule.

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

RETRACTATION

Nous avons publié dans notre édition de mardi un entrefilet dirigé contre M. Bégin, directeur de La Croix, entrefilet que nous devons déclarer malheureux. Nous l'avons reproduit du "Nationaliste". Cet entrefilet est écrit en apparence sous la forme d'une plaisanterie; mais ce n'est qu'une mauvaise plaisanterie qui n'est appuyée sur aucun fait vrai.

M. Bégin s'en plaint; et nous nous empressons de prier nos lecteurs de considérer cet entrefilet comme non avenu.

Les artistes canadiens

(Suite.)

Notre admirable Maurice Cullen se maintient à la hauteur de sa réputation, avec quatre tableaux dont le plus important est intitulé : " Le Travail ". Le soir tombe d'un ciel gris et bas. Il bruine. Déjà, les lampes électriques éclatent d'un blanc verdâtre à travers l'atmosphère saturée d'humidité et de suie. Nous sommes à Hochelaga, sur les quais. Les élévateurs à charbon dressent leur masse que couronne le bizarre enchevêtrement des grues et des palans; le monstre noir vomit d'épais nuages de suie, cependant que la vapeur s'échappe des ouvertures pratiquées dans ses flancs. Il fait froid. L'on croit entendre un bruit infernal : plainte stridente de la vapeur, vibrations des lourdes pièces de fer qui s'entre-choquent, sourd grondement de ces avalanches de charbon engouffré, et trépidation des tombereaux, dont l'intermonable file perd ses sinuosités vagues dans le lointain, et se précise au premier plan, où deux chevaux traînent péniblement leur charge. Tout cela vit. Tout travaille : les hommes, les bêtes, l'acier. On est étonné de tout retrouver à la même place, quand, après un coup d'œil jeté aux autres tableaux, on revient à celui-ci. Et l'on croit voir, se dégageant du tourbillon noir, un sombre fantôme, l'âme de tout ce bruit et de tout ce mouvement, le démon de notre époque de travail acharné et de business.

A côté, est un coucher de soleil sur l'océan, par le même peintre. Les vagues s'étalent, lentes, sur la grève humide; la surface frissonnante des flots d'émeraude emprunte mille reflets au ciel éclatant. Cullen expose aussi un paysage d'hiver. Au premier plan, c'est la neige immaculée, au soleil ; une ombre transparente, une ombre pleine de la réverbération de cet éblouissement, envahit le second plan où se dressent des sapins dont les rameaux sont chargés de neige. Ces deux derniers ouvrages sont dans la note habituelle de Cullen, qui aborde rarement les sujets épisodiques. Il affectionne d'ordinaire les paysages à larges horizons, simples comme arrangement. A première vue, ses tableaux nous semblent peints sans soin, mais ne vous y trompez pas, ce laisser-aller n'est qu'apparent ; l'artiste n'a pas daigné accommoder son œuvre aux goûts de Monsieur Prud'homme ; il a négligé le facile pour vaincre le difficile, il s'est livré à une laborieuse recherche des harmonies. Examinez avec attention sa neige au soleil, que l'on dirait indiquée au petit bonheur du pinceau ; vous verrez de combien de nuances délicates elle se compose, cette neige si réelle et si éblouissante. Chose curieuse, ce n'est pas avec du blanc que se rend l'impression de la neige; car, selon l'angle visuel, ses cristaux minuscules décomposent le rayon solaire ou reflètent le ciel. Ceux qui la peignent avec le blanc pur, parviennent à représenter du coton. Donnez-vous la peine de l'observer quand elle est bien pure ; vous verrez scintiller, très atténuées il est vrai, toutes les richesses de l'arc-en-ciel. C'est ce que l'œil si juste de Cullen n'a pas manqué de saisir. Ce passionné peint dehors, d'après nature, par tous les temps. Qu'il s'agisse de représenter des arbres alourdis de verglas, la plaine nue après la poudrerie, la débâcle, les brouillards de novembre ou les étés ensoleillés, il ne craint ni le froid, ni la petite pluie d'automne qui vous glace les os, ni le soleil brûlant. Rien ne peut l'empêcher de dresser son chevalet devant ce qui est beau.

Cullen a vécu en France, en Angleterre, en Italie, en Suisse et en Afrique. C'est dire qu'il a étudié la nature sous des aspects bien différents, La France a su reconnaitre et honorer son talent, en lui commandant un tableau pour le Palais de l'Elysée. Le plus brillant avenir s'offrait à lui, s'il fût demeuré en Europe, mais il lui fallait les neiges de son pays. " Québec et ses environs, voilà le plus beau coin du monde", répète-t-il souvent. Le fait est que la Vieille Capitale occupe une place importante dans son œuvre ; il lui est même arrivé de repeindre dix fois le même site, vu du même endroit... et chacun de ces tableaux diffère des autres, celui-ci étant plein de soleil, celui-là plein de lune, cet autre gai comme un matin de mai.

Devant ses paysages canadiens, nous nous nous sentons bien véritablement chez nous. Ce n'est pas au moyen des accessoires, qu'il nous fait éprouver cette impression, c'est par ce je ne sais quoi d'insaisissable, fait de mille riens et qui constitue la vie apparente des choses. Le ciel même est bien celui de nos climats— car le ciel canadien offre un aspect particulier; tous les peintres qui ont visité notre pays, en ont été frappés. Cullen est parvenu à saisir le caractère fugitif de l'azur et des nuées; il a étudié les variations multiples du ciel natal, depuis le rose et l'argent des virginales aurores, jusqu'aux immenses incendies des crépuscules. Maurice Cullen est un prodigieux virtuose de la lumière, un observateur ému et pénétrant de la création, un peintre très original, très personnel, avec des qualités de grand artiste et de charmantes naïvetés enfantines.

Avec ses "Seineurs", son " Jour de Juillet" et son viel habitant, William Brymner attire les amateurs du dessin impeccable et de la peinture solide et sans artifice. Sa qualité dominante est la sincérité; il rend largement, franchement et simplement ce qu'il voit, sans jamais sacrifier le beau au joli, sans abaisser jamais son art aux trucs d'atelier. Ses sujets de prédilection sont les plus simples,mais les sujets les plus simples sont souvent les plus difficiles à traiter. Plusieurs des peintres qui exposent cette année, sont d'anciens élèves de Brymner; pour quelques-uns, le temps de l'école est déjà loin... Quelle leçon le maître leur donne-t-il encore! Son meilleur envoi représente " Un Vieux", en étoffe du pays et en bottes sauvages, fumant sa pipe. Dans toute la pièce flotte une fumée bleuâtre et transparente; cet effet si réussi et si difficile semble avoir été obtenu sans efforts. Le bonhomme fume autant que les élévateurs de Cullen, mais il n'est pas seul à enfumer sa chambre : sur une chaise tout près, est déposée une pipe de citadin, une pipe aristocratique, une pipe en écume de mer, probablement la propriété du peintre, car Brymner aura accepté la politesse du vieux, il aura goûté à son tabac, et tout en mêlant les couleurs, il aura conversé amicalement avec son modèle. Cet artiste ne laisse jamais poser ses modèles, il les fait causer ; voilà pourquoi il les peint si vivants. S'intéressant à la vie des campagnes canadiennes, il en note, depuis bientôt vingt ans, les incidents journaliers. Ses tableaux offrent un défilé de types saisis sur le vif : vieillards, robustes laboureurs, marmots joufflus, accrochés aux jupes de leurs mères, belles filles au champ ou dans les petits jardins, sous les cerisiers.. c'est tout un monde qu'il fait revivre. Et ces braves gens sont peints par un artiste épris, avant tout, de vérité ; ils sont peints en amour, bien dans leur milieu ; la moindre indication caractéristique est soigneusement observée; nous revoyons les vieux intérieurs si propres, les fermes blanches qui se reflètent dans le Saint-Laurent, et les champs que sillonnent en lignes droites, les clôtures de cèdre et les fossés, avec, par-ci par-là, un pin géant, des érables, des ormes, des bosquets de bouleaux.

L'œuvre de William Brymner restera, et par son mérite intrinsèque, et par l'intérêt qu'elle excitera dans l'avenir. Les types changent, les costumes et les habitations se modifient ; aussi, les chercheurs de demain, qui voudront se renseigner sur les paysans canadiens-français de notre époque — le bon vieux temps pour eux — pourront-ils interroger ces documents, ces fragments de vie. Tous les pays sont intéressants à peindre, mais pourquoi chercher des sujets à l'autre bout du monde ? ne devons-nous pas plus d'admiration et de reconnaissance à l'artiste qui poétise ce que nous aimons:

(A suuivre.)

CHARLES GILL.

Tribune Libre

A PROPOS DE POMPES

Monsieur le Rédacteur,

Je ne prétends pas avoir de compétence à discuter les détails techniques du rapport de M. Janin, sur le coût comparatif de l'installation et du fonctionnement des deux systèmes de pompes à vapeur pour l'aqueduc.

Mais une chose m'a frappé, c'est le coût relatif des constructions pour la pompe MacDougall et pour la pompe Hawthorne-Davey.

La construction pour la pompe MacDougall est des dimensions suivantes: 26 x 14 x 23, soit 8,372 pieds cubes et le coût en est porté, y compris les fondations, à $8,585.

Celle que demande la pompe Hawthorn-Davey a les dimensions ci-après : 29 x 14 x 43, soit 17,458 pieds ; et elle n'est évaluée qu'à $14,729, y compris des fondations allant à 21 pieds de profondeur.

Il me semble avoir lu dans un ouvrage autorisé que l'on pouvait se rendre compte du coût total d'une bâtisse en prenant le volume, en pieds cubes, et en calculant d'après le coût, au pied cube, d'une bâtisse semblable dont on connait le prix coûtant.

En suivant cette formule on trouverait que le coût de la construction pour la pompe MacDougall est évaluée à $1.02 et une fraction par pied cube, tandis que celui de la construction pour la pompe Hawthorn-Davey, ne représenterait que 84c. et une fraction par pied cube.

En mettant le coût de cette dernière construction à $1.02 le pied cube, on aurait le coût total de $17,807.16, soit, en chiffres ronds, $3,000 de plus que les chiffres du rapport de M. Janin.

Et les totaux des deux soumissions se trouveraient changés comme suit:

McDougall	$67,692
Hawthorn-Harvey	71,226
Différence en faveur de la pompe McDougall	$ 3,534

CITOYEN.

FEMINA

Pour connaître le véritable ton de la Mode, en même temps pour se tenir au courant des principaux événements intéressant leur sexe, les femmes trouveront dans la publication bi-mensuelle de "Femina", principalement dans le second numéro de mars, de précieux et utiles renseignements accompagnés de splendides illustrations.

SOMMAIRE DU No. DU 15 MARS

1. Madame Jeanne Charcot, sœur du docteur Jean Charcot.
2. Les Grandes-Duchesses de Russie.
3. L'Art Précieux à l'automobile Club.
4. Un grand mariage à Tunis.
5. "Au seuil du bonheur", roman par Guy de Ecramond.
6. Un Futur Fiancé Royal.
7. L'arrivée à l'Opéra en automobile.
8. Mister Dooley.
9. La Dusc à Paris.
10. Chérubin et Monte-Carlo.
11. Notes sur la mode.
12. A travers l'occident.
13. "La Cadette", roman par Paul Bourget, de l'Académie Française.

Cette publication est en vente à la librairie Française, J. Pony, 1632 Ste-Catherine et 43 St-Jacques, au prix de 15c, par poste 20c.

POINTES SECHES

C'ETAIT UN PETIT HOMME...

On jugeait l'autre jour, à Paris, un citoyen coupable d'avoir fait usage d'une arme prohibée.

—Où est le prévenu? demanda le président. Je ne le vois pas.

Le prévenu était pourtant là. Seulment, il est petit, très petit: 4 pieds de taille à peine. C'est un nain qui exerce la profession de chansonnier à Montmartre. On , imagine volontiers qu'il ne chante que de tout petite vers pour ne pas s'essouffler trop vite. Mais contons l'aventure. Ce nain, une nuit qu'il allait se coucher après s'être fait entendre dans les morceaux les plus brillants de son répertoire, fut assailli par une troupe de voyous qui le blaguèrent, l'injurièrent et le houspillèrent.

—Laissez-moi tranquille, ou vous allez voir ! cria le bonhomme aux polissons.

—De quoi! fit l'un de ces derniers. Si tu rouspètes, je te mets dans ma poche !

—C'est comme ça! reprit le nain. Eh bien! attrape!

Et se montrant, si j'ose dire, à la hauteur des circonstances, il tira de sa poche un minuscule revolver et fit feu. Cela produisit à peine un peu plus de bruit qu'une amorce, et le sang ne coula point. La balle, grosse au plus comme un plomb de chasse, avait traversé la culotte de l'agresseur et s'était perdue entre la culotte et la chemise. C'était presque un de ces épisodes de féerie où, quand un personnage se sert d'une arme à feu, il en résulte une pluie de bonbons, de fleurs ou d'éventails. Mais le délit était formel:

—Vous avez visé à hauteur du visage, et vous avez frappé entre les cuisses et les reins, disait à l'audience le président au prévenu.

—Dame! je n'avais pas d'échelle où monter! répondit le prévenu.

Et c'était des sourires sur toutes les lèvres, parce que toute le monde pensait peut-être à cette naine qui avait épousé un grenadier, et qui, lorsqu'elle était en colère, disait à son mari :

—Mets-moi sur la table pour que je te donne une gifle!

En dépit de quoi je conjecture que celui qui riait le plus fort, au moins en son for intérieur, c'était le petit bout d'homme d'inculpé. Il devait penser, en effet, que la justice se met parfois en mouvement pour bien peu de chose, et que, comme dans toutes les formules, il y a beaucoup de mensonge dans la fameuse formule: "De minimis non curat prœtor."

GRIFF.

Justice égale

Du "Courrier de Montmagny":—

"En donnant naissance aux deux nouvelles provinces, en voulant accorder à la minorité catholique de là-bas les mêmes garanties de justice que nous leurs reconnaissons dans notre province, Sir Wilfrid Laurier a mis en péril l'existence de son gouvernement. Il a soulevé contre lui l'ire de tous ces fanatiques étroits, qui, s'ils constituaient la majorité, rendraient impraticable ce gouvernement responsable qui nous a été conquis par les Canadiens-français. C'est le sang de ceux-ci versé sur les champs de bataille qui a fait germer cette moisson de libertés dont nous savourons les fruits Et pendant que nous pourrions vivre en paix sous un drapeau qui nous donne tant de protection, pendant que nous pourrions dépenser nos énergies à développer notre admirable pays, il se trouve des gens assez étroits, assez ignorants pour vouloir nous ramener au moyen-âge et pour vouloir ressusciter les guerres de religion qui ont ensanglanté l'Europe. Bénissons le ciel que cette engeance de l'ignorantisme ne soit pas plus nombreuse !

Les protestants qui sont l'infime minorité chez nous possèdent des droits que nous respectons. Et, ne les posséderaient-ils pas, que nous, qui sommes fils de Français, nous serions assez chevaleresques pour les leur donner. Pourquoi alors certaines sectes de protestants de l'ouest, — car il y a de nobles exceptions, — n'accorderaient-elles pas aux nôtres cette simple justice que nous sommes si fiers de donner aux leurs ?

Quelle est cette justice? Le droit d'avoir des écoles séparées dans lesquelles on enseignera aux enfants la religion de leurs pères, des écoles dans lesquelles on leur donnera l'instruction que nous croyons la plus propre à en faire de bons citoyens."

UN SURSIS D'UNE HEURE

—Le médecin ne sera de retour que dans une heure.

—J'ai donc encore le temps de faire mon testament.

UNE SECONDE RUPTURE

(Service spécial)

Québec, 28. — Le département de l'aqueduc a mille misères de ce temps-ci avec l'entretien de l'aqueduc et ses égoûts. Hier, le tuyau principal qui approvisionne la Basse-Ville, s'est fracturé sur la rue St-André et la disette d'eau s'est fait sentir dans cette partie de la ville. La pression de l'eau dans le tuyau principal, venant de Lorette est excessivement faible et l'on craint qu'une nouvelle rupture se soit produite. M. J. Gallagher, chef de ce département, est à faire examiner les conduites de la ville et de la campagne jusqu'à Lorette. Mais aucun indice de rupture n'a pu être encore trouvé. Des mesures sont prises pour fournir l'eau à la ville au cas où les autorités se verraient forcées d'interrompre le service.

Achetez la "Bazaline" pour rhume de cerveau et catarrhe. 245-z-s

Auvents

Téléphonez-nous, notre voyageur est à votre disposition.

Bell Main 3330.
Marchands 137.

Nos Auvents à Rouleaux sont les plus perfectionnés : : :

La Cie d'Auvents des Marchands

1477 RUE NOTRE-DAME. 306—1

THE ST-LAWRENCE ...SUGAR... REFINING Co.

—LIMITED.—

FABRICANTS DES MEILLEURS SUCRES DE TOUTE ESPECE 87—j-n

POUR LA QUALITE ET LA PURETE, ACHETEZ

'L'EXTRA GRANULE'

et toutes les autres marques de sucres raffinés de la vieille marque recommandable de

Redpath

— FABRIQUES PAR —

The Canada Sugar Refining Co., (Limited)

MONTREAL. 87-jn

"VIANDES QUI DONNENT SATISFACTION"

Que le Déjeuner est un Repas Appétissant lorsqu'on emploie du

Bacon Croustillant et Doré de Laing

Le plus beau bacon, "Pea Meal" anglais, désossé et fumé au sucre, pour déjeuner, la livre - - - - - - - - - - - - - - - - 13c.
Le plus beau Bacon Windsor, fumé au sucre, (dos), la livre - - 13c.
Le plus beau Bacon Roulé, désossé et épicé, fumé au sucre, la livre, - 11c.
Le plus beau Bacon Wiltshire " Pea Meal, fumé au sucre, suivant la partie, la livre, 14c., à - - - - - - - - - - - - - - - - 16c.
Les plus beaux jambons " Pea Meal", fumés au sucre, suivant la grosseur, 12c., la livre, à - - - - - - - - - - - - - - - - 14c.
Le plus beau jambon bouilli, désossé, fumé au sucre, la livre, - - 25c.
Les plus belles Langues en gelée - - - - - - - - - - - - - - - - 25c.
Les plus belles langues de bœuf en gelées, en boites, (2 dimensions), - 55c., et 65c.
Le plus beau Bœuf Salé cuit en boites, (2 dimensions) 12c., et 22c.
Le plus beau Bœuf Salé cuit, la livre, - - - - - - - - - - - - - 10c.

SOIGNEUSE ATTENTION. ETAUX CHICS. LIVRAISON PROMPTE.

MAGASINS DE DÉTAIL DE LAING

DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE 306-k

POURQUOI NE PAS BRULER DU

COKE

A $5.00 la tonne livrée ($4.50 a la Cour)? Il est tout aussi bon que le charbon dur que vous payez $6.75 la tonne

The MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO., Edifice New-York Life. TELEPHONE MAIN 4080 304—ma-j-s-n

J'AI LE PLAISIR de solliciter votre commande pour la Fourniture de Glace pour la saison prochaine. Ma bonne réputation établie pour la glace, par la prompte livraison et l'honnête service que j'ai toujours rendu est suffisante pour vous garantir d'être bien servi.

JOS. MALO,

294—12—ma-j-s 81 RUE DUFRESNE

NARCISSE BEAUDRY & Fils

BIJOUTIERS ET OPTICIENS

Articles de choix et de qualité supérieure

212 RUE ST-LAURENT--Monument National

TEL. MAIN 2106 212—ma—j—s-n MONTREAL

STANDARD CONSTRUCTION CO. 6-n

INGENIEURS, ENTREPRENEURS, ELECTRICIEN

17 Coté Place d'Armes :: Montréal

Estimés fournis sur tous genres de travaux en Electricité

COLONIAL HOUSE

SQUARE PHILLIPS

Salles à Diner et à Thé

Table d'Hote depuis 12 à 2 p.m.

THES ET RAFRAICHISSEMENTS LEGERS

JUSQU'A 6 P. M.

Nos efforts tendent à avoir le service le plus chic de la ville.

CHAMBRES SPÉCIALES POUR PARTIS.

Cinq Pour Cent d'Escompte

AU COMPTANT

CHAMBRE DES OBJETS D'ART

TOUJOURS EN EXPOSITION, UNE GRANDE COLLECTION DE

Peintures en Couleurs à l'Huile et à l'Eau, Gravures, Carbones, Platines, etc. On encadre sur les lieux.

VIEUX CADRES REPARES ET REDORES.

Département de la Quincaillerie

CAFETIERES.— Les dernières et les meilleures, bien faites pas d'accessoires compliqués.

Donne du bon café en préserve l'arome, en extrait la force totale, conserve la chaleur. Ne requiert pas d'œufs faites en bons matériaux. C'est une belle cafetière, propre à poignée forte. De toutes les grandeurs. Satisfaction garantie.

MARBLICA pour bains, tuiles, mosaïques, planchers de pierre, et de caoutchouc.

SAVOGRAN donne de meilleurs résultats que la soude, le savon et les autres poudres.—Plus économiques et plus faciles à employer. Les endroits nettoyés par le Bavogran sont sans reproche.

DÉPARTEMENT ELECTRIQUE

Portables de Bureau et d'Etudiants,

Dans les plus nouvelles Améliorations, en grande variété. Complets : $2.00 en montant. . .

Fournitures de Bureau à des Prix Raisonnables.

Fils posés pour Lumières et Cloches de Bureaux et Fabriques.

Réparations de toute description faites promptement. Estimés fournis gratis.

Département des Rubans

NOTRE ASSORTIMENT DE RUBANS DE FANTAISIE est maintenant complet, — dernières nouveautés, de la saison dans les Brochés, Chamelions, Moirés, Dresde, Ombres, avec bordure de Dresde, 1 à 12 pouces de large.

SPECIAL.— Ruban Taffeta de couleur pour le cou et les cheveux.

VUBANS,— 5 pouces de largeur, la verge - - - - - - - - - - - 28c.

RUBANS LAVABLES, pour garniture de sous-vêtements, nuances et largeurs.

RUBANS DE VELOURS de couleur,— dessus de satin, 1-4 à 2 1-2 pouces de largeur. Grande variété.

RUBANS MOIRE DE COULEUR,— 6 pouces de largeur- Teintes du printemps.

SOIES LOUISINES IMPRIMEES, de 30 pouces de largeur. La verge à, - - - - - - - - - - - - $1.25

SOIES FOULARD DE COULEUR.— fonds pâles et foncés, bel assortiment de couleurs. La verge, à 75c. et - - - - - - - - - - - 90c.

Département des Lampes

Nous avons un assortiment complet de lampes pour la campagne.

Lampes de nickel, lampes en verre, lampes de table, lampes suspendues et lampes à bracket, choix dans ce grand assortiment.

Variété de globes et abât-jour, brûleurs et mèches, pour lampes de toutes les grandeurs.

Département de la Vaisselle et de la Porcelaine

NOTRE ASSORTIMENT DE VERRE COUPE est maintenant complet, comprenant : cabarets à crême, à la glace, bouteilles à l'eau, bols à salade, plats à bonbons, plats à gelée.

BOL EN VERRE COUPE. SPECIAL, 8 pouces. Chacun à - - - - $5.35

SETS A THE et à dîner en porcelaine assortiment de sets de toilette.

Département des Soies

SOIES SHANTONG, couleurs naturelles, marine, brillante, brune, grise, verte, réséda, bleue-pâle, rose et crême.

LOUISINE DE COULEURS, pour habits blouses, marine, brune, verte, la verge, à 75c., et - - - - $1.10

BELLE LIGNE DE SOIE DE FANTAISIE, pour robes, beaux dessins, qualité de première classe, la verge de $1.25 à - - - - $2.50

SATIN BROCART, bleu et blanc, rose et blanc, gris et blanc, doré et blanc, shaw, et blanc, la verge à - - - - - - - - - - - - $2.00

VELOURS DE CHIFFON, nuances de première qualité.

PETITS CARREAUTES, pour habits-blouses, effet shot. La verge.. 75c.

SOIE NOIRE, dernières marques.

LOUISINE NOIRE, Paillette, Messaline, Duchesse, Poplinette, Regenci, Bengaline, Bengaline de corde, Peau de soie, Chiffon taffeta, Royale armure, Soie de deuil, Merveilleux et Crêpe de Chine.

SOIES ARTISTIQUES,— 32 pouces, la verge, à 80c., et - - - - - - - $1.15

Département de la Vaisselle de Cuisine

COUTEAUX A MARMELADE.— Nous avons reçu un nouveau lot de couteau pour trancher de toutes les épaisseurs.— Articles supérieurs pour trancher les fruits et les végétaux. Prix - - $2.00

Autres couteaux de 15c., en montant.

AMMONIAQUE en POUDRE. L'article le plus économique de la maison, pour nettoyer.— 1-2 livre, 5c., 1 1-2 livres, 10c., 5 livres, à - 25c.

SAVOGRAN,— donne de meilleurs résultats que la soude, le savon et les autres poudres.—Toujours prêt. En paquet de 1-2 et 5 livres. Prix, 10c. la livre.

MARBLICA.— Poudre pour le marbre, les tuiles les planchers, de marbre, mosaïque, tuiles de caoutchouc, et de bain, la livre. - 10c.

PEINTURE DE LA MAISON, Etc.

La peinture dans tous ses genres.
Travail de relief. Fresques.
Teinture et Coloris.

Commandes Exécutées avec Soin et Promptement.

Estimés Fournis

Attention Spéciale aux Commandes par la Poste !

HENRY MORGAN & CO., MONTREAL.

"LES FRANCAIS D'OUTRE-MER"

Un bel article de M. Jules Méline ancien premier ministre de France

M. MELINE DEMANDE A LA FRANCE D'ETENDRE SON COMMERCE D'EXPORTATION ET DE CHOISIR DE PREFERENCE LES PAYS OU LA FRANCE EST SURE DE TROUVER DE CHAUDES SYMPATHIES. — CE QU'ON PENSE DU CANADA.

Plus d'une fois, nous avons exprimé le regret que nous ayons en matière d'exportation des vues si courtes et que nous nous trainions toujours dans la même ornière sans vouloir nous en tirer. Notre empire colonial, qui nous a rendu l'immense service de nous ouvrir des débouchés inespérés, a malheureusement un peu endormi et relâché notre activité commerciale; nous nous sommes confortablement installés dans ce plantureux fromage de Hollande et nous n'en voulons plus sortir. Sans doute, il est très naturel que nous commencions par nous fortifier chez nous et que nous profitions avant les autres des avantages que nous n'avons acquis qu'au prix d'énormes sacrifices.

Nous estimons même que nous ne faisons pas assez encore sur ce terrain qui nous appartient et que nous laissons à l'étranger une place trop importante dans nos colonies même protégées, où il dépendrait de nous cependant d'être les maitres. Notre effort n'est pas suffisamment énergique pour déloger nos concurrents qui, grâce à leur ténacité, à leur habileté, et surtout à leur bonne organisation commerciale, nous enlèvent d'excellentes affaires qui nous reviendraient si nous le voulions sérieusement.

A côté de nos colonies protégées où fonctionne le système douanier de la métropole, nous avons des colonies comme le Sénégal, que nous appellerons demi-protégées, parce que nous n'y bénéficions que de tarifs douaniers réduits, et où notre situation est plus fâcheuse encore. Car l'étranger y gagne du terrain d'année en année pendant que nous en perdons; c'est d'autant plus lamentable que le Sénégal est en voie de plein développement et constitue un marché de grand avenir. Ce serait une lourde faute de le laisser nous échapper, et notre gouvernement fera bien de porter son attention de ce côté. Il dépend de lui d'y assurer à la France une situation commerciale prépondérante comme en Algérie, en Indo-Chine et à Madagascar, en dotant notre colonie du Sénégal du même régime douanier que nos autres grandes colonies. La question est posée depuis longtemps déjà et il serait temps de la résoudre, si l'on ne veut pas que tout le profit des grandes voies de communication que nous créons en ce moment avec l'argent des contribuables français aille à nos concurrents.

Si nous sortons maintenant de nos colonies protégées ou à demi protégées pour porter nos regards et notre attention sur nos colonies non protégées et sur les marchés étrangers, où nous nous trouvons sur le même pied que nos concurrents, nous rencontrons assurément de très grandes difficultés pour exporter puisque nous ne pouvons pas lutter à armes égales pour le bon marché des produits, écrasés comme nous le sommes par des charges très lourdes que nos gouvernants ne cessent d'augmenter.

Est-ce une raison cependant pour nous déclarer battus d'avance et pour abandonner la lutte ? Nous ne le pensons pas et nous estimons que si l'industrie française voulait oser et s'organiser solidement pour ce genre de lutte d'un caractère particulier, elle remporterait plus d'un victoire. Pourquoi s'obstine-t-elle à ne vouloir faire que de l'exuortation courante et à bas prix ? Pourquoi doute-t-elle de son génie propre au point de se persuader qu'il est sans valeur et que personne ne l'apprécie ? Est-ce qu'elle ne sait pas que nous marchons au premier rang dans le monde pour le bon renom industriel, et que, ce que l'étranger demande surtout ce sont des articles français, bien français, et non de pâles copies d'articles allemands ou anglais ?

Il n'est pas nécessaire que ces articles-là soient des articles chers ; il suffit qu'ils soient des articles de goût, de ceux-là font prime partout, quoi qu'on en dise, même au milieu des populations les moins civilisées : à plus forte raison sont-ils certains d'être bien accueillis et de trouver des acheteurs sur les grands marchés, même les mieux protégés, où se rencontre une clientèle riche et affinée. C'est donc dans ces milieux inexplorés par nos principales industries que nous pourrions aujourd'hui essayer de pénétrer.

Pour être plus sûrs du succès, nous devrions choisir de préférence certains pays où la France est sûre de trouver de chaudes sympathies, plus que des sympathies même, de véritables sentiments d'amitié, anciens et profonds, qui ne demandent qu'à se manifester. Au premier rang de ceux-là, il faut placer toutes les nations où le drapeau français a flotté autrefois et où la race française elle-même a poussé de profondes racines.

La question de nos relations commerciales avec ces grandes sœurs, qui nous oublient moins que nous les oublions, vient d'être traitée avec une grande finesse d'analyse et une précision de détails tout à fait suggestive dans la "Revue économique internationale", qui parait à Bruxelles et qui publie sur la situation économique des différents pays du monde des études tout à fait remarquables par la documentation et la haute compétence de leurs auteurs. Sous ce titre, la "France et les Français d'outre-mer", M. Yan-Morwan Goblet passe en revue les pays où la France a laissé des traces de son passage et où une partie de la population elle-même est restée française de cœur. Il nous reproche, avec juste raison, de trop nous désintéresser de notre passé et de ne rien faire pour resserrer des liens qui sont encore très forts en dépit de notre apathique indifférence ; il ne voit pas de meilleur moyen, pour renouer la chaine des temps, que d'établir de solides relations commerciales avec ces compatriotes et amis d'outre-mer, qui pourraient devenir pour nous une si bonne, une si riche clientèle.

Voilà le Canada, par exemple, où la colonie française est si forte, si homogène, que malgré son loyalisme elle forme une petite France à part. "Ces Français d'Amérique, dit M. Goblet, sont fiers d'être aujourd'hui 3 millions (dont un tiers émigré aux Etats-Unis), tous descendants de 60,000 émigrants du "vieux pays" ; une race qui se multiplie ainsi n'est-elle pas une race d'avenir à qui toutes les ambitions sont permises ?" Est-il donc impossible de reprendre contact avec des populations qui ont du sang français dans les veines, qui ont le goût français et qui doivent rechercher d'instinct les produits ayant un cachet artistique ? Pour commencer nos relations avec elles M. Goblet nous conseille d'envoyer en avantgarde nos capitaux d'abord et de multiplier les entreprises françaises. Il nous conseille aussi la création de lignes de navigation régulières et directes entre la France et le Canada. "Les voyages, dit-il, seraient plus faciles et on pourrait se voir plus souvent ; on s'en aimerait mieux, on s'en estimerait davantage et surtout on saurait qu'on peut faire ensemble de bonnes affaires ; or les bonnes affaires sont la base des amitiés les plus durables".

M. Goblet nous conseille d'opérer le même rapprochement avec les Français de la Louisiane, qui sont plus de 40,000, avec les créoles de l'Ile Maurice et les Haïtiens au cœur si français. Il nous rappelle enfin que les Républiques de l'Amérique latine sont peuplées de Français et surtout d'amis de la France. "Là, dit encore M. Goblet, toutes les chances sont dans nos mains ; les gens de là-bas se proclament eux-mêmes des Français d'outre-mer. Nous nous comprenons avec eux presque sans effort ; leurs pays sont idéalement beaux et idéalement riches ; enfin, ce sont les seuls pays du monde où les Français émigrent en grand nombre. Au Mexique les gens des Basses-Alpes, les Barcelonnettes, comme on les appelle là-bas ; au Vénézuéla, les Corses ; au Mexique et en Argentine, les Bretons et les Basques, forment des colonies prospères et des noyaux de Français autour desquels d'autres compatriotes peuvent venir se fixer, au sein desquels la France peut trouver tous les représentants intellectuels et commerciaux nécessaires".

On le voit, le plan d'exportation rêvé par M. Goblet n'a rien de chimérique ; il repose sur des données précises, sur des probabilités qui touchent presque à la certitude et il ouvre à l'industrie française de vastes horizons sur lesquels il serait temps pour elle de porter ses regards. Elle ne peut pas rester éternellement confinée dans son marché colonial où elle est déjà à l'étroit ; il faut qu'elle s'ouvre d'autres routes si elle veut élargir son champ d'action et étendre ses débouchés. Elle en a besoin pour se donner de l'air, pour être en état de résister à certaines crises prolongées, comme celle que nous traversons en ce moment ; l'exportation lointaine devrait fonctionner comme une soupape de sûreté dans les périodes de surproduction et d'engorgement du marché intérieur. Pour cela, il faudrait une organisation commerciale qui nous manque et que nous ne cesserons pas de réclamer jusqu'à ce que nous soyons entendus...

J. MELINE,

(De la République française)

Venez Dire la Vérité ! Vous n'aimez pas ces cheveux gris, n'est-ce pas ? Et votre mari les déteste aussi ! Pourquoi n'achetez-vous pas une bouteille de Hair Vigor d'Ayer. Il rend toujours la vigueur aux cheveux gris.

306—wii—2 et 3 J. C. AYER CO., LOWELL, MASS.

LE MERITE RECONNU

(Correspondance particulière)

L'Epiphanie, 29. — Samedi dernier, à une assemblée de MM. les commissaires d'écoles, au bureau de J. B. T. Richard, écr, N. P., secrétaire, sous la présidence de monsieur Philéas Charpentier, Mme A. E. Jacques, Inst., a été réengagée pour la 7ième année pour l'école du village. Cette école est fréquentée par au-delà de cent garçons.

Mme Jacques a toujours dirigé cette école avec beaucoup de tact et de dévouement. Aussi a-t-elle obtenu chaque année une bourse de $30, prime du département de l'Instruction Publique, en outre un diplôme d'honneur de l'honorable surintendant, par l'entremise de M. l'inspecteur Prud'homme, comme récompense de ses succès dans l'enseignement.

Nos meilleures félicitations.

NOTES DE QUEBEC

(Correspondance particulière)

Québec, 28. — M. l'abbé Omer Cloutier, de l'Archevêché, a annoncé, dimanche, à la Cathédrale de cette ville, une série de conférences sur le miracle. Un savant prédicateur qui a été étudier depuis de longues années dans les collèges et les universités d'Europe, a su maintenir sa haute réputation d'orateur sacré et de théologien. Il continuera ses conférences durant le carême.

—La Banque Nationale, par l'entremise de MM. les notaires Lafrance et F.-A. Larue, vient de faire l'acquisition de la propriété de la succession D. D. Young, rue St-Pierre, occupée anciennement par MM. Gauvreau et Beaudry. Le prix payé est de $20,000. On nous dit que la Banque Nationale a dessein de construire une bâtisse superbe à cet endroit.

— M. J. A. Lane, l'un de nos plus excellents criminalistes canadiens, vient de se charger de la défense des trois jeunes gens de Lévis, Beaurivage, Picard et Nolin, accusés de vol dans une épicerie.

—Les Charpentiers et Menuisiers de cette ville et des environs se sont assemblés, ce soir, à la salle du Conseil Central National de Québec, pour discuter des sujets relatifs à leur association. Il y avait foule et des orateurs ouvriers ont pris la parole. Comme toujours, la question des grèves, celle des droits de l'ouvriers ont été traitées et l'on a prêché la pacification et la bonne entente.

—Les funérailles du regretté M. Pratten ont eu lieu, hier après-midi, à l'église St-Mathieu. Il y avait foule et nous avons remarqué parmi le cortège les honorables MM. François et Charles Langelier, M. Alf. Pouliot, etc. Les restes mortels du défunt reposent au cimetière Mount-Harmel.

—Hier soir, quelques dames de cette ville ont donné un concert d'adieu au profit de Madame Frabasiler. Le concert a eu lieu dans la salle du Y.M.C.A. et a remporté un brillant succès.

—M. William Price vient de donner royale ent un banquet, résultat d'un pari qu'il avait fait avec le sénateur Choquette, lors des dernières élections fédérales, pari qu'il perdit. M. Price a invité une douzaine d'amis à venir prendre ce dîner au club de la Garnison, en la compagnie de M. Choquette, l'on a passé quelques heures charmantes.

—M. le coroner Jolicœur a tenu enquête, aujourd'hui, sur le cadavre de M. Lazare Lefebvre, meunier de St-Apollinaire, trouvé mort dans son lit. Le verdict rendu a été : "Mort subite causée par une congestion cérébrale."

—Demain matin, auront lieu au Sault Montmorency, les funérailles de Mlle Marie-Louise Savard, fille adoptive du détective François Sylvain. La défunte n'est âgée que de 23 ans a succombée à la phtisie. Aux deux familles éplorées, nous offrons nos sincères condoléances.

—Nos sergents de villes ont arrêté nombre de maraudeurs, cette semaine, qui se permettaient des excursions nocturnes et des vols dans la demeure de certains de nos concitoyens. Quelques-uns d'entre eux ont à purger une condamnation de six et même douze mois de prison.

—M. le chef de police Trudel est à la recherche d'un vieil Irlandais, parti de Dublin, il y a trois mois, et arrivé à Québec en février dernier. On lui demande des renseignements sur son compte.

—Les exercices du carême et de la retraite sont suivis avec beaucoup de piété par les fidèles de cette ville. Il y a église comble à tous les soirs.

—Nous n'avons plus de neige dans nos rues. La pluie qu'il a fait depuis deux jours à tout balayé. Maintenant nous demandons aux autorités civiques de bien vouloir faire nettoyer les rues le plus vite possible.

—Le fleuve charrie une infinité de banquises de glace depuis hier. On s'attend à la prompte ouverture de la navigation. Les batture de Beauport et du Sault Montmorency commencent à céder et dans quelques jours, on condamnera le pont de l'Ile.

STE-ANNE DE LA PERADE

(Correspondance particulière)

Ste-Anne de la Pérade, 29.—Lundi matin, les citoyens de Ste-Anne de la Pérade ont fait d'imposantes funérailles à feu M. Stéphane Jolin, maitre-menuisier, époux de dame Félicité Godin. Ce service funèbre a été chanté par M. le chanoine Laflèche, assisté de MM. les abbés Ed. Laflèche, et Côme Carbonneau comme diacre et sous diacre.

Les porteurs du corps étaient MM. H. Bicué, J. N. Frenette, Th. Dolbec, et W. Godin. Le deuil était conduit par les frères du défunt, MM. Ludger et Jeffrey Jolin, ses beaux-frères, MM. Joseph et Wilbrod Godin, ses neveux, MM. Albéric Villeneuve, Wilfrid Godin, Honoré Lemay, etc., etc. Les membres de la Ligue du Sacré-Cœur et les Forestiers catholiques, munis de leurs insignes assistaient en corps. A l'orgue, un chœur puissant, sous la direction de M. Zénon Paquin, a chanté la messe des morts et plusieurs morceaux de circonstance.

Feu M. Stéphane Jolin était le frère de M. Ludger Jolin, percepteur du revenu, aux Trois-Rivières. Il était âgé de 56 ans.

—Hier matin, ont eu lieu les funérailles de feu M. Uldoric Tessier, rentier, fils de feu M. Michel Tessier, aussi de Ste-Anne de la Pérade.

Le corps était porté par quatre neveux du défunt.

...Le service a été chanté par M. l'abbé Côme Carbonneau, vicaire de la paroisse. M. le curé Laflèche assistait au chœur.

Feu M. Uldoric Tessier était le frère de Messire le chanoine J. N. Tessier, curé de Louiseville, et était âgé de 78 ans.

BOUTELLEAU & Co

COGNAC

Les appréciateurs de Cognac trouveront une boisson idéale dans

COGNAC BOUTELLEAU

X, V. O. S. 1831

C'est la crème des Fines Eaux-de-Vie de la Charente. . . . . .

EN VENTE PARTOUT

HUDON, HEBERT & CIE

AGENTS MONTREAL

306—k

REFROIDISSEMENT DU DOS.

Voilà un endroit dangereux, il est difficile de le chasser. Nerviline vous ôtera ce nœud dans votre colonne vertébrale en peu de temps; elle adoucit, voilà pourquoi le soulagement arrive si tôt. Nerviline pénètre, voilà pourquoi elle guérit. Cinq fois plus forte que les remèdes ordinaires, Nerviline ne peut manquer de guérir les douleurs dans le dos, lumbago, Sciatique et Névralgie. Nerviline veut dire mort instantanée de toutes les douleurs musculaires. C'est le liniment à la mode au Canada depuis près de cinquante ans. Vous faites mieux de l'essayer. 306 g.

NOUVEAU FEUILLETON

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

LE CANADA

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie de Publication du Canada

(A responsabilité limitée)

GODFROY LANGLOIS, Directeur-Gérant

Bureaux : 73-75 rue St-Jacques.

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne.....$3.00 par année.
Edition Hebdomadaire....$1.00 par année
Montréal, livraison à domicile, $4.00 par an.

Bureau à Toronto :
101 CONFEDERATION LIFE BUILDING.
E. L. RUDDY, Représentant
Téléphone : Main 019.

Bureau à Québec :
ARTHUR SIMARD,
Téléphone 2574. 13 rue St-Roch.

73-75 Rue St-Jacques, Montréal

Des employés spéciaux voient aux Commandes par la Poste, qui sont toujours fidèlement et promptement remplies. Nous enverrons un Catalogue aux gens du dehors sur réception d'une carte postale contenant votre nom et votre adresse.

TEMPERATURE		
Beau		Froid
Doux		Plus froid
Plus doux		Froid continu
Pluie		Tempete
Humide		Neige

Patrons de Papier Standard, le premier choix des modistes. Impossible de se tromper parce que les dimensions sont exactes et les instructions sont claires et définies. Patrons de papier Standard vendus à 5c, 10c et 15c ni plus ni moins. - - -

Jupons Nouveaux pour Dames

Ces Jupons en toile noire sont les plus nauveaux de notre assortiment. —Deux styles.

JUPONS D'ETE EN LINENETTE NOIRE pour dames, frill plissé en accordéon et petits frill, finis avec bande de même tissu. Prix spécial - - -

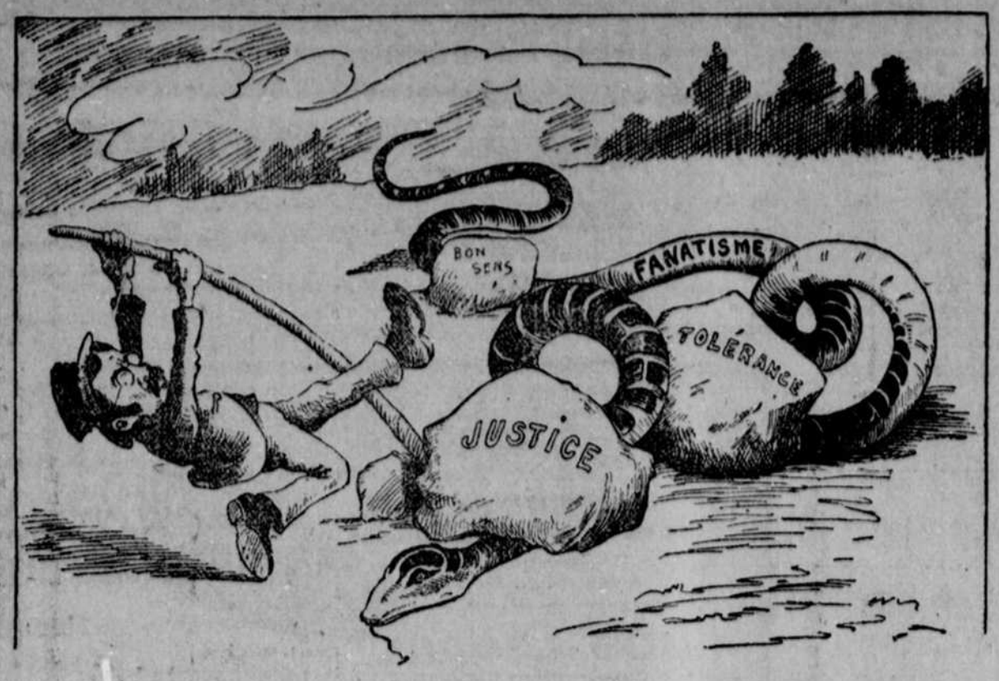

BORDEN : — Sapristi ! jamais je ne pourrai dégager le cher animal de dessous cette pierre; elle est vraiment trop lourde !

LE "VICTORIAN" ARRIVE A HALIFAX

Ce soir le nouveau navire à turbines de la compagnie Allan entrera dans le port d'Halifax

UNE DESCRIPTION DETAILLEE.—CE PAQUEBOT EST LE DERNIER MOT DU PROGRES MARITIME DU MONDE

Le "Victorian" qui arrive aujourd'hui à Halifax est le dernier mot du progrès maritime du monde. Construit de manière à remplir les plus exigeantes conditions de Lloyd, il a été muni d'une coque spéciale qui lui permette mieux de soutenir les grosses mers de l'Atlantique Nord, sur lequel il est destiné à naviguer.

LES DIMENSIONS DU NAVIRE

Les principales dimensions du "Victorian" sont: Longueur 510 pieds, largeur 60 pieds, profondeur, 40 pieds 6 pouces. Sa coque est divisée en compartiments étanches et avec les subdivisions de sa double coque, le navire, a, en tout, 20 compartiments étanches.

Le navire peut transporter 250 passagers de première classe, 350 de seconde et 1,000 de troisième classe en entrepot.

La moyenne de la cargaison est de 8,000 tonnes et horizontalement, le steamer est divisé en huit ponts, dont six sont réservés à l'usage des passagers.

LES PONTS DE PROMENADE

réservés aux passagers, sont de toute beauté et l'espace dont les passagers disposent est immense. Le spardeck offre une perspective longue de la moitié de la longueur totale du navire et on pourrait y faire des courses.

Comme dans tous les steamers de première classe, les cabines et salons de première classe se trouvent dans le milieu du navire. Tout est aménagé pour faire d'un voyage à bord de ce navire une partie de plaisir. Les constructeurs ont su mêler et confondre l'utile et l'agréable. Pas un salon, pas une cabine, pas un coin qui n'ait son utilité et dont l'aménagement ne soit parfait et luxueux. Inutile de dire que la lumière électrique est répandue à profusion et que les ténèbres de la nuit sont inconnues dans ce palais océanique. Les secondes classes, bien que moins richement finies, aux décorations plus sobres sont presqu'aussi confortables que les premières classes Quant à l'entrepont, tout y est aménagé pour que les passagers soient bien. L'air et la lumière y abondent et des cabines séparées pour les familles d'émigrants ont été prévarées. Parlons aussi du système de télégraphe Marconi qui est installé à bord ainsi que de la presse à imprimer, qui permettra l'impression d'un journal quotidien.

LES TURBINES

Pendant longtemps on a discuté la question de savoir s'il était pratique de se servir de la turbine comme moyen de propulsion pour les navires géants qui sillonnent nos mers. Pendant que les autres compagnies hésitaient et attendaient que des résultats aient démontré l'utilité incontestable de la turbine, la compagnie Allan a décidé de faire elle-même l'expérience, à ses frais, s'exposant à des pertes considérables.

Il y a dix mois, la quille du "Victorian" était placée par Messrs. Workman, Clark & Co. Tout d'abord on n'avait pas décidé de faire du "Victorian" un navire à turbines et il était destiné à être muni de machines ordinaires. Ce n'est que quand la coque était assez avancée que le changement fut décidé par les directeurs de la compagnie. Il fallut faire des changements dans les plans primitifs et en même temps commencer la construction des turbines géantes qui servent à faire tourner les hélices. Ces turbines sont les plus grandes qui aient jamais été construites.

Les directeurs de la compagnie placèrent leur choix sur les turbines Parsons, et Messrs. Parsons & Co., commencèrent la construction immédiatement. Une turbine à haute pression et deux à basse pression servent à la propulsion du vaisseau, par le moyen de trois hélices. La vitesse des révolutions est très grande, 270 à 300 par minute. L'hélice centrale, placée comme le sont les hélices des navires à une seule hélice, est mûe par la turbine à haute pression, les deux autres, placées des deux côtés, sont mues par les turbines à basse pression. Ces deux dernières sont munies d'un dispositif qui permet de les faire marcher en arrière à toute vitesse, aussi bien qu'en avant. Ceci donne au navire la facilité de se mouvoir dans les deux sens et d'évoluer avec la plus grande facilité. L'objection donnée contre le système de turbines, qu'il ne permettait pas le changement de marche, tombe d'elle-même.

Tout le monde a entendu parler de turbines à eau ou à vapeur, mais peu savent réellement ce dont il s'agit.

Pour mieux faire comprendre au profane, nous dirons que la roue qui forme la partie essentielle de la turbine, ressemble, tant qu'à la forme, aux anciennes roues de moulins à eau. Les aubes de la roue sont remplacées par de petites "lames" sur lesquelles la vapeur est dirigée.

Ces lames passent entre d'autres lames qui dirigent la direction et la force de la vapeur et la roue principale est placée sur l'axe de l'arbre de couche et se meut en dedans d'un tambour. La vapeur en frappant les lames, fait tourner la roue qui à son tour fait tourner l'arbre et l'hélice. Cependant, la grande différence entre l'antique roue de moulin et notre turbine moderne, c'est qu'aucune parcelle de la force motrice n'est perdue. Au lieu des aubes immenses, nous avons de petites "lames" pas plus grandes que le petit doigt d'une de nos lectrices, mais le nombre de ces lames est innombrable, un million et demi, pour les trois turbines du "Victorian."

Comme nous le disions tout à l'heure, toute la force motrice de la vapeur est utilisée et l'espace occupé par les turbines est beaucoup moins grand que celui qui est nécessaire pour les machines de l'ancien système, mais ce ne sont pas là les seules raisons qui rendent l'emploi des turbines préférable. La vibration est presque nulle, pour la raison qu'il n'y a pas ce déplacement des parties de la machine qui change à chaque tour d'hélice l'équilibre du vaisseau. Outre celà, il n'y a pas à craindre de rupture de l'arbre de couche, car celui-ci est tellement réduit dans le sens de la longueur, que les chances de ruptures sont minimes.

Voici donc les points les plus avantageux du nouveau système. Légèreté, économie d'espace, d'entretien et de labeur, sans compter l'augmentation de vitesse.

LES GENERATEURS DE VAPEUR

La vapeur qui servira à faire marcher les trois grandes turbines est fournie par huit grandes chaudières du modèle ordinaire et qui ont été construites par Messrs. Workman, Clarck & Co.

La compagnie Allan a fait construire ces navires dans le but de faire une expérience et de constater si la turbine, qui a si bien réussi sur les navires de petit tonnage, pourra remplacer l'ancien système sur les navires de haute mer. Le succès qui vient de couronner les efforts de la compagnie la place du même coup à la tête des autres compagnies de navigation, au point de vue de l'entreprise et du savoir-faire. Les autres compagnies suivent avec un intérêt immense les détails de cette expérience et sa réussite complète nous fait prévoir toute une révolution dans l'art de la construction navale.

DERNIER EPISODE DU PROTET LEDOUX

LE DOCUMENT DES AVOCATS DE LA VILLE. — COMMENT LE CONTRAT FUT ACCORDE. — LE VOTE PREPONDERANT DU MAIRE. — CE QU'EN PENSE M. F. PELLETIER

Le public se rappelle encore, l'effervescence que détermina l'irrégularité commise à la commission du Feu en octroyant un contrat pour des voitures à boyaux à la "St-Lawrence Waggon Coy." alors que cette dernière n'avait pas rempli les conditions exigées par les avis publiés en présentant sa soumission.

Présenté au Conseil, on demanda que le rapport fut amendé et que la maison Ledoux obtint le contrat. Sur cet amendement le Conseil se divisa et deux groupes égaux 15 contre 15 et le maire donna son vote prépondérant en faveur de la St-Lawrence Coy.

Un protêt fut servit au maire pour l'empêcher de signer le contrat, mais il n'en fit aucun cas, aucun contrat ne lui ayant été présenté pour qu'il y apposât sa signature.

A la séance subséquente du Conseil, des questions furent posées par l'échevin L. A. Lapointe, pour être soumises aux avocats de la ville.

Dans l'espèce les avocats disent que lorsque le maire aura signé la résolution et que le conseil, à sa séance d'aujourd'hui, aura confirmé les minutes de la dernière assemblée, tout rentrera dans l'ordre et la loi recevra sa pleine et entière application.

Interrogé, M. F. Pelletier, gérant de la maison Ledoux, a déclaré qu'il était satisfait, car tout est maintenant clairement défini et l'irrégularité a été parfaitement démontrée.

DANS NOS THEATRES

HIS MAJESTY'S

Bonne nouvelle pour les habitués du populaire théâtre de la rue Guy. Ils auront la bonne fortune d'applaudir la semaine prochaine l'admirable comdien Charles Hawtrey, dans "A message from Mars". Nulle comédie n'a eu un plus brillant destin que " A Message from Mars."

Cette pièce met en scène, au milieu de la vie réelle, des événements surnaturels sous forme d'un rêve. C'est une des pièces les plus originales qui soient en ce moment jouées en Amérique. Quant à l'interprète principal, M. Hawthrey, la Renommée au cent et quelques bouches nous dispense de faire son éloge.

THEATRE DES NOUVEAUTES

Le théâtre regorge de public depuis la première de "Cyrano de Bergerac", quoique ce soit un état constant que d'avoir de grosses salles, c'était encore plus considérable aux représentations de cette pièce de Rostand. Ainsi hier soir à la soirée de gala, le Tout Montréal littéraire et aristocrate prenait place aux banquettes de notre premier théâtre du Canada.

La même histoire que les autres jours s'est répétée, plusieurs spectateurs ayant négligé de retenir à l'avance quelques sièges se sont vus dans la nécessité de retourner et aller chercher du plaisir ailleurs. Retenez donc votre locations d'avance. La salle avait grand air avec ce beau public riant, causant, saluant ici et là, s'apprêtant à vivre pendant plus de deux heures le plus beau et le plus agréable poème de l'école contemporaine. L'interprétation qui est neuve et magnifique sous tous les rapports à fait grand bruit à la ville toute la semaine et chaque salle attend toujours avec anxiété la réalisation du rêve conçu d'après les dires et la critique. C'est avec un extrême plaisir que pendant le brouhaha du premier acte, le public suivait l'agencement de l'intrigue de la pièce. Après la "tirade des Nez" l'enthousiasme était déjà chauffé à blanc et tous les épisodes successifs étaient applaudis à outrance. Lefrançais fait un Cyrano superbe et centralise sur lui l'intérêt de la pièce. S'il est vrai que le rôle est beau il faut constater que la personnalité de notre comédien est aussi beaucoup dans le succès. De même Madame Varennes, Lombard, Guiraud, Cassin, Neuillet Darcy, Carême, Nyms, et les dames. La semaine prochaine la direction met "Nos Intimes" à l'affiche. Cette spirituelle comédie de Victorien Sardou, fera prime comme toutes ses pièces d'ailleurs.

On donne à ce spectacle une grande attention et le public peut être assuré d'un spectacle des plus intéressants. Matinée samedi.

ACADEMIE DE MUSIQUE

A l'affiche, pour la semaine prochaine "The Show Girl", une des plus charmantes comédies musicales qu'ait encore produites le génie américain. Rien de grossier, de trivial dans ces trois actes, mais de bonne et saine gaieté.

Tour à tour les plus éminents critiques de New-York, de Boston, de Philadelphie, de Washington, de Baltimore et autres grandes villes ont loué "The Show Girl". Montréal, à son tour, saura rendre à cette pièce l'hommage d'applaudissements qui lui est dû.

La mise en scène est féérique, les costumes somptueux et l'interprétation ne laisse rien à souhaiter puisqu'elle est confiée à des artistes tels que :

Hilda Thomas, Sam Mylie, Lou Hallter, Joséphine Floyd, Bert Wainwright, Blanche Bertram, Thos. Shea, M. B. Streeter, Edna Sweeney, Estelle Bird, Sid Forrester, May Sweeney, Charles E. Parcor, Ida Scott, Herbert Mustard.

THEATRE NATIONAL

Incontestable le succès de MERE ET MARTYRE, cette semaine, au théâtre National. Cette reprise était désirée depuis longtemps par le public, et les auditeurs assistent nombreux et enthousiastes à chaque représentation. Nous avons remarqué qu'après chaque acte, on était obligé de lever le rideau plusieurs fois pour permettre aux artistes de saluer le public qui les réclamait par des applaudissements prolongés. Certes, le talent des interprètes est pour beaucoup dans les larmes qu'on verse ou les rires qu'on ne peut retenir, mais il y a surtout la mise en scène si attrayante et les décors si fidèles, si précis, si captivants pour l'œil. Ce beau drame est encore destiné à faire salles combles et à reparaître à l'affiche chaque année, comme toutes les pièces dont le public est réellement emballé. Ceux qui ne l'ont pas entendu peuvent tout de même se hâter ; car on ne le reprendra pas cette saison. On nous apprend que la semaine prochaine — et ceci fait honneur à l'éclectisme de la direction — on nous donnera la célèbre pièce JEANNE D'ARC, avec tout le luxe de mise en scène que réclame ce drame à figuration formidable et si patriotiquement enthousiaste d'allure. Ce sera un autre beau spectacle qu'il importera de ne pas manquer.

AU FRANÇAIS

STROGOFF ET LES ORPHELINES

Le Théâtre Français fait florès au Français et chaque jour augmente la satisfaction du public. "Michel Strogoff" a clos, hier soir, une série de représentations qui ont eu le plus juste et le plus grand succès.

Cazeneuve, Daoust, Petit-Jean, Villerai, Tougas, ont produit un des ces effets brillants qui amènent l'auditoire à un théâtre et le ramènent encore plus vite.

Quant à mesdames de la Sablonnière, Verteuil et Ouellette, elles furent séductrices au possible. Que dire du danseur et de la danseuse. Rien, c'était charmant comme les décors.

Aujourd'hui, vendredi et samedi, "Les deux orphelines". On nous promet des décors à grande sensation et une interprétation remarquable. Les principaux rôles sont tenus par Cazeneuve, Loustalot, Pierre, Julien Daoust, Jacques, Petit-Jean, Comte de Linières, Tougas, Martin, Villerai. Comtesse de Linières, Nozières, Louise, Verteuil, Henriette, B. de la Sablonnière, La Frochard, Mme Petit-Jean, Marianne, Bella Ouellette.

La semaine a bien commencée et elle finira encore mieux. C'est la grande roue du succès qui tourne et elle est remontée pour longtemps.

THEATRE ROYAL

"The Arkansas Traveller", s'il faut en croire—et pourquoi pas ? — Dame Rumeur, ne serait rien moins qu'un chef-d'œuvre dont la rare puissance dramatique n'exclut point maintes scènes joviales.

La troupe engagée cette saison par le gérant Naukeville, est une des plus fortes qui ait jamais paru sur la scène du Royal. Quant aux décors ils sont d'une magnificence dont la langue française ne saurait donner qu'une bien faible idée. A samedi les détails supplémentaires.

CONCERT SYMPHONIQUE

On s'attend à ce qu'une foule immense assiste au dernier concert Symphonique de la saison, qui aura lieu à l'Académie de Musique, le 7 avril. Mme Reillie-Borden-Low, une soprano très goûtée du public américain, sera la soliste à ce concert. La vente des sièges commence dès lundi, au bureau de location du théâtre.

NOUVEAU FEUILLETON

"LE CANADA" publiera prochainement en feuilleton une des œuvres littéraires les plus en vogue de notre époque. C'est un ouvrage qui n'a qu'une année, dû à la plume d'un auteur français contemporain. Qu'on achète "LE CANADA", le seul journal français du matin.

ST-HENRI ET L'ANNEXION

A l'assemblée du conseil de ville de St-Henri, hier soir, à part les affaires de routine, la question de l'annexion fut le sujet de la séance.

Le rapport du comité de l'annexion fut lu à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Ce comité, composé de quelques échevins et de citoyens de St-Henri, rencontra le comité d'annexion de la ville de Montréal, samedi dernier. A cette assemblée, il fut résolu que la ville de Montréal s'occuperait de discuter la question, si la ville de St-Henri veut accepter de ne former qu'un quartier et n'avoir que deux représentants à l'hôtel de ville. Le comité de St-Henri avait résolu d'avoir deux quartiers et quatre représentants. Le comité crut donc devoir accepter l'offre de la ville de Montréal afin de pouvoir entrer en pourparlers sur la question.

Toutes les autres demandes faites par St-Henri seront accordées.

Le rapport financier demandé par la ville de Montréal est presque terminé et sera remis dans quelques jours au comité de l'annexion.

Avant l'ajournement, une résolution fut proposée par M. J. A. Major, secondée par M. Sénécal, que le Conseil de St-Henri constate avec regret que M. DeBotret a cessé de faire partie du personnel de "La Presse", et que ce serait avec plaisir qu'il le verrait revenir, et que copie des présentes soit transmise à M. DeCotret et aux journaux.

Tout a y gagner

Vous avez tout à y gagner en employant le BAUME RHUMAL pour le traitement du rhume, de la toux, de la bronchite. 306-2

DE CI, DE LA REVUE MONDAINE

PAR MARGOT.

Départs

Madame J. N. Dupuis, doit partir ce soir à 8.40 heures pour Naples.

M. Dupuis et son fils Henri l'accompagnent jusqu'à Boston.

—Madame Adélard Turgeon s'embarquera le 4 avril prochain pour l'Europe, où son mari, l'hon. M. Turgeon, ministre des Terres de la Couronne, ira la rejoindre plus tard. Mme Turgeon passera quelque temps à Paris et se rendra ensuite à Naples.

Nos canadiennes

Mesdemoiselles Rolland et Lacaille, de Montréal voyagent actuellement en Sicile.

Pour Pâques

On chuchote à travers les branches, qu'un grand bal sera donné à Pâques au bénéfice d'une œuvre de charité.

Comme les branches n'ont pas de feuilles pour empêcher ce qui se dit d'arriver jusqu'à nos curieuses oreilles, ce bal sera donné dans les jolis salons de la rue Dorchester, par l'Assistance Publique, pour ses pauvres.

Danser pour les malheureux, n'est-ce pas un joli moyen de faire gaiement la charité ?

Le Chœur de chant

On nous prie d'avertir les jeunes filles qui font partie du nouveau chœur de chant de la paroisse St-Louis de France qu'il n'y aura pas de réunion aujourd'hui.

Un peu partout

M. et Mme T. C. Davidson, de Westmount sont partis pour New-York, en route pour la Méditerranée.

—Mademoiselle Hanson, de la rue Dorchester, doit partir prochainement pour l'Edrope.

—Mlle Alice Ducharme est en promenade à New-Jersey.

—Mlle Doutre de Montréal, est à Ottawa, l'invité de Madame Brodeur.

Mme Lemieux à Ottawa

—Mme L. J. Lemieux, épouse du Dr Lemieux, député de Gaspé, est allée passer quelques jours à Ottawa, l'invitée de Lady Laurier.

The John Murphy Company Limited

Jeudi, 30 Mars 1905.

L'INTERET EXCITÉ PAR NOTRE RAYON DES CHAPEAUX NE SE DEMENT PAS, IL PRENDRA LA TOURNURE QUE NOUS AVIONS PREVUE TANT DE PARTICULARITES NOUVELLES SERONT TOUJOURS REFLETEES LA, ET LE RAYON SI DIRECTEMENT ET SI RAPIDEMENT MIS EN RAPPORT AVEC LES CENTRES DE LA MODE, QUE BIEN QUE LES DAMES PUISSENT LE VISITER TOUS LES JOURS DE L'ANNEE, ELLES Y TROUVERONT QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU.

Cette vignette représente l'un de nos modèles exclusifs : fait de tulle bleu-pâle et d'une bordure de soie.

ETOFFES A ROBES
(Premier Etage)
Nous venons de mettre en stock un assortiment de nouvelles Eoliennes de Soie fantaisie, dans toutes les principales nuances. C'est l'une des nouveautés de la saison. Prix depuis $ 1.75 à $ 2.50 la verge.

SOIES
(Premier Etage)
Notre rayon des Soies étale une belle collection de nouvelles Soies Taffetas qui ne se déchirent pas, noires et dans toutes les nouvelles nuances. Une ligne spéciale à 75c la verge qui est fort remarquable.

AU SOUS-SOL

ECOULEMENT DES MERCERIES POUR HOMMES.

Robes de Bain,
Prix régulier $3.00, $3.50, $4.00, $4.25, $4.75.
Aujourd'hui toutes à un seul prix, $2.25 chaque.

Vestons en Soie pour Fumeurs,
Prix régulier $5.00 et $6.00. Aujourd'hui tous à $3.50 chaque.

Sous-vêtements Français en Balbriggan et en Lisle,
Corps et Caleçons. Prix régulier $1.00, $1.25, $1.35 chaque.
Aujourd'hui tous à un seul prix, 85c chaque.

Sous-vêtements Français en Balbriggan,
Corps et Caleçons. Prix régulier 75c chaque.
Aujourd'hui ..... 50c chaque.

Corps et Caleçons en Merinos,
Prix régulier 50c chaque. Aujourd'hui ..... 35c chaque.

Chaussettes,
Tan et noires, pieds sans couture. Prix régulier 20c la paire.
Aujourd'hui ..... 10c la paire.

Le magasin ferme à 5.30 p.m. tous les jours.

The John Murphy Company Limited

306—x—0-7

LE SEUL ATELIER MODELE A MONTREAL

Coffres-forts, toutes grandeurs.
Portes, derniers modèles,
Portes de Voutes,
toute dimension

MONTREAL PLATING CO.

AUSSI
Plaquage de tous genres, cuivre, or, argent ou nickel
Ouvriers experts attachés à l'établissement.
BOISVERT & RIVET, Propriétaires,
Tél. Bell Est 2578. Tél. Marc. 758. 89-ma-j-s-n 434 RUE ST-LAURENT

BOIS DE SCIAGE CHARPENTE ET DE

T. PREFONTAINE & CIE, LTÉE

Bureau : Angle des rues Napoléon et Tracey
Cour à bois : Le long du Canal Lachine, de deux côtés.
STE-CUNEGONDE
Spécialité : Bois préparé de toutes manières et passé à la chaufferie sur demande.
Pin, Epinette et Bois franc, Clapboards et Bardeaux
Poteaux, Piquets—Cotonnier, Chêne, Merisier, Erable.
Tel. Bell 3951 Main. Tel. M. 1381

BOIS PRÉPARÉ POUR PLANCHERS
Concavé, Percé et Coupé
Prêt à Poser
143—maj s n

Articles pour Plombiers

The Clanranagh Co
NOTRE DAME & SEIGNEURS.
2543-2553 Notre-Dame. 292-300 Seigneurs
MONTREAL 306

AU BALMORAL

La marque de commerce ci-contre est toujours pour vous une garantie de satisfaction absolue. Exigez-la sur tous les

Harnais, Selles, Valises, Sacs de Voyage et tous genres d'objets en cuir que vous acheterez.

H. Lamontagne Ltée limitée
1502 RUE NOTRE DAME
294—ma-j—s—n. MONTREAL.

SPORT

LA CROSSE AU MANITOBA

LE BILLARD CHEZ M. MARCOTTE. — WEIL ET TREMBLAY. — NOUVELLES SPORTIVES.

LA CROSSE
AU MANITOBA

Winnipeg, 29. — Brandon et Portage La Prairie auront des équipes dans la Western Canada League.

Le Brandon Sun assure qu'une équipe très forte peut être formée dans cette ville. Une assemblée de tous les amateurs aura lieu lundi prochain. Le "News" de Portage La Prairie croit qu'il est urgent d'organiser une équipe locale. Plusieurs joueurs seniors qui firent leurs preuves dans l'Est, sont aujourd'hui résidents au Portage et jamais meilleure occasion ne s'est présentée de ressusciter la crosse dans une ville où elle fut jadis prospère.

A TORONTO

Brantford, 29. — Dowling Taylor, Doyle et Smith, des Brantford, de l'an dernier, joueront cette année pour les clubs de Toronto.

M. BERNIER

M. Bernier que les amateurs ont pu admirer comme gardien des buts pour les clubs Delorimiers, Mascotte et National II nous quittera bientôt pour aller résider à Québec.

Les clubs de la vieille capitale auront un très bon joueur à leur disposition.

LA LUTTE
WEIL ET LES JOURNAUX

Les amateurs liront sans doute avec intérêt les opinions suivantes de la presse américaine sur les capacités du lutteur qui rencontrera Tremblay vendredi prochain.

Weil s'est même revélé supérieur à Bothner à certains moments de la lutte. (New-York Herald).

Ce light-weight qui vient de faire une si belle lutte contre Bothner est certainement le rival le plus sérieux qu'il aura à rencontrer.
(New-York American.)

Weil finira bientôt par enlever la ceinture à Bothner.
(Police Gazette.)

Tous les lutteurs qui se cherchent des rivaux dans la classe "lightweight" ne sauraient faire mieux que de s'adresser à Weil. Une rencontre avec un tel rival est toujours profitable au vaincu.
(Buffalo Courrier.)

Weil a renverser 3 lutteurs dans l'espace de 25 minutes hier soir. Cet exploit le mettra certainement en évidence et nombreux seront les gérants qui feront les "beaux yeux" au débutant.
(Cincinnati Telegram.)

Weil quitte Boston après avoir établi un record. 4 lutteurs locaux n'ont pu résister à ses prises et c'est avec une entière confiance qu'il pourra s'attaquer à Bothner.
(Boston Daily Globe)

Un athlète qui a laissé une si bonne impression lors de son passage dans ces différentes villes, ne dérogera pas à ses bonnes habitudes vendredi prochain. Tremblay n'aura qu'à bien se tenir.

RICHARD vs. LAFONTAINE

C'est ce soir que doivent se rencontrer ces deux hommes au club athlétique St-Louis. Tous deux ont fini leur entraînement depuis hier, et sont prêts à entreprendre la lutte depuis si longtemps désirée de tous les amateurs de ce sport. La salle sera certainement trop petite pour contenir la foule qui veut voir ces deux jeunes athlètes canadiens-français, aux prises et qui seront appelés avant longtemps à défendre l'orgueil de notre race.

Que tous les amateurs se rendent ce soir aux salles du club athlétique St-Louis. Ils seront témoins d'une des luttes les plus émouvantes qu'il soit possible de voir. Admission 25 cents.

Les étudiants du Laval assisteront à cette soirée athlétique.

LA BOXE
REGLE

San Francisco, 29. — James Britt de cette ville et Jobz White d'Angleterre, se battront pendant 20 rondes le 25 avril prochain au Yosemite Athletic Club.

LE BILLARD
A LA SALLE MARCOTTE
PARENT CHAMPION AMATEUR DU CANADA

Hier soir la dernière partie du concours avait lieu entre MM. Parent et Renaud.

Parent a défait son adversaire par une différence de 70 points.

Immédiatement, M. Parent a été déclaré champion amateur du Canada et reçut les prix qui avaient été offerts au vainqueur.

Voici en détails le résultat de la partie :—

	Points	Coups	Séries
Parent. . .	300	62—26-20-16-15-14-13-12	
Renaud. ..	230	61—13-11-11	

Moyenne.
4 3-4
3 5-8

MAISON FONDÉE EN 1852

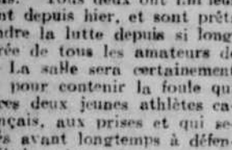

Instruments de Musique et Musique en Feuille

Assortiment le plus complet et à meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.

Agent pour Besson & Cie, Londres Ang. Buffet, Crampon & Cie, de Lyon France. C. Fox & Sons, de Grand Rapids, Mich.

CHAS. LAVALLÉE
38 Côte St-Lambert. Montréal, Can.

FOOT-BALL
EN ANGLETERRE

Londres, 28.—Voici le résultat des dernières parties qui ont été jouées dans les différentes ligues anglaises.

Division I.—Stoke 2, Woolwich Arsenal 0; Everton 5; Sheffield Wednesday 2; Newcastle United 3, Wolverhampton W. 0; Preston North End 2, Middlesbrough 0; Manchester City 2, Blackburn Rovers 1; Aston Villa 2, Notts County 1; Sheffield United 4, Bury 0; Notts Forest 2, Small Heath 1; Derby County 1; Sunderland, 0.

Division II.—Liverpool 4, Doncaster Rovers 1; Burnley 2, Manchester United, 0; Grimsby Town, 4, Bristol City, 0; Bradford City, 2; Leicester Fosse, 1; Blackpool, 3; Burslem Port Vale, 0; Barnsley, 1; Chesterfield, 0; Gainsbro' Trinity 2, Burton United 0; West Bromwich A, 1, Glossop, 0.

SOUTHERN LEAGUE.

Division I.—Tottenham Hotspur, 2, Millwall 0; West Ham 2, Watford 0; Brentford, 1; Swindon, 1; Luton, 2, Queen's Park Rangers 1; Portsmouth 1, New Brompton 1; Bristol Rovers 6, Southampton 1; Brighton and Hove 2, Plymouth 0; Reading 0, Fulham 0.

Division II.—Portsmouth Res. 2, Clapton Orient 1; Brighton et Hove R. 4, Wycombe Wanderers 2; Fulham Res. 6, Reading Res. 0; Swindon Res. 1, Grays United, 0.

HAND-BALL
A CHICAGO

Chicago 28. — Voici le résultat des parties qui ont été jouées hier chez Kennedy:

P. Quinn et Keegan	21	13	12	21	17
D. Sullivan et Jos Farrell	14	21	18	17	21
T. O'Connor et P. Sullivan			21	21	21
T. Boice et J. Torney			5	7	11
G. F. Black et Reynolds	18	17	21	21	21
Lee et A. Ryan	21	21	20	16	19
John Sullivan					20
M. Kennedy					21
John Ryan et J. Connors		21	17	15	21
John Boice et P. Farrell		18	21	21	15
R. Dennis et Clarke			21	15	13
Cunnings et Kelly			14	21	21

BASE-BALL
AUTOUR DES BUTS

Cy Ferry le nouveau pitcher du club Montreal a été échangé pour Frank McManus.

La ville de Woonsocket aura probablement une équipe dirigée par Fred. Lake.

Griffith prétend que Chesbro est le plus effectif des pitchers, parce qu'il s'intéresse toujours à gagner ses parties.

Le gérant Dunn des Providence composera son équipe avec les joueurs de réserve de plusieurs équipes des Ligues Nationale et Américaine.

Odwell l'ancien joueur des Montréal réal jouera left-field pour les Cincinnati.

Clancy continue de satisfaire Barney Dreyfus.

La famille Delehanty comptera cinq frères dans les clubs professionnels de 1905.

Les umpires de la Ligue Nationale seront les suivants:

Henry O'Day de Chicago, Robert Emslie de St-Thomas, Ont., J. E. Johnstone de Newark, N. J. George Banswail de Philadelphie, et W. J. Klem de New-York.

PARTIE DE POOL

Hier soir, à la salle Doré, rue Ste-Catherine, s'est jouée une partie de pool, entre MM. Henri McDuff et Camile Archambault, pour un enjeu de $20.

Après une lutte des plus mouvementées, M. McDuff demeura le vainqueur avec un score de 100 contre 87.

POURQUOI LE TREFLE FAIT-IL DEFAUT ?

Le trèfle disparait souvent après avoir été pacagé. Lorsqu'un champ est pâturé à rase terre, la gelée a de grandes chances de détruire le trèfle. Le chaulage favorise la production de cette plante en faisant disparaître l'acidité du sol. Le trèfle ne pousse pas dans un sol acide. Presque tous les six ans le chaulage est nécessaire. Le trèfle ne peut réussir dans un sol manquant d'acide phosphorique ou de potasse. La mauvaise graine est aussi une cause d'insuccès. On doit toujours rechercher la meilleure graine de trèfle.

INSPECTION ET CLASSEMENT DU BEURRE DANS LA REPUBLIQUE ARGENTINE.

Le gouvernement de cette république a établi un système d'inspection du beurre fait dans ce pays, ainsi que des bâtiments où il est fait ou vendu. A l'avenir, aucun beurre ne peut être exporté du pays à moins qu'un certificat quant à sa qualité n'ait été fourni par l'autorité compétente. (Journal du Département de l'Agriculture de l'Irlande.)

Le percement d'un érable se fait ordinairement, à la profondeur de 1 1-2 à 2 pouces, avec une tarière d'un demi-pouce ; on insère alors une gouttière capable de supporter le seau dans lequel s'écoulera l'eau d'érable. Il en coulera autant d'un trou d'un demi-pouce que d'un trou plus large, et de plus, la blessure se cicatrisera plus facilement.

Les prairies

LEUR AMELIORATION — LEUR FUMURE D'ENTRETIEN.

Un dicton agricole dit avec raison: "les terres arables vivent des prairies" ou en d'autres termes: "la prairie est la mère des champs."

Cet axiome indiscutable prouve l'importance et l'utilité des prairies en agriculture. Cependant, pour que les prairies soient réellement les mères nourricières des terres arables, il faut leur accorder des soins spéciaux: "entretien de la surface et fumure de réparation."

L'entretien de la surface consiste en des arrosements copieux mais réglés, tout en évitant l'irrigation prolongée; de plus, un bon chaulage périodique aura pour effet de détruire les mauvaises herbes et d'enrichir le sol. Enfin les hersages énergiques assureront un bon aérage du sol.

La fumure d'entretien vient compléter cette œuvre et assurer à la prairie un bon rendement. D'après Joulie, un bon rendement de foin enlève, par arpent, 120 lbs d'azote, 33 lbs d'acide phosphorique, 123 lbs. de potasse et 86 lbs de chaux. Ces chiffres prouvent suffisamment que les récoltes exigent des fumures abondantes surtout en éléments minéraux.

En quoi consiste la fumure d'entretien d'une prairie ? Quel est son rôle et quelle sera son efficacité ?

L'azote est restitué dans certain cas, non à l'aide de fumier, mais sous forme de purin ou de 112 lbs. de nitrate de soude répandus au printemps en deux ou trois fois.

Les prairies demandent surtout l'acide phosphorique et la potasse. L'acide phosphorique donne la qualité à l'herbe et par conséquent au foin ; de plus cet élément est nécessaire et indispensable aux bêtes à lait et au jeune bétail : 380 à 400 lbs, de superphosphate, ou mieux 400 à 600 lbs de scories donnés très tôt constituent une fumure ordinaire et convenable.

La potasse est des éléments de la restitution celui qui est le plus important dans le cas qui nous occupe, et malheureusement, c'est celui qui est le moins restitué.

La potasse donne des bénéfices très considérables en prairies ; elle augmente à la fois la qualité et la quantité de l'herbe et du foin ; elle fait revenir les légumineuses disparues, ces plantes améliorantes et fixatrices de l'azote ; elle détruit les mousses et corrige nos prairies acides.

Partout les prairies ont les mêmes besoins, on doit y appliquer les mêmes engrais, car le sol n'est plus labouré et la désagrégation des éléments est très faible ; donc si la prairie est établie dans un sol relativement riche en potasse l'addition de cet élément s'impose en prairie quand ce n'est pas le cas en terre arable ordinaire ou la potasse est mise en circulation par les labours. Si l'on veut obtenir de beaux rendements, il faut adjoindre aux engrais phosphatés une dose convenable d'un engrais potassique.

Par ce moyen, Wagner obtint 3,660 lbs de foin par arpents ; Briers, de Tongres, 5,580 lbs, Mr Smets, de Liège, 3,720 lbs, en prairie humide et 4,780 lbs, en prairie sèche ; M. Caluwe 5,310 lbs.

La meilleure fumure d'entretien est donc la suivante ; 112 lbs. de nitrate de soude, 400 à 600 lbs de super. ou de scories et 300 à 400 lbs de kainite. Cette fumure d'entretien coûte relativement peu, surtout si la prairie est bien établie, car dans ce cas on peut supprimer la dose de nitrate de soude et le rendement moyen sera de 4,500 lbs de foin environ de première coupe.

Conclusion : les foins et regains récoltés sur ces prairies et transportés à la ferme sont riches en éléments minéraux : acide phosphorique, potasse et chaux. Ces produits sont utilisés pour l'alimentation des animaux domestiques, et plus les aliments sont riches en matières minérales, plus les fumiers seront abondants et fertilisants. Donc, c'est avec raison que nous pouvons dire : "accorder une bonne fumure d'entretien aux prairies, c'est augmenter le fumier non seulement en quantité mais aussi en qualité et c'est ainsi que la prairie deviendra la mère nourricière de la terre arables."—H. E.

(Résumé d'une conférence agricole officielle en Belgique.)

Les chevaux qui sont effrayés

Du bruit et de la vue du chemin de fer

Beaucoup de conducteurs commettent la faute, lorsqu'ils doivent attendre devant une barrière fermée, le passage d'un train, de placer les chevaux de manière à ce qu'ils ne voient pas le train. Les animaux n'entendent ainsi que le bruit, prennent peur, deviennent rebelles et font des efforts pour s'emporter. Le conducteur qui ne veut on ne peut comprendre qu'il est le coupable par son défaut d'intelligence, frappe le cheval apeuré jusqu'au moment où celui-ci affolé par le bruit et les coups s'échappe et brise la voiture.

Le pauvre cheval se figure alors que les coups, les blessures, que tout ce qui lui arrive est le fait du train et dès lors, lorsqu'il en aperçoit un, il est impossible de le maîtriser, il devient fou et s'emporte.

Il faut au contraire placer le cheval de telle façon qu'il voit arriver le train de loin, descendre de voiture, se placer à côté de lui et le caresser pour le rassurer.

La Providence a donné à chaque région les végétaux dont on peut extraire économiquement le sucre. Les tropiques possèdent la canne à sucre, les pays tempérés produisent la betterave sucrière, et sous notre climat rigoureux, nous avons à notre disposition, dans la province de Québec, notre sucre national, le sucre d'érable, qui ne le cède à aucun autre en suavité et en saveur parfumée. Cherchons donc à développer l'industrie du sucre d'érable, épargnons les beaux arbres qui l'alimentent et, à l'occasion, reboisons en érables à sucre les terrains pierreux ou peu propres à la culture : nous en retirerons plus tard des revenus assurés et non négligeables.

LE PAIN PURETÉ
de James Strachan, Boulanger de la Cour Royale, est pétri par des machines et livré dans des sacs. Essayez-le! 151-wii-s-n

Mauvais Rhume Contracté. Le Docteur dit : C'est Sérieux !

Il veut l'envoyer à trois cents milles à l'Hopital de Winnipeg

UNE BOUTEILLE ET DEMIE DU Sirop de Pin de la Norvège du Dr Wood LE GUÉRIT.

Lisez ce que Mme A. G. Wheeler, de Wassena, Man., a à dire à son sujet : "Laissez-moi donc vous remercier pour le grand bien éprouvé par mon mari, et mes enfants, grâce au Sirop de Pin de la Norvège du Dr Wood. Une nuit mon mari revenant de l'ouvrage, contracta un très mauvais rhume. Il devint si malade qu'il dut prendre le lit, et envoyer chercher le médecin. En arrivant, le docteur diagnostiqua que c'était un cas très sérieux et me conseilla de l'envoyer à l'hôpital de Winnipeg. Ceci je ne le pouvais faire, car nous demeurons à 300 milles de Winnipeg. Je résolus d'essayer le Sirop de Pin de la Norvège du Dr Wood et m'en procurai quatre bouteilles. Il n'en prit qu'une bouteille et demie pour devenir tout à fait bien et ne perdit que quelques jours d'ouvrage. J'en tiens toujours à la maison pour les enfants. Même le bébé, à peine âgé de quelques mois, en prend et paraît l'aimer beaucoup, quant à moi je ne sais vraiment ce que je ferais si je n'en avais pas. Je crois que toute bonne ménagère devrait en garder une bouteille sous la main, car je sais qu'il épargnera plus d'une note de médecin."

Prix, 25c. Mis dans une enveloppe jaune. La marque de commerce est trois Pins. Refusez les substitutions.

THE T. MILBURN CO., LIMITED,
Toronto, Ont. 306-ya

Un des avantages de l'industrie du sucre d'érable c'est qu'on l'exploite, sur chaque ferme à une époque de l'année où le cultivateur, n'ayant pas encore à s'occuper des travaux des champs, trouve ainsi à utiliser ses loisirs d'une façon lucrative.

L'industrie du sucre d'érable ne demande pas, comme celle de la betterave, une installation considérable, ni de grands capitaux ; tout le monde peut s'y livrer relativement à peu de frais, et en retirer un bon revenu.

Chaque cultivateur devrait avoir, sur sa ferme, au moins 300 à 400 érables.

Dernièrement, à une convention des fabricants de sucre d'érable tenue à Montpelier, dans le Vermont, il y a eu une belle exposition de sucre et de sirop d'érable et de toutes les préparations qui en proviennent. Parmi les nombreux exhibits qu'on y admirait, il y avait spécialement ceux de MM. Carlton, de Maple Grove Farm, Newburg, N. H., dont l'érablière comprend 3,500 arbres en rapport et produit annuellement de 8,000 à 10,000 lbs de sucre et de sirop.

(26e ANNÉE)
L'ILLUSTRATION
Le Premier des Journaux Illustrés
Paraissant toutes les semaines. — Au moins un supplément par numéro
Bureaux : 13, RUE SAINT-GEORGES
PARIS (9e)

" L'Illustration ", le plus beau journal illustré du monde." (Rapport officiel sur l'Exposition de Chicago, publié sous la direction de M. Camille Krantz, commissaire général du gouvernement, p. 147.)

" L'Illustration " est trop connue pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge. C'est le plus important des journaux illustrés ; c'est le seul qui puisse faire les frais nécessaires pour suivre de près par ses correspondants, photographes et dessinateurs, et présenter à ses lecteurs, au fur et à mesure qu'elles se déroulent, toutes les péripéties de

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Ses nombreux suppléments et ses livraisons extraordinaires sont envoyés à tous les abonnés sans exception et représentent à eux seuls bien au-delà du prix de l'abonnement.

Aussi les abonnés à " L'Illustration " (36 francs par an pour la France, 48 francs pour l'étranger) reçoivent non seulement le premier, mais en réalité le meilleur marché des journaux illustrés ; dans le courant d'une année, du 15 mai 1903 au 15 mai 1904, ils ont, en effet, reçu en

SUPPLEMENTS GRATUITS !

Six romans, qui, au prix de 5 francs, inférieur au prix moyen, en librairie, des volumes aussi luxueusement illustrés, représentent une valeur de 30 francs.

Cinquante morceaux de musique du format partition, lesquels, à raison de 1 fr. 50 chacun, représentent une valeur de 75 francs.

Dix pièces de théâtre, les plus grands succès de la saison 1903-1904, abondamment illustrées, représentant en librairie une valeur d'au moins 3 fr. 50 l'une, soit 35 francs.

Soit au total une valeur de 140 francs pour ces seuls suppléments

Les abonnés à " L'Illustration " ont reçu également les numéros exceptionnels de Noël et du Salon et un grand nombre de suppléments en couleurs, véritables œuvres d'art que rechercheront plus tard à prix d'or les amateurs d'estampes. Ils ont donc réalisé sur le prix seul des publications littéraires, théâtrales, musicales et artistiques un bénéfice considérable et ils ont reçu, en outre, chaque semaine, le premier journal illustré du monde.

PIÈCES DE THÉATRE

" L'Illustration vient de publier entre autres :

LA SOROIERE
Pièce en cinq actes, de M. Victorien Sardou, de l'Académie française.

LEDEDALE
Pièce en cinq actes de M. Paul Hervieu, de l'Académie française

OISEAUX DE PASSAGE
Pièce en quatre actes, de MM. Maurice Donnay et Lucien Descaves.

LA PLUS FAIBLE
Pièce en quatre actes de M. Marcel Prévost

VARENNES
Pièce en 6 tableaux, de MM. Henri Lavedan, de l'Académie française, et G. Lenôtre

D'autres pièces suivront.

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE, ALGÉRIE, TUNISIE		ÉTRANGER (Union postale)	
Un an	36 fr.	Un an	48 fr.
Six mois	18 fr.	Six mois	24 fr.
Trois mois	9 fr.	Trois mois	12 fr.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

The Bell Telephone Company of Canada
(LIMITED)

Les souscripteurs qui Déménageront au Mois de Mai sont avertis qu'ils devront nous notifier pas plus tard que le 10 Avril d'avoir à transférer leur appareil, s'ils désirent avoir un service ininterrompu.

Le blanc de transfert se trouve en dernière page de chaque Almanach des Adresses Téléphoniques. Remplissez-le et adressez-le à

D. O. DEWAR,
25-28-30-1-4-6 Gérant Local.

Maison à Louer
EN QUANTITE

Si votre intention est de déménager cette année et si vous n'avez pu encore vous procurer une maison, rentrez consulter notre liste de maisons vacantes ; il y en a en quantité dans toutes les parties de la ville.

Vous en trouverez certainement une à votre goût et cela ne coûtera absolument rien.

N. G. Valiquette
LIMITEE
Département des Immeubles
1547 STE-CATHERINE
305—J

GRILL ROOM
DE L'ANNEXE DE
L'HOTEL ST-JAMES
Coin St-Jacques et Cathédrale
REPAS A TOUTE HEURE
Service Prompt et Bien Fait
Plan Européen et Américain
REMARQUEZ-LE BIEN
Le public m'ayant demandé comme faveur de tenir une table d'Hôte, je m'empresse de me rendre à son désir. Ainsi la table d'Hôte sera ouverte entre midi et 2 1-2 hrs et 6 et 8 hrs p. m. Le coût n'en sera que de 50 cts.
FRED. BOUILLON, Prop.
10-j-n

Les autorités médicales recommandent le ROSE QUESNEL à ceux qui font usage immodéré de tabac, parce que le Rose Quesnel est doux et naturel.
264-1-j-n

LE NOUVEL
HOTEL BELLEVUE
RUE BEACON, - - - - BOSTON,
Près de Tremont.
PLAN EUROPEEN
Chambres de $1.50 en montant. Orchestre de 1 à 3, de 6 à 8 hrs.
Prenez les chars élevés venant du nord ou du sud, jusqu'à la rue Park.
HARVEY & WOOD, 3, Park Pla e, N.-Y.
39—J N

Lampes de Chemin de Fer et Signaux
The Hiram L. Piper Co, Ltd.
12 rue St-Pierre.
Phone Main 4061 238-Jn

COCKBURN'S OLD SCOTCH WHISKY
Tel que fourni au roi Edouard VII.
Distillé du Malt pur.
J. & R. McLEA
AGENTS. MONTREAL.
254-Ma-J-S-N

Marbrerie Canadienne
1354 Rue St-Laurent
Granit et marbre de différentes couleurs.
T. ROCHON & FILS
Successeurs de A. R. Cintrat.
Marbriers-Sculpteurs.
Monuments, Pierres tumulaires et Devants de Cheminées en tous genres, Carrelages en marbre et mosaïque. Tables pour Plombiers, Autels, etc.
Tél. Bell Est, 1232 — Tél. des Marchands 2005. 132-j-e-o

JOSEPH FORTIER
Articles en Chancellerie, Impressions. Reliure et réglage.
Registre et formules sur commande
254 St-Jacques, Montréal.
Tel. Main 444 Atelier Ma' 4
47—ma 1 s n

HOTELS

Hôtel Riendeau
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice
Quelques pas des Bateaux et des gares de chemins de fer.
58-60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.
J. ARTHUR TANGUAY, Propriétaire.
n

HOTEL ST. JAMES
En face du Dépôt G.T.R. et tout près du Dépôt C. P. R.
PLAN EUROPÉEN ET AMÉRICAIN
Muni de toutes les améliorations modernes.
FRED. BOUILLON, Propriétaire
n

Le Dr Joseph NOLIN, Dentiste
Désire informer ses clients qu'il a transporté son bureau au : : : : : :
No 389 rue Sherbrooke, 4ème porte rue St-Denis
2—n

J. S. PRUD'HOMME
93 Rue Mentana. Tél. Marchands 294
BOULANGER
Spécialité, Pain de Famille.
148-sp-n

JOS. LEGAULT
BOULANGER
731 Ontario Pain Ordinaire et de Fantaisie
148-Sp.-n

J. A. BROSSEAU
BOULANGER 49-53 BOYER
Bell Tel. Est 2672
Pain bis, Pain blanc, Pain de son, Pain de fantaisie (une spécialité) Pain fait sans levain chimique.
292-n

Napoléon Turcot, Ferblantier, Plombier et Couvreur.
Appareils à Eau Chaude et à Gaz.
Spécialité : Couverture en Gravole à prix modérés.
1234-1236 rue St-Laurent (Tel. Bell, Lan(2906) VILLE ST-LOUIS
148-n

Montreal Window Cleaning Co. Tel. Main 3413
M. HELD, Propriétaire
Bureau : 135 RUE ST-URBAIN, Montréal.
129—n

J. B. PAUZÉ & CIE
CONTRACTEURS
Bureau : - 70 St-Jacques
Tel. Main 2951.
Résidence : 212 St-André
Tel. Est 1994.
133-n

P. AMESSE
Fonte de Grosses Pieces et d'Ornements, Piliers, Colonnes, etc.
56 à 62 rue Nazareth, 187 n Montréal

Bureau et Atelier, Côte des Neiges, MONTREAL. Propriétaire de Carrières de Granit Rouge et Gris.
J. BRUNET,
Manufacturier et Importateur de MONUMENTS EN MARBRE ET GRANIT.
Ouvrage de bâtisses et de cimetières, etc. de toutes descriptions.
Veuillez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
COTE DES NEIGES, MONTREAL.
Tél. Bell Up 1466. (Correspondance gratuite pour Montréal).
n

Joseph Rielle,
ARPENTEUR GÉOMÈTRE,
Edifice New-York Life.
141—n

J.-B. GRATTON
Entrepreneur et plâtrateur.
Atelier : 82, 84 et 86 AVENUE MERCIER.
Téléphone Bell, Est 1503.
Téléphone Privé : Bell, Est 774. n

Walter Cunningham,
288-290 RUE RIDEAU
Angle de la rue King. OTTAWA
Epiceries, Vins et Liqueurs, Gros et Détail.
Entrepot de Thé et Café. 143—n

HORMISDAS CONTANT
ENTREPRENEUR PLATRIER
d'Enduits Unis et Ornementés.
Bureau : 609 RUE BERRI. Tel. Bell Est 1177
103—n

Résidence Privée : 247 rue Ste-Elisabeth
PRECOURST & CIE., Entrepreneurs
MENUISIERS-CHARPENTIERS
Réparations une Spécialité.
Atelier : 206 St-Urbain. Tel. Bell Est 3418 133- Montréal

ALEXANDER FLECK, Limitée.,
OTTAWA, ONT.
Machines de Moulins, Engins et Chaudières, Fondeurs en fer, cuivre et acier. Manufacturiers de roues de char à froid et sculpture en fonte. Manufacturiers de machines spéciales 19-n

J. & R. WEIR
CONSTRUCTEURS DE BATEAUX EN ACIER
Ingénieurs, Manufacturiers de Bouilloirs et Mécaniciens . .
Rues NAZARETH & BRENNAN
MONTREAL 249-n

A. W. ROBINSON, M. Can. Soc. C. E.
INGENIEUR . .
CONSULTANT
14 SQUARE PHILLIPS
Téléphone longue distance Uptown 2478.
168—n

CAMERON & Co.
EN GROS
PIN, EPINETTE, BOIS DUR, LATTES ET BARDEAUX
BUREAU :
170 RUE CANAL, Edifice Russell House
18—n OTTAWA, Ont. Tel. 1264

CARTES

AVOCATS

Préfontaine, Archer, Perron & Taschereau
AVOCATS
Bâtisse de l'Assurance Royale,
PLACE D'ARMES, MONTREAL
n

Geoffrion, Geoffrion & Cusson
AVOCATS
No. 97 rue St-Jacques, Edifice de la Banque du Peuple. P. O. Boite 435. Tel. Bell Main 10.
Victor Geoffrion, C. R., M. P.
Aimé Geoffrion, C. R.
5-n Victor Cusson, L. L. L.

Dandurand, Brodeur & Soyer
AVOCATS
Bâtisse de l'Assurance Liverpool & London & Globe, 114 rue St-Jacques. 183-n

GOUIN, LEMIEUX & BRASSARD
AVOCATS
Edifice New-York Life
Chambres 308, 309, 310 et 311. 11, Place d'Armes
MONTREAL
Hon. L. Gouin, C. R. Hon. Rod. Lemieux, Q. R. Ev. Brassard, L. L. S.
31-n Téléphone Main 2197

CAMILLIN PICHE, C.R. Honoré ARCHER
PICHE & MERCIER
AVOCATS
Chambres 215, 216 et 217. Edifice "New-York Life," Place d'Armes, Montréal.
Téléphone Bell Main 3395.
n

J. D. LEDUC, C. R., Avocat
STE-SCHOLASTIQUE
COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES, District de Terrebonne, P. Q.
148-n

Gonzalve Desaulniers, C.R., Avocat
71a RUE ST-JACQUES
148—n Tél. Bell Main 3151.

JOS. ARCHAMBAULT, Avocat
71a RUE ST-JACQUES. TEL. BELL MAIN 3653
Bureau du soir : 1301 RUE STE-CATHERINE
146-Sp.-n. TEL. BELL EST 668.

McCORKILL & McKEOWN,
AVOCATS, SWEETSBURG, Q.
J. C. McCORKILL, C. R. W. K. McKEOWN
9—n

PELLETIER & PELLETIER
Successeurs de CHARBONNEAU & PELLETIER
AVOCATS
63-69 Edifice "Royal Insurance," Place d'Armes
MONTREAL
Tél. Bell Main 2563 Boîte 253 B n

ROBILLARD & RIVET, Avocats
97 rue St-Jacques Edifice de la Banque du Peuple
J. A. ROBILLARD, L. A. RIVET.
n

TOURIGNY & BUREAU
AVOCATS
F. S. Tourigny, C. R. Jacques Bureau.
22 rue Bonaventure
Tel. Bell 199. TROIS-RIVIÈRES.
n

ARCHITECTES

Tel. Bell, Main, 2462
THEO. DAOUST
ARCHITECTE D'EDIFICES RELIGIEUX ET PUBLICS.
Bureaux: 103 rue St-Frs-Xavier
279 n Montreal.

L. Z. Gauthier, J. E. C. Daoust
ARCHITECTES ET EVALUATEURS
180 rue St-Jacques, MONTREAL
Téléphone Bell, Main 2287

MARTINEAU & PRENOVEAU
CONTRACTEURS GÉNÉRAUX
SPECIALITÉ : MAÇONNERIE
J.-B. MARTINEAU | F.-X. PRENOVEAU
403 Mont-Royal | 1301 St-Denis
Tel. Est 1960 Office : Main 2011 Tel. Est 2311
143-n.

Charbons de Pictou
LA INTERCOLONIAL
OJAL MINING COMPANY, Ltd.
OFFRE EN VENTE SON
Charbon Intercolonial
En Morceaux ou concassé
S'adresser au Bureau Chef
Chambre 311, Merchants Bank Bld,
4in

JAS. SHEPPARD & SON
Marchands de Bois de Sciage et de Construction.
RUE DU ROI, - SOREL.
281-n

DAMES
Gants Nettoyés 10c
Blouses Nettoyées par procédé français 50c
Jupes $1.00
" Bordées de nouveau 50c
" Pressées 50c
Nettoyage français de toutes sortes à des prix raisonnables. MY VALET, 73 Cote du Beaver Hall coin Dorchester Tél. Est 514.
87—n

O. DELORME
Marchand de CUIR
481 rue St-Hubert, Montréal.
151—n 87

ELEVATEURS D'ENTREPOTS
FONCTIONNANT A LA MAIN OU PAR POUVOIR. REPARATIONS
EAGLE FOUNDRY,
84 RUE KING
Tel. Bell Main 435. 242—n

Docteur V. PAINCHAUD
Elève des hopitaux de Paris
Spécialité : Maladies de l'Estomac et de la Poitrine
Heures de consultations: 8 a.m., à 10 a.m., 1 p.m., à 4 p.m. et 6 p.m., à 8 p.m.
No 127 AVENUE LAVAL 208-w-n Telephone 4314 Est

LA FINANCE

LA BOURSE

(Des bureaux du "Canada")
30 mars 1905

Wall Street a eu un marché stationnaire hier et fut une affaire complètement entre courtiers. Les valeurs demeurèrent tous à peu près au même prix à part quelques rares exceptions.

Cet arrêt dans les transactions ainsi que de la baisse serait-il un présage de bon augure ou bien indiquerait-il que la réaction va se continuer encore? L'opinion générale penche pour la première hypothèse parce qu'il n'y eut aucune pression de la part des "longs" et que les "shorts" cherchaient à se couvrir.

Londres envoya des prix excellents et fut un puissant facteur en rachetant presqu'autant de parts qu'il en avait vendues avant-hier. Ce changement subit est attribué aux bonnes nouvelles reçues concernant les négociations de paix.

L'argent devient un peu plus commun et l'on s'attend à ce qu'il devienne plus facile vers la fin de la semaine prochaine, jusque là cependant nous pourrions bien avoir une nouvelle élévation du taux.

La fermeture bien que tranquille et avec une forte tendance à la hausse.

Le marché local a été de beaucoup plus fort qu'avant hier, même quelques uns de nos stocks ont atteint un point qu'ils ne voient pas souvent.

Le Toledo a marqué 32 pour fermer à 31 5-8. Le Richelieu qui se doute de la débâcle prochaine s'est vendu 75 et prétend se rendre à 80 avant l'ouverture de la navigation. Le Montréal Power marque 90 et ferme à 89 5-8. Enfin nous pouvons dire que nous avons eu un bon marché local, Malheureusement nos stocks sont quelque peu délaissés par nos spéculateurs et pourtant il semble, qu'un grand nombre d'entre-eux valent bien les stocks américains et mériteraient plus d'attention.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 84 rue Saint-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant:

VALEURS	Demande	Offre
	29 Mars	
Pacific Canadien xd	148¾	149¾
Duluth Com		
Duluth pref	121	120½
Minneapolis & St. Paul	232	231¾
Mont. St. Ry	108½	107¾
Toronto bc	111	113
Twin City Electric	82¾	82
Detroit Electric		103
Halifax Electric Ry...xd	36	8½
St. John		
Winnipeg		
West India		
New Mon. St. Ry	40	
Mackay common	76	75
do pref	75	74½
Cie Richelieu et Ontario	80	80½
Mont. L. H. et Power	224	224
Dominion Iron & Steel Com	72	70½
do do do pref	81¾	81¾
Dominion Coal Com		
do do pref		
Intercolonial Coal Common		
do do pref		
Mtl. Steel Com		
do Pref	159½	160
Nova Scotia Steel Coal		
Nova Scotia Steel pref		
Commercial Cable Co		
Montreal Telegraph Co	167½	165
Bell Telephone		
Marconi Wireless		
Ogilvie Milling pref	136½	137
do com		
B.C. Packers Ass'n "A"		
Laurentide Pulp		
Windsor Hotel		
North West Land Common		
do do do pref		
Loan and Mortgage		
Lake Superior Consolidated		
Coton, Montreal		
do Dominion		
do Can. Col		
de Marcandes		
de Montmorency		
MINES.		
War Eagle		
Republic		
Payne	148½	
New Can F. Ry		
Pacific Rights		
North Star		
BANQUES		
Banque Montreal	280	256
do Ontario...xd		
do B. N. A		
do Molsons...xd	250	
do de Toronto		
do des Marchands		
do Royale		
do de la N. E		
do des C. du P. Est		
do de Québec		
do Nationale		
do Union		
do du Commerce	163½	163
do Dominion		
do Standard		
do Imperial		
do Hochelaga xd		138½
do Ottawa		
DEBENTURES.		
Land Grant		
Com. Cable Coupon		
M. L. H. & Power Co	83¾	
Halifax Tramway		
Bell Telephone		
Can. Col. Cotton		
Dominion Coal Com		
Laurentide Pulp		
Winnipeg Electric		
Dom. Iron Steel	83½	83¼
St. Ry. Montreal		
Ogilvie milling		
N. S. Steel and Coal		

VENTES DE L'AVANT-MIDI

225 Can Pac à 148.
25 Can Pac à 148 1-4.
25 Can Pac à 148 3-8.
125 Can Pac à 148 1-2.
75 Can Pac à 148 1-2.
22 New Pacific à 147.
6 Montreal Telegraph, à 165.
2 Bank of Toronto à 240.
10 Hochelaga Bank à 134.
1 Merchants Bank of Canada à 171.
25 Dominion Iron à 22 3-4.
15 Dominion Iron à 22 5-8.
1025 Dominion Iron à 22 1-2.
50 Toledo Ry à 30 5-8.
100 Toledo Ry à 31.
175 Toledo Ry à 31 1-4.
100 Toledo Ry à 31.
75 Toledo Ry à 31 1-4.

A. DUPUIS A. BRUNEAU
Bruneau & Dupuis
COURTIERS
Membres du Montreal Stock Exchange
QUEBEC, 128 rue St-Pierre.
MONTREAL, 84 rue St-François-Xavier.
Fil Privé avec Chs. Head & Co.
NEW-YORK, 17 Broad St.
BOSTON, 74 State St.
30-n

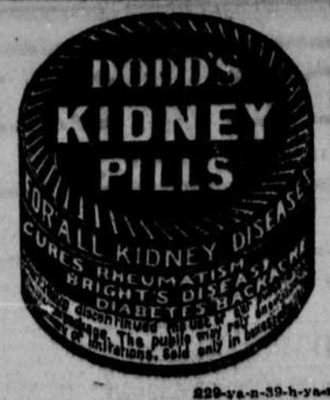

229-ya-n-39-h-ya-n

20 Soo Com à 110 1-2.
25 Soo Com à 120.
100 Soo Com à 121.
100 Soo Com à 121 1-2.
50 Soo Com à 121 1-2.
13 Mackay à 75 1-8.
25 Nova Scotia Steel à 65.
125 Toronto Ry à 108 1-2.
10 Montreal Power à 89 1-2.
35 Montreal Power à 89 1-4.
297 Détroit Ry à 82 1-8.
100 Détroit Ry à 82 3-4.
50 Détroit Ry à 82 1-2.
150 Richelieu à 74.
50 Richelieu à 74 1-8.
100 Twin City à 118 3-4.
25 Twin City à 114.
5 Twin City à 118 1-2.
100 Twin City à 118 7-8.
300 Dominion Coal à 81 3-4.
10 Dominion Coal à 81 1-4.
50 Dominion Coal à 81 3-8.
5 Dominion Coal à 81.
50 Dominion Coal à 81 3-4.
35 Dominion Iron à 22 1-4.
25 Dominion Iron pfd à 71.
100 Lake of Woods pfd à 122.
Dominion Textile pfd. — $166.67 à 90, $83.33 à 90, half share, 89 1-2; half share, 90; half share, 89 1-2; 100 à 89 1-2; $58.33 à 89 1-2.
$2,525 Dominion Textile bonds à 90.
100 Laurentide Paper pfd à 106.
$2,000 Dominion Iron bonds à 82 3-4.
$2,000 Dominion Iron bonds à 82 7-8.

VENTES DE L'APRES-MIDI

5 Can Pac xd à 147 1-2.
25 Can Pac xd à 148 1-2.
60 Montreal Street Ry à 221 1-2.
100 Montreal Street Ry à 221 3-4.
100 Montreal Power à 89 1-2.
10 Montreal Power à 90.
25 Montreal Power à 89 3-4.
250 Richelieu à 75.
50 Richelieu à 74 3-4.
25 Richelieu à 75.
75 Détroit United à 82 1-2.
15 Détroit United à 82 3-8.
25 Détroit United à 82 1-2.
50 Dominion Coal à 81 1-2.
25 Nova Scotia Steel à 64 7-8.
10 Nova Scotia Steel à 65.
25 Nova Scotia Steel à 64 3-4.
25 Nova Scotia Steel à 64 7-8.
Dominion Textile pfd. — 1-4, $20, $30, $36.66, $36.67, $16.67, $60 à 90, $38.89, 2 à 89, $16.66 à 30.
Dom. Textile bonds, Class A — $125 à 90.
Dom. Textile bonds, classe B — $8.84, $2,000 à 90.
Dom. Textile bonds, classe C — $50 à 90.
Dom. Textile bonds, classe D — $2,000 à 91.
12 Hochelaga Bank à 133 1-4.
100 Toledo Elec à 31 3-4.
25 Dom. Iron à 22 7-8.
50 Toronto Ry. xd à 104.

BOURSE DE NEW-YORK

MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 84 rue Saint-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant:

VALEURS	29 MARS			
	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Cloture
Atch. Common	87¾	88⅛	87¾	88¼
Atch. pfd	102⅝	102¾	102½	102¾
Am. Car Foundry	38½	39	38½	39
American L. Cor Com.	51	51	49½	50¾
do pref				
Baltimore & Ohio	108½	108¾	107⅝	108¾
Balt & Ohio pfd				
Brooklyn Rapid Trans.	67	67¾	66⅞	67¼
Canadian Pacific R.	147⅞	148⅜	147⅝	148¾
Can. Southern				
Cons. Gaz				
Chesap. & Ohio	57⅜	58⅛	57⅜	57⅝
Col. Fuel & Iron	56	56¾	55¾	56⅜
Amalgamated Copper	78⅝	79	78	78⅝
Delaware & Hudson	188½	189	188¼	189
Erie	45¼	45	45	46
Erie pfd	80	80⅜	80	80¾
General Electric				
Ills Central	159½	160	159	160
Jersey Central				
Mex. Kans and Tex	31	31⅞	31	31⅞
do do pref	65¾			
Louisville & Nashville	140¾	141	139¾	141
Manhattan	167½	167⅝	167	167¾
Met. St. Ry	123	123	122⅜	122⅞
Mo. Pac	106	106¼	105⅜	106⅝
N. Y. C	161	162⅝	160⅜	162
Ont. & Western	62½	63⅛	61¾	62⅜
Pacific Mail	43¾	44⅝	43¾	44⅜
Penna	141	141⅜	140⅝	141⅜
Peoples Gas	111	111⅝	110⅜	111
Reading	93¾	94⅜	92⅞	94⅛
Reading pfd				
Rock Island	33¾	34	33½	33¾
Rubber				
Railway Steel Spring				
Sugar	142	142	140¾	141⅜
St. Paul	174½	175⅛	173⅝	175⅛
Southern Ry	34⅜	34⅝	34⅛	34⅜
Southern Ry. pfd	96⅜	96¾	96⅛	96¾
Southern Pac	67	67⅜	66⅞	67⅛
Tenn. Coal & Iron	96¼	96¾	94⅞	95⅜
Union Pac	128¾	130⅛	127⅞	129⅞
Union Pac. pfd				
United Steel com	35¾	36	35	35½
United Steel pfd	95¾	95¾	95	95¾
Leather pfd				
Wabash pfd	45¾	47⅜	45¾	47⅜
W. U. Tel. Co	92¾	92⅞	92¾	92⅝
Twin City	113¾	114	113⅞	113⅞
Detroit				

LE BEURRE MONTE ET LES OEUFS BAISSENT

Le prix du beurre, descendu un peu la semaine passée, a atteint de nouveau un prix de siège. La production de beurre nouveau est nulle ou presque nulle, les cultivateurs ne pouvant, à cause des mauvais chemins, porter leur lait aux beurreries. Le beurre de crémerie vaut aujourd'hui 29 cents, dans le gros et les prix du détail varient entre 30 et 35. Il est possible que ces prix nous soient demandés pendant plusieurs semaines, car rien ne fait espérer pour le moment que la fabrication puisse reprendre sérieusement avant que les chemins ne soient tout à fait beaux.

Les œufs baissent sensiblement. Ceux que nous consommons actuellement nous viennent d'Ontario et le prix auquel ils se vendent maintenant ne peut guère varier, c'est le plus bas. Il faudra attendre que les poules de notre province suivent l'exemple de leurs sœurs de l'ouest, pour payer moins cher que le prix actuel, 18 cents.

LA GERBE de PETITS CONSEILS

POUR LE CULTIVATEUR

1o CULTURE DE LA TOMATE. 2o DROGUES A POISSON ET A RENARDS; UNE EXCELLENTE RECETTE POUR ATTIRER LE POISSON D'EAU DOUCE. 3o QU'AVEZ-VOUS DEMANDE? 4o LOIS CONCERNANT LES MAUVAISES HERBES.

1o question. — N... O..., Adams Mass. — Quand faut-il semer les graines de tomates pour avoir des plants et quelle terre faut-il pour cette culture?

Réponse. — Aujourd'hui il se fait une consommation énorme de tomates soit sous forme de fruits frais, soit sous celle de conserves et toute personne qui dans le temps passé ne considérait ce produit que comme un objet de curiosité connu sous le nom de "pomme d'amour" se plaît maintenant à en déguster la saveur.

Si tout le monde, ajoute Santerre, apprécie beaucoup la tomate, l'on ne peut cependant pas dire que tous peuvent facilement la cultiver. En effet, la tomate, quoique de la même famille que la pomme de terre, n'a pas sa rusticité. C'est une plante qu'il faut partir en couche chaude au printemps.

On sème la graine à la fin de mars. On repique le plan toujours en couche chaude quand il a 4 feuilles et une seconde fois quand il a 7 feuilles si on veut qu'il se développe et se fortifie plus vite. On plante en pleine terre à une verge (trois pieds) de distance en tous sens vers la fin de mai.

Il ne faut pas perdre de vue que la tomate craint les gelées tout aussi bien que les forts rayons du soleil lorsque le plant est jeune en pleine terre: il est donc bon de le protéger pendant quelques jours.

La tomate demande un sol bien préparé et fumé, de la terre à légume, terre jaune, bonne terre franche.

Lorsqu'ils atteignent une certaine hauteur, il est bon d'attacher les plants à des piquets pour les protéger contre les rigueurs du vent. Ces piquets leur permettront aussi plus tard de mieux porter leurs fruits et de ne pas les laisser sur sol.

Vu le peu de durée de l'été il ne faut pas vouloir trop demander à chaque pied, car plus il y a de fruits, plus ils demandent de temps à atteindre leur grosseur ordinaire. Il est prudent de ne conserver que deux tiges avec la tige mère.

Dès qu'il y a une douzaine au plus de tomates bien nouées, il est à propos de supprimer les autres rejetons des rigueurs du climat, hâter la végétation autant que possible si l'on veut avoir des fruits mûrs avant les gelées d'automne.

C'est encore pour cela, lorsque les tomates ont atteint leur développement, il est bon d'enlever des feuilles pour permettre aux rayons solaires d'atteindre plus directement les fruits. Il est difficile de préciser ce qu'il faut de pieds pour une famille, mais une cinquantaine devront donner à 10 par pied un bon rendement pour celles qui ne sont pas très nombreuses.

Quant aux tomates qui ne pourraient pas mûrir en plein air avant les gelées, on les cueille et les rentre; placées dans un endroit chaud, elles mûriront assez vite.

2. Question.—W... G..., Crysler, Ont. Connaissez-vous des drogues pour attirer le poisson aussi bien que les renards?

Réponse.—Pour attirer le renard on conseille fortement l'huile de rhodium ou l'onguent de Galbarnum connu des chasseurs; avec deux gouttes d'huile de rhodium ou gros comme un pois de l'onguent on peut droguer un piège et attirer le renard vu qu'il aime beaucoup l'odeur de ces préparations; l'une ou l'autre de ces drogues, en quantité suffisante pour droguer un piège environ 50 fois, est en vente à la pharmacie vétérinaire du Dr Grignon de Ste-Adèle, Qué., qui fait une spécialité de tout ce qui concerne la drogue à pêche ou à chasse, pour la modique somme de 50 centins (bon postal). Pour droguer les hameçons on conseille fortement encore l'huile de rhodium, ou l'huile d'ambre ou l'huile d'anis.

Voici la recette d'un vieux pêcheur, qui est une excellente amorce pour tous les poissons d'eau douce pour les attirer: "Broyez dans un mortier avec de l'huile d'olive, trois onces de fromage vieux de Gruyère; ajoutez-y un peu de vin dans lequel vous aurez fait infuser au préalable quelques plantes odoriférantes, thym, menthe; faites avec cette pâte des boulettes de la grosseur d'un pois, que vous jetterez quelques heures avant la pêche; vous pouvez amorcer votre ligne avec une de ces boulettes en guise d'esche." A plus tard pour d'autres recettes bien précieuses concernant la pêche. Et toute question concernant la pêche ou la chasse sera aussi bienvenue que n'importe quelle question sur les maladies des animaux ou sur la grande ou petite culture.

3. Question.— x x x Ste-Julienne, Qué. Vous disiez dans votre correspondance du 16 février dernier qu'en s'adressant à M. O. Ouellette, sec., du Conseil d'Agriculture, Québec, on pouvait se procurer à peu de frais... J'ai écrit, et je n'ai pas même eu de réponse.

Réponse.—Je n'ai pu comprendre dans votre lettre ce que vous dites avoir demandé à M. Ouellette. Veuillez s'il vous plaît me dire ce que vous avez demandé.

4. Question.—E... V... Beauharnois, Qué. A quoi sert-il de payer de la graine de trèfle ou de mil de première qualité, à un haut prix parce qu'elle est exempte de mauvaises graines, quand les champs de nos voisins son infestés de mauvaises herbes, que le vent peut transplanter chez nous. Existe-t-il une loi pouvant obliger ses voisins à détruire les mauvaises herbes de ses champs?

Réponse. — Certainement. Cette loi est très claire. La voici dans l'article 5556 des Statuts refondus de la province de Québec, 1888; mais le malheur, c'est que personne ne songe à faire mettre cette loi à exécution:

1o Toute personne peut requérir, par un avis spécial, tout propriétaire, possesseur ou occupant de terrains communs non ensemencés, de couper et détruire, entre le 20 de juin et le 1er d'août, les marguerites, chardons, endevis sauvages, chicorées, chélidoines et toutes autres mauvaises herbes ou reconnues comme telles qui croissent sur ces terrains en communs.

2o Dans le cas de refus ou négligence, un juge de paix peut, huit jours après l'avis donné, condamner le délinquant sur plainte appuyée du serment d'un témoin digne de foi, autre que le plaignant, ou sur la confession de la partie poursuivie, à une amende de 40 centins pour chaque jour de refus ou de négligence en outre des frais et des dépenses encourus pour obtenir tel jugement; et ce jugement est rendu d'une manière sommaire.

3o Toute personne qui répand ou fait répandre des graines de mauvaises herbes au préjudice d'un autre, encourt une amende de pas moins ni de plus de huit piastres.

4o Toute personne peut, après avis spécial, contraindre son voisin à arracher la moutarde même dans un champ ensemencé, aussitôt après sa floraison, sous l'amende imposée dans le paragraphe précédent.

L'avis spécial, exigé par la présente section est de huit jours; et il est donné par écrit ou de vive voix par devant deux témoins ou un notaire, si la personne qui le donne ne peut signer et qu'il mentionne, s'il en a, la qualité officielle du signataire.

J'ai horreur des procès et j'en ai détourné beaucoup en ma qualité de juge de paix. Mais pour une aussi belle cause que celle-là, "la destruction des mauvaises herbes", je serais sans pitié pour les accusés qui auraient à subir un procès devant moi.

"GLANEUR".

Prière d'adresser les questions à "Glaneur", St-Adèle, P.Q., avec un timbre de deux centins si l'on désire avoir une réponse par la malle.

Demandez à votre pharmacien la Nazaline de Chrétien-Zaugg.
145-z-n

LA SITUATION COMMERCIALE

Revue de la semaine

MARCHE BONSECOURS

LEGUMES

Oignons rouges, la liv	$0.03
Navets, le cent	70
Carottes, le panier	30
Choux-fleurs, la doz	$1.00 à 2.50
Betteraves, la poche	$1.00
Champignons, la lb	.50 à 60
Céléry canadien, la doz	20
Céléry de Californie, la doz	90
Patates, le sac de 90 lbs	.75
Patates (au char)	.62

VIANDE

Agneau du printemps, la lb, quartiers de devant	10c
Agneau du printemps, la lb., quartiers de derrière	14c
Mouton, quartier de devant la liv	8
Mouton, quartiers de derrière, la liv	12
Steak	12 à 18c
Cotelettes et roti	12½ à 15c
Bœuf commun	5 à 5
Veau	10 à 12c
Porc frais	11 à 12c
Jambon	14 à 16c
Bacon	15 à 18c
Lard salé	10 à 13c

FRUITS

Citrons, la douz	10 à 15c
Bananes, la douz	00 à 20
Oranges de Messine, la dz	25 à 30
Ananas, chacun	20 à 30c
Pommes le quart	25 à 30c

POISSON.

Saumon, la liv	10c
Poisson blanc, la liv	10c
Grosse morue, la liv	6c
Haddock	4c
Doré	10 à 12c
Truite de lac, la lb	10c
Homards, chacun	18c
Doré, la liv	07
Brochet, la liv	06c
Harengs frais, le cent	$1.00
Petits poissons, par 3 min	$2.00
Eperlan, la liv	10c
Haddock, fumé	06 1-2
Flottant	09c

VOLAILLES.

Dindes abattues, la liv	14 à 14 1-2
Oies, la liv	10c
Poulets, la liv	11 à 12c
Canards, la liv	11c
Poules	7 à 8c
Pigeons, le couple	25c

PRODUITS LAITIERS ET AUTRES

Beurre de crêmerie, choix, la liv	30c
Beurre de laiterie, la lb	25c
Fromage la liv	13 à 14
Oeufs frais pondus, la doz	22 à 25c
Mil blanc, en gateaux, la lb	12 à 15c
Miel coulé	10 à 12c
Sirop d'érable, le gal	90 à 1.00
Sucre d'érable, la liv	10 à 12c
Sucre la lb	0.07 à 0.08½

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS.

Moutons, quartier	0.45 à 0.65
Choux	0.08 à 0.09
Poireau, le paquet	15
Farines: —	
Blé-d'Inde	1.35 à 1.40
Forte à boulanger	2.75 à 2.80
Gru	1.30 à 1.05
Gruau roulé	2.25 à 2.30
Gruau moulé	1.50 à 1.60
Manitoba	2.35 à 2.40
Patente Ontario	2.30 à 2.35
Roller	5.50 à 5.40
Grains:	
Avoine	0.41 à 0.43
Blé, Manitoba	1.20 à 1.25
Blé-d'Inde	0.65 à 0.67 1-2
Orge, par 48 lbs	0.70 à 0.75
Pois	1.10 à 1.15
Riz, le cent	3.25 à 6.25
Son	0.95 à 1.00

MARCHE DE ST-HYACINTHE

Choux	3 à 5c
Fèves la terrinée	15c
Patates, le minot	45 à 50c
Oignons, le minot	1.75
Fèves, le minot	2.40

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb	30c
Beurre cuis, la lb	16 à 18
Oeufs frais, la doz	22 à 25c
Laine, la lb	25
Laine filés, la lb	60
Savon la lb	06
Fromage frais	12 à 10

VOLAILLES, GIBIERS

Dindes, vivant	2.50
Oies, la liv	10
Poulets vivants, le couple	1.00
Poulets, le couple	80
Perdrix, le couple	
Pigeons le couple	25
Canards le couple	60

VIANDES

Mouton, vieux, la lb	10 à 8
Jambon, la lb	15
Bœuf, le 100 lbs	5.00 à 7.00
Bœuf, la lb	06 à 10
Porcs frais, la lb	08 à 10
Porcs frais, 100 lbs	6.50 à 7.00
Lard salé, la lb	10
Veau, le quartier	60 à 1.00
Veau, la lb	06 à 10
Peaux de bœuf, la lb	06 à 07½
Peaux de veau, la lb	10
Peaux de mouton, la lbf	60

GRAINS

Blé, le minot	$1.25
Blé d'Inde, le minot	80
Sarrasin, le minot	50 à 55
Orge, le minot	55
Pois, le minot	1.40 à 1.60
Goudriole, le minot	
Avoine, le minot, pas ure	à 40
Foin, par 100 bottes	5.25 à 6 00
Paille, par 100 bottes	3.00

DIVERS

Miel coulé, la lb	0.10 à 0.12
Sucre d'érable, la lb	0.12 à 0.10
Miel en gâteaux, la lb	0.10 à 0.12
Sirop d'érable, le gal	1.00 à 0.75
Graisse, la liv	0.10 à 0.12
Tabac en feuille, la liv	0.20 à 0.25
Laine filée, la liv	0.60 à 0.60

MARCHE DE SOREL
PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb	28 à 30
Oeufs frais, la lb	25 à 23

VIANDES

Bœuf, la lb	0.09 à 0.10
Porc frais, la liv	0.10 à 0.11
Lard salé, la liv	0.09 à 0.10
Mouton, le quartier	0.70 à 0.60

VOLAILLES ET GIBIERS

Poulets, le couple	0.80 à 0.90
Pigeons, le couple	0.20 à 0.25

GRAINS

Blé, le minot	1.00 à 1.25
Blé-d'Inde, le minot	0.60 à 0.70
Avoine le minot	0.33 à 0.35
Sarrasin, le minot	0.50 à 0.55
Orge, le minot	0.55 à 0.50
Gaudrioles	0.45 et 50
Patates, le minot	0.50 à 0.60
Pois, le minot	1.40 à 1.50

DIVERS

Miel coulé la liv	0.08 à 0.10
Miel en gâteaux, la liv	0.10 à 0.15
Sucre d'érable, la lb	0.10 à 0.12
Sirop d'érable, le gallon	1.25 à 1.00
Graisse, la liv	0.13 à 0.15
Tabac en feuilles, la liv	0.15 à 0.25
Foin, les 100 bottes	6.50 à 7.00
Paille les 100 bottes	1.75 à 2.00
Peaux de bœuf, la liv	05 1-2 à 06 1-2
Peaux de mouton jeune	0.15 à 0.20
Peaux de veau	0.07 à 0.09

MARCHE DE ST-JEROME

Sirop d'érable, le gallon	à 0.80
Sucre d'érable, la liv	à 0.08
Veau le quartier	0.40 à 0.50
Porc frais, la lib	0.09 à 0.10
Beurre, la lb	26 à 28
Patates, la poche	0.50 à 0.70
Oeufs la doz	0.22 à 0.24
Foin, les 100 bottes	6.50 à 7.00
Avoine, la poche	0.75 à 1.00

MARCHE DE VALLEYFIELD

Beurre frais, par livre	$0 28 à 0 30
Beurre en tinette	0 18 à 0 28
Patates par poche	0 45 à 0 50
Oeufs frais, la doz	0 30 à 0 35
Lard frais, par 100 lbs	8 00 à 8 50
Lard frais, à la lb	0 08 à 0 12
Bœuf par 100 lbs	4 50 à 5 50
Bœuf, à la lb	0 06 à 0 10
Poules par couple	0 70 à 0 80
Poulets par couple	0 30 à 0 50
Dindes le couple	1 50 à 2 50
Oies, le couple	1 00 à 1 50
Foin par 100 bottes	5 00 à 6 00
Paille par 100 bottes	3 00 à 3 50
Avoine par minot	0 45 à 0 00
Sarrasin par minot	0 50 à 0 55
Moulée par 100 lbs	1 25 à 1 30
Son " "	1 05 à 1 10
Gru " "	1 15 à 1 25
Fleur de famille	2 55 à 2 80
Sirop d'érable par gallon	0 90 à 1 10
Miel par livre	0 09 à 0 10

MARCHE DE SHERBROOKE

Beurre frais, la lb	0.32 à 0.35
Fromage, la lb	0.14 à 0.18
Sucre d'érable nouveau, la lb	0.06 à 0.10
Sirop d'érable, le gallon	0.70 à 1.00
Oeufs, la doz	0.30 à 0.35
Volailles, la lb	0.12 à 0.15
Oies la livre	à 12½
Bœuf, au quartier, la lb	0.06 à 0.08
Bœuf taillé, la lb	0.05 à 0.15
Porc au quart, la lb	0.07 à 7½
Porc, la lb	0.09 à 0.12
Dindes, la lb	0.18 à 0.20
Veau la lb	0.08 à 0.12
Peaux de bœuf	0.07 à 0.08
Peaux de moutons, pièce	0.85 à 1.00
Peaux de veaux, la lb	0.08
Miel selon la qualité, la lb	0.12 à 0.18
Jambon, la lb	0.00 à 0.15
Fleur de famille	2.10 à 2.30
Patates, le minot	0.65 à 0.70

MARCHE DE ST-JEAN

Avoine par poche	80.80 à 0.85
Pois, le minot	1.10 à 1.25
Orge le minot	0.45 à 0.50
Sarrasin par minot	0.50 à 0.52
Fèves par minot	1.40 à 1.60
Blé d'Inde, le minot	0.90 à 1.00
Fleur de famille	2.80 à 3.00
Oeufs, par doz	0.20 à 0.30
Beurre en tinette	0.18 à 0.20
Beurre frais, par lb	0.22 à 0.25
Graisse, par lb	0.12 à 0.15
Sirop d'érable	1.00 à 1.10
Sucre d'érable, la lb	0.09 à 0.10
Patates, par poche	0.75 à 0.80
Lard frais, par 100 lbs	7.50 à 8.00
Bœuf	4.50 à 5.00
Poules, le couple	0.70 à 0.90
Poulets, le couple	0.50 à 0.70
Dindes, le couple	2.50 à 3.00
Oies, le couple	1.50 à 2.00
Foin, par 100 bottes	6.00 à 6.50
Paille, par 100 bottes	2.00 à 3.00
Moulée, par 100 lbs	1.20 à 1.30
Gru, par 100 lbs	1.00 à 1.13

MARCHE DE QUEBEC

Patates, la poche	à 0.50
Produits de la ferme: —	
Oeufs frais la doz	35 à 40
Beurre (famille	0.20
Beurre de beurrerie	32 à 38
Veau	8 à 10
Dindes	18 à 20
Oies	12 à 15
Pigeons, couple	30 à 32
Perdrix le couple	60 à 70

The Royal Trust Co.
...CAPITAL...
Souscrit, $1,000,000. Versé, $500,000.
Fonds de réserve $400,000.
PRESIDENT
Le Très Hon. Lord Strathcona et Mount Royal G. C. M. G.
VICE-PRESIDENT
SIR. GEORGES DRUMMOND K. C. M. G.
DIRECTEURS
R. B Angus — A. Macnider
R. B. Blouston — W. V. Meredith
E. B. Greenshields — A. T. Paterson
C. M. Hays — R. G. Reid
C. R. Hosmer — James Ross
Sir W. C. Macdonald — Sir T. G. Shaughnessy
Hon. R. Mackay — Sir W. C. Van Horne, K. C. M. G.
Bureaux de Montreal et Toutes de Sureté
POUR LES DEPOTS
Edifice de la Banque de Montréal, 108 Rue St-Jacques.
Succursales à Ottawa, Québec, St-Jean, N.-B., Winnipeg.
74—cy-j-s-n H. ROBERTSON, Gérant.

des rigueurs du climat, hâter la végétation autant que possible si l'on veut avoir des fruits mûrs avant les gelées d'automne.

C'est encore pour cela, lorsque les tomates ont atteint leur développement, il est bon d'enlever des feuilles pour permettre aux rayons solaires d'atteindre plus directement les fruits. Il est difficile de préciser ce qu'il faut de pieds pour une famille, mais une cinquantaine devront donner à 10 par pied un bon rendement pour celles qui ne sont pas très nombreuses.

Quant aux tomates qui ne pourraient pas mûrir en plein air avant les gelées, on les cueille et les rentre; placées dans un endroit chaud, elles mûriront assez vite.

2. Question.—W... G..., Crysler, Ont. Connaissez-vous des drogues pour attirer le poisson aussi bien que les renards?

Réponse.—Pour attirer le renard on conseille fortement l'huile de rhodium ou l'onguent de Galbarnum connu des chasseurs; avec deux gouttes d'huile de rhodium ou gros comme un pois de l'onguent on peut droguer un piège et attirer le renard vu qu'il aime beaucoup l'odeur de ces préparations; l'une ou l'autre de ces drogues, en quantité suffisante pour droguer un piège environ 50 fois, est en vente à la pharmacie vétérinaire du Dr Grignon de Ste-Adèle, Qué., qui fait une spécialité de tout ce qui concerne la drogue à pêche ou à chasse, pour la modique somme de 50 centins (bon postal). Pour droguer les hameçons on conseille fortement encore l'huile de rhodium, ou l'huile d'ambre ou l'huile d'anis.

Voici la recette d'un vieux pêcheur, qui est une excellente amorce pour tous les poissons d'eau douce pour les attirer: "Broyez dans un mortier avec de l'huile d'olive, trois onces de fromage vieux de Gruyère; ajoutez-y un peu de vin dans lequel vous aurez fait infuser au préalable quelques plantes odoriférantes, thym, menthe; faites avec cette pâte des boulettes de la grosseur d'un pois, que vous jetterez quelques heures avant la pêche; vous pouvez amorcer votre ligne avec une de ces boulettes en guise d'esche." A plus tard pour d'autres recettes bien précieuses concernant la pêche. Et toute question concernant la pêche ou la chasse sera aussi bienvenue que n'importe quelle question sur les maladies des animaux ou sur la grande ou petite culture.

3. Question.— x x x Ste-Julienne, Qué. Vous disiez dans votre correspondance du 16 février dernier qu'en s'adressant à M. O. Ouellette, sec., du Conseil d'Agriculture, Québec, on pouvait se procurer à pe

LA PROTECTION LEGALE DU BIEN DE FAMILLE

LE "HOMESTEAD" OU L'OPINION FRANÇAISE

L'honorable M. Ruau, ministre de l'agriculture, déposait il y a quelques semaines un projet de loi tendant à la constitution et à la conservation du bien de famille. Le gouvernement français, en prenant cette initiative, n'a fait que suivre l'exemple des gouvernements étrangers. Dans un très grand nombre d'Etats, le législateur a reconnu, de nos jours, la nécessité de protéger la petite propriété foncière, le bien de famille. Seul, le petit propriétaire qui pratique le faire-valoir, s'attache véritablement à la terre qu'il féconde par son travail et celui des siens. Seule, la petite propriété semble capable d'arrêter la dépopulation des campagnes et d'assurer le maintien de cette démocratie rurale, si intéressante et si nécessaire à l'équilibre social. On l'a compris ainsi un peu partout, dans les Etats monarchiques comme dans les Républiques de l'Ancien et du Nouveau Monde, dans les pays de grande propriété, comme dans ceux où le sol est le plus divisé.

Naturellement, les moyens employés pour protéger la petite propriété rurale ont varié suivant la Constitution politique et le régime foncier des Etats.

Dans les pays où la fortune immobilière est très concentrée, on s'est préoccupé de créer la petite propriété. Dans ceux au contraire où le morcellement prédomine, on s'efforce de prévenir l'émiettement, la pulvérisation du sol. En Angleterre, pays de très grande propriété foncière, où plus de la moitié du territoire, soit environ 16 millions d'hectares, était à une époque encore toute récente, entre les mains de 2,000 propriétaires, les pouvoirs publics ont entrepris, depuis une vingtaine d'années, de démocratiser la possession du sol. Ce sont les conseils de comté, les autorités municipales, qui se font acquéreurs de la terre, pour la revendre ensuite en détail, à des conditions favorables de prix et de paiement, aux ouvriers et aux petits cultivateurs, afin de leur assurer la propriété d'un bien de famille, d'un cottage avec le jardin attenant ou d'un petit domaine rural. Dans les Etats scandinaves, au Danemark, en Suède, c'est l'Etat lui-même qui, par l'intermédiaire des Sociétés de crédit, consent des prêts d'argent aux travailleurs ruraux, aux ouvriers agricoles, afin de leur permettre de devenir propriétaires.

Ailleurs, on se préoccupe moins de créer la petite propriété rurale que de la maintenir. On y est parvenu, en Allemagne, grâce à la pratique de l'"Auerbenrecht". Par l'effet de cette institution, le petit propriétaire peut, en faisant inscrire sa terre sur un régistre spécial, empêcher qu'elle se divise à son décès. Un seul de ses héritiers, celui qu'il désignera, la recueillera, mais à charge d'indemniser les autres, en leur payant une soulte en argent. Le bien de famille est ainsi prémuni contre tout morcellement. Une semblable législation n'est, d'ailleurs, pas à l'abri de toute critique fondée. On lui a reproché de chasser vers les villes ceux des cohéritiers qui ne reçoivent aucune part du bien rural. Elle fait assez souvent une situation difficile à l'héritier qui recueille le domaine en l'obligeant soit à hypothéquer la terre, soit même à en aliéner une partie pour payer les soultes en argent, qui lui sont imposées. Malgré tout, l'indivisibilité du bien rural est favorablement vue dans la plupart des pays allemands. On y pratique aussi, comme en Autriche, les "remembrements généraux" qui permettent à la majorité des propriétaires d'une commune d'imposer à la minorité un remaniement général de l'état du sol et la substitution d'un lot unique à la multiplicité des parcelles séparées, qui appartenaient antérieurement à chaque propriétaire.

Aux Etats-Unis et au Canada fonctionne le homestead. Tout chef de famille peut, au moyen d'une simple déclaration, placer son domaine sous ce régime, pourvu qu'il habite en personne la maison dont il est propriétaire. Par l'effet du homestead, le bien de famille devient insaisissable. Le propriétaire lui-même ne peut plus l'aliéner ni l'hypothéquer qu'avec le consentement par écrit de sa femme. Le bien conserve sa nature et reste indivis après la mort du propriétaire, entre la veuve et les enfants mineurs qui continuent d'habiter avec elle.

La législation du homestead, protectrice de la famille, qu'elle soustrait au risque de prodigalité de son chef, protectrice de la petite propriété rurale, qu'elle met à l'abri des poursuites judiciaires et du morcellement prématuré, a inspiré, dans la plupart des Etats de l'Europe, de multiples projets de réforme. C'est à elle que se rattache directement le projet du gouvernement français.

La propriété immobilière, en France, est extrêmement divisée. On ne compte pas moins de huit millions de propriétaires, tant pour les constructions que pour le sol non bâti. Cette diffusion considérable de la propriété foncière est la conséquence directe de nos lois successorales qui ont consacré le principe du partage égal entre tous les héritiers au même degré. La situation qui en résulte serait, d'ailleurs, bien préférable au régime foncier de la plupart des autres Etats, si ses avantages ne se trouvaient en partie compromis par un parcellement excessif. Certaines dispositions du Code civil imposent, en effet, au cas de partage après décès l'obligation de placer dans chacun des lots une égale quantité de biens de chaque nature. C'est la division forcée, l'émiettement des exploitations agricoles, à la suite de partages successifs. Actuellement, d'après les indications du cadastre, on évalue à 150 millions environ le nombre des parcelles entre lesquelles se divise le sol français. Un semblable état de choses, très fertile en difficultés de toutes sortes, est contraire à la bonne exploitation et pousse le propriétaire à se défaire de sa terre. Il contribue, avec d'autres causes d'ordre différent, telles que l'obligation du service militaire, la facilité des communications, les charmes de la ville et l'espoir de gains plus faciles, à amener la population **des campagnes**. L'examen du mouvement des cotes foncières conduit à constater que, depuis une vingtaine d'années, le nombre des très petits propriétaires ruraux a diminué de plus de 500,000. Une législation protectrice du bien de famille aurait peut-être pour effet d'arrêter cet exode.

Le régime institué par le projet actuel peut se résumer ainsi, d'après l'exposé des motifs lui-même: "Insaisissabilité du bien de famille, incapacité relative de l'hypothéquer, incapacité restreinte d'aliéner, en ce sens que le mari ne peut vendre soit son bien personnel soit l'immeuble, commun, sans le consentement de sa femme."

Peut être placé sous ce régime, au moyen d'une déclaration faite devant notaire, et homologuée après enquête par le juge de paix, tout immeuble d'une valeur de 8,000 francs ($1,600) au plus, consistant soit exclusivement dans la maison habitée par la famille, soit à la fois dans la maison et dans des terres voisines.

Mais, une objection vient immédiatement à l'esprit. La protection du législateur ne risque-t-elle pas de se retourner contre ceux-là mêmes que l'on veut protéger? En rendant insaisissable le bien de famille, en soustrayant la petite propriété rurale au droit de poursuite des créanciers, ne va-t-on pas ruiner le crédit du petit propriétaire? Le remède serait pire que le mal, car, en cas de besoin urgent, de maladie du chef de famille, par exemple, ou pour faire les travaux de reconstruction, d'amélioration nécessaires, le propriétaire, ne pouvant plus emprunter sur l'immeuble, serait obligé de le vendre, en tout ou en partie. Pour répondre à cette objection, il ne suffit pas, comme l'ont pensé certains des partisans du homestead, d'alléguer que le petit propriétaire conserve la ressource du crédit personnel, qu'il peut emprunter aux sociétés coopératives de crédit agricole, sur la garantie que donnent sa bonne réputation, son honnêteté connue, ses qualités de travailleur. Le crédit personnel a des limites. Une Société de crédit prêtera sans doute au petit propriétaire tant que, par son travail, il pourra faire fructifier son bien, mais s'il tombe gravement malade, si, pour un temps peut-être assez long, il est dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, l'insaisissabilité du bien se retournera contre lui. Pour trouver du crédit, il devra vendre. Et si, d'autre part, l'incapacité d'hypothéquer ne lui permet pas de se procurer les capitaux nécessaires pour améliorer son exploitation, amender sa terre, renouveler son outillage, la bienveillance du législateur lui aura été plus nuisible qu'utile.

Ainsi l'ont pensé, d'ailleurs, les rédacteurs du projet. Aussi ont-ils apporté de multiples dérogations au principe de l'insaisissabilité. Le bien de famille restera saisissable lorsque la dette aura été contractée pour fournitures de subsistances faites à la famille pendant les six derniers mois par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres. Il sera également saisissable pour mémoires d'entrepreneurs et salaires d'ouvriers employés à reconstruire ou à réparer les bâtiments, pour sommes dues à raison de l'ensemencement des terres, pour améliorations agricoles, achat de bétail, machines, instruments et outils servant au travail. Il pourra être hypothéqué pour ces diverses causes.

On échappe ainsi à l'objection d'ordre économique. Mais que reste-t-il du principe d'insaisissabilité du bien de famille? Uniquement ceci ou à peu près: que ce bien ne pourra être saisi pour assurer le paiement des dettes de cabaret contractées par le propriétaire. C'est assurément quelque chose et les intentions du gouvernement sont fort louables. Mais était-il nécessaire pour en arriver à consacrer une telle solution juridique, d'instituer une grande conquête sur le droit comparé, de déranger, comme on l'a fait, les premiers présidents de toutes les Cours d'appel, de recourir à la collaboration du Conseil d'Etat? On ne peut s'empêcher, lorsque l'on considère le très mince résultat de ces multiples efforts, de songer irrévérencieusement à un des apologues les plus connus du bon La Fontaine: celui de la montagne qui accouche d'une souris.

PAUL LEROUX.

(De la "République Française").

Très Beau Teint

Il est rapidement acquis si le systeme est régié par les Pilules du Dr Hamilton.

Le pouvoir des pilules du Dr Hamilton sur le teint est réellement merveilleux. Les Humeurs, les boutons, et toutes les pâleurs disparaissent comme par enchantement. Un teint clair et mâle apparait sur les joues et des regards agréables à l'œil apparaissent pour toujours. C'est en purifiant le sang et reconstituant le système que les pilules du Dr Hamilton accomplissent de si grandes choses.

Je suis recommander les pilules du Dr. Hamilton pour le teint, écrit Mlle E. M. Porter de Clear View, Io., J'avais un teint pâle et livide avant d'employer ce remède. Les pilules du Dr. Hamilton, ont tout changé, et mes régards ont été beaucoup améliorés. Les pilules du Dr. Hamilton prouveront leur mérite dans tous les cas de peau rugueuse, pimentée, etc. En vous confiant à ce remède, vous sentirez immédiatement un effet extraordinaire.

Prix, 25c. la boite, où 5 boites pour une piastre. En vente chez tous les marchands, ou par la poste. Chez N. C. Polson & Co., Hartford, Conn., U.-S.-A., et Kingston, Ont.

(3) 306-g.

PETITES ANNONCES DU "CANADA"

A Meilleur Marché que dans tous les autres journaux

TARIF: 25 Cts PAR SEMAINE

SITUATIONS VACANTES

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, 390, Craig, entre les rues Gosford, et Bonsecours. Mains d'œuvre de toutes sortes fournies. Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi, on ferme le bureau à 1 heure p. m.—Urbain Lafontaine, gérant. 289-n

BONS AGENTS demandés par la Royal-Victoria Life Insurance Co., pour 1905, avec contrat nouveau genre et très avantageux. Nous avons plusieurs bons districts non représentés. S'adresser à J. G. Dubeau, agent général, Département français, Edifice Royal, Ins., Montréal. 282-24-$

AGENT SPECIAL. — Une Compagnie d'assurance sur la vie demande pour chaque comté de la Province de Québec, un agent local. Salaire ou commission. Pour l'homme compétent l'expérience n'est pas nécessaire. Pour informations, adressez: Imperial Life Ass'ce. Co., Montréal. 286-24-$.

ON DEMANDE. — Si vous avez quelque aptitude pour le dessin, je puis vous enseigner le moyen de gagner $25 à $50 par semaine. Adressez: C. S. W., "Le Canada". 293-26-$.

AGENTS. — On demande pour l'Excelsior Life Ins. Co., des agents, salaire ou avances seront donnés pour de bons hommes. Expérience pas strictement nécessaire. S'adresser, O. Léger 107 St-Jacques, Montréal. 295-24.

ELEVES DEMANDES. — Pascal Deremouchamps, 210 Berri, premier prix du Conservatoire Royal de Liège, Belgique. Leçons de flûte, solfège et harmont. Prix modéré. 298-24-$

HOMMES DEMANDES. — Hommes de confiance dans chaque localité du Canada pour annoncer nos marchandises. Couer nos affiches aux arbres et palissades le long des routes et dans tous les endroits visibles; distribuer aussi nos petites annonces. Commission ou salaire, $960 par an ou $80 par mois et $3.00 de dépenses par jour. Emploi permanent pour des hommes capables et de confiance. Nous vous laissons champ libre. Pas d'expérience nécessaire. Ecrivez pour détails à Salus Medicinal Co., London, Ont. 303-6.

ON DEMANDE à acheter une paire de bons avec voiture et attelage. S'adresser au Dr F. X. Plouffe, 408 Avenue Hôtel de Ville. 304-6-$

A VENDRE

TERRES — 175 terres depuis $750 à $15,000, $300 en montant comptant. —Chances rares de s'établir. Préparez-vous pour le printemps. Demandez notre Journal des Terres. Acheteurs, et ceux désirant vendre promptement leurs terres, adressez-vous toujours à Dagenais et Cie, les seuls agents au Canada, faisant une spécialité de vendre des terres, 505 Craig. Téléphone Est, 1810 Marchands, 215. Plusieurs échangeront contre propriétés de ville. 297-12-$

A VENDRE.— Un magnifique magasin général ainsi que l'emplacement situé dans le kmeilleur endroit du village. Vente pour cause de maladie.— S'adresser à J. A. BARIL, Wolton, Qué. 302-6.

BOIS. — A vendre, bois pour allumer le poêle, $2; érable coupé, $3.00; blocs de moulins, longueurs de poêle, $1.75; blocs d'épinette, $2.00 le voyage. Aussi charbon anthracite. Livré dans n'importe quelle partie de la ville. J. C. Macdiarmid, No 8, Canal Bassin, coin des rues Guy et William. Téléphone Main 452 152-n

PROPRIETE à vendre ou à échanger au village de Sainte-Rose. Une maison en pierre à deux étages, avec fournaise à eau chaude, bain, water closet, citerne, bonne cave, voûte de sûreté, 2 bureaux, 12 pièces, avec dépendances et grand terrain, en parfait ordre. Conditions faciles. S'adresser à R. Gohier et Fils, 4 rue Saint-Laurent, Montréal. 304-6-$

FERME idéale à vendre, façade sur le lac St-Louis, à la Pointe-Claire, superficie 40 x 2 1-2 acres, à 10 minutes des gares C. T. R. et C. P. R. de Beaurepaire. P. A. BEAUDOIN, N.-P., 107 rue St-Jacques. Téléphone Main, 2421. 305-6-$.

MAISON A VENDRE au village Varennes, la magnifique propriété de feu le notaire H. Bernard, maison de 40 pieds par 36, 14 pièces, cave de neuf pieds de haut, terrain 115 pieds par 200 de profondeur, dépendances des plus confortables (sur le bord du fleuve). S'adresser à Montréal, chez Mathieu Frères, 21 de Bresolles. 304-6-$

PROPRIETE A VENDRE.— A St-Guillaume d'Upton, 6 arpents du village à l'intersection de deux chemins contenant 2 arpents de terre, maison, grande boutique, et autres dépendances, le tout pour $900. Excellente place pour homme de métier, commerce ou hôtel. S'adresser V. TRUDEL, 97 St-Jacques. 303-6-$.

PROPRIETES A VENDRE.

St-Henri, rue St-Jacques, coin de rues près de l'église, magasins et logements, loyers, $10.68, prix, $10,000, $8,000 ou plus comptant.

Rue St-Ferdinand, coin Ste-Emélie, 6 logements et magasin.— $7,000.

Ave Hôtel-de-Ville, 4 logements loués $378, $3,200, un bon marché.

Rue Aylwin près Ontario, 6 logements 9 pièces, bains, gaz, etc., bâtie depuis un an, double couverture, terrain 50 x 85, revenu, $768, $7,000.

Ave Létourneux, 6 logements loués, $492, $4,500, $1,500 comptant.

Rue Ontario, 3 côtés, façade en pierre, revenu, $720, $7,200. V. Trudel, 97 St-Jacques. 303-6-$.

PROPRIETE A VENDRE.—Rue Versailles, pour être exproprié par le G. T. R., louée $540, pour $3,500. Rue Sanguinet, près de la rue Roy, $4,200. Deux bargains en mains. Avenue Morin, 3 flats, $3,250.

Cottage à St-Lambert, 7 chambres, avec toutes les améliorations modernes. S'adresser à Denis Lerivé, ou à C. E. L. Désaulniers et fils, 62 rue St-Jacques. Bureau: 9 hrs à midi. Résidence, 314 Hôtel de Ville. Bell Est 3129, March. 314. 303-6-$

TAPISSERIES

Un grand choix de tapisseries de 3c en montant, dessins nouveaux, et dans toutes les couleurs. Aussi couleurs sèches, blanc-céruse, colle, blanchissoirs, pinceaux, etc., chez P. Morency, 1772 rue Ste-Catherine, Bell Phone Est 2690. 304-24-$

HUILES DE CHARBON

Grand dépôt d'huile de charbon et de gazoline, livrées à domicile, aux prix suivants: Huile Canadienne, 16c; américaine, 18c. Astrall, 22c. Gazoline, 25c. Chez P. Morency, 1772 rue Ste-Catherine. Bell Phone Est 2690. 304-24-$

A VENDRE.—4 logements rue St-André, Nos. 1222, 24, 26 et 28, prix, $4,800.— 2 logements rue Gilford, Nos. 176 et 178, $2,000.— 2 logements rue Clark, 364 et 366, $2,600.—2 logements avenue Christophe Colomb, $3,200. S'adresser à Z. MAYRAND, N.-P., 31 Christophe Colomb. 302-6-$.

LUNETTES, lorgnons saisis en douane. Or, $1.00; allemandes, 25 cents. Voyez avec satisfaction. Casgrain opticien de l'ouvrier. Les ouvriers désirant acheter le soir doivent écrire carte postale la veille. 218 Saint-Laurent. 302-6-$.

PROPRIETE à vendre, rue Clark, 391, 393, magnifique maison devant en pierre, deux logements, $2,600, $1,100 comptant. S'adresser au notaire Lavallée, 17 Côte Place d'Armes. 302-6-$

FERME A VENDRE ou à échanger avec propriété de ville, 100 arp. 10 arpents de bois, bonne terre forte et clôtures en bon ordre, avec maison, grange, écurie et d'autres bâtisses, aussi en très bon état, située tout près du village de St-Henri de Mascouche, de l'école, et d'une rivière. Prix de réduction.—$3,300. S'adresser à J. A. CHARETTE, N.-P., St-Henri de Mascouche. 295-12.

CHEVAUX à vendre. L'écurie "Place Viger", 5 Dubord, a toujours en mains toutes sortes de chevaux de première classe. Une visite est sollicitée. John Innes, propriétaire. Tél. E. 3230. 302-24-$.

MOULIN. — Magnifique moulin à farine, à scie et à cardes, avec un beau pouvoir d'eau, à vendre ou à échanger. Osw. Chaput et Cie, Edifice La Presse. 306-6-$

A LOUER

A LOUER. — A l'Ile Perrot, deux villas, meublées ou non meublées, très bien situées, beaux arbres, magnifique gazon, vis-à-vis Sainte-Anne de Bellevue, en face de la Ferme Modèle de Sir Wm MacDonald, 15 minutes de la gare du Grand Tronc. Prix modéré. S'adresser à F. C. Charlebois, Place Viger Hôtel. 304-6-$

BEAU grand magasin à louer, deux étages et une cave fournaise à eau chaude, le tout en parfait ordre; l'étage supérieur peut être loué séparément, convenable pour bureau, etc. 1640 Notre-Dame. Presqu'en face de la Côte Saint-Lambert. 305-6-$.

MAGASIN A LOUER, — 327 rue Montroyal, coin Boyer, 24 x 60, cave cimentée, cour seule, gaz, électricité, chauffage ainsi qu'un logement privé, coin Mentana, 7 appartements, chauffés. Possession immédiate. S'adresser à C. H. Laurier, 10 rue Cherrier. Tél. Bell, Est, 2935. 302 6-$.

MAISONS MEUBLEES A LOUER

MAGNIFIQUE maison en pierre de taille, dans Westmount, à proximité de la ville. Les meubles, tapis, rideaux, draperies sont absolument neufs, ayant été mis en usage récemment. Installation des plus modernes. Site splendide pour un homme de profession. La maison sera louée non meublée, si les appareils sont achetés. N. G. Valiquette, Ltée., département des immeubles, 1547 Ste-Catherine. 305-2

MAISON entière de 9 chambres rue St-Denis, meublée élégamment avec meubles modernes, en parfait état, les tapis, prélarts et la tapisserie des murs ont été posés tout récemment, chauffage à l'eau chaude, lumière au gaz, piano et pianola, en un mot, c'est une maison très coquette. N. G. Valiquette, limitée, département des immeubles, 1547 Ste-Catherine. 305-2

PENSION

CHAMBRE ET PENSION. — Magnifique chambre double et pension. Lumière Auer et Bell Téléphone. S'adresser au No 1944 rue Ste-Catherine, près St-Laurent. 226-n

PENSION DE TABLE de première classe. $3.50 par semaine ou 5 billets pour $1.00. 92 St-Hubert. Tél. Bell Est, 2358. 141-n

ARGENT PRETE

ARGENT A PRETER. — Cent mille piastres à prêter à des conditions faciles sur maisons, terres, lots, billets, assurances ou toute autre garantie, aussi aux municipalités et fabriques, à 4 1-2 pour cent. Si vous avez des propriétés à vendre ou à échanger, ayant une longue expérience dans les affaires, vous serez certain d'être satisfait en vous adressant à notre bureau. Osw. Chaput & Cie., Edifice "La Presse". 186-n

Les Gens Salariés peuvent avoir de l'argent

en leur nom sans garantie de personne, on n'exige même pas un endosseur. On ne fait pas d'enquêtes désagréables. Nous nous fions à votre honnêteté. Tout emprunteur peut avoir de l'argent de nous sur billet fait à terme convenable pour vous. On ne pose pas de questions inutiles et la publicité est élaguée, nos taux sont les plus bas. Montreal Credit Co., bâtisse Temple, chambre 104, 1er étage, en haut, 185 rue St-Jacques. 172-n.

$60,000 à prêter, gros et petits montants, bonnes conditions. S'adresser immédiatement à J. A. Théoret, notaire, chambre 703, édifice Banque des Marchands, 205 St-Jacques, coin St-Pierre. 292-24-$

PRETS SUR IMMEUBLES

Aux taux habituels et à termes par versements faciles. Pas de retard. Charges minimes.

MONTREAL LOAN & MORTGAGE CO

1763 RUE NOTRE-DAME

289-24-$.

DIVERS

TRADUCTION et rédaction d'annonces, etc. Rédaction de discours, adresses, lettres etc. Ecrire Fournier, 53, Av. de l'Hôtel-de-Ville. 294-n

FOURRURES NON PREPAREES

Nous payons les plus hauts prix du marché pour les fourrures crues de toutes sortes, et nous donnons d'honnêtes prix de réduction sur chaque envoi.

Nous tenons les marchandises séparées jusqu'à ce que nous ayons reçu des nouvelles des expéditeurs. Tous nos paiements sont faits le même jour au comptant ou par chèque au reçu des marchandises.

Références: —Banque Dominion, Montréal.—C. PIERCE & CIE, Nos 454 et 456 rue St-Paul, Montréal 305-24-$

STORAGE.— Faites-vous storer vos sleighs, envoyez-les chez J. Bonhomme, carrossier, coin St-Jacques et Richmond. Grand storage de première classe, indépendamment de la boutique. 305-12-$.

STAR DINING ROOM

Cuisine de 1ère classe. Repas à 15 cents. Servis de 6 hrs a. m. à 8 hrs p. m.

N. PRESSAULT, Prop.—Tel. Bell Main 1768

532 RUE CRAIG 287-24

DIVERS— Si vous voulez faire de l'argent, écrivez pour deux grandes recettes avec lesquelles vous pouvez faire d'énormes profits; l'une est pour faire l'encre violette; l'autre pour faire le meilleur poli à meubles. Les deux vous seront envoyées pour $1.00. Ecrivez maintenant, A. Manseau, boîte 752 B. P., Montreal. 299-24-$

17 LIVRES de viande pour un dollar — Un beau rôti de bœuf, à votre choix, 1 ou 2 steaks, bœuf à soupe, boudin et saucisse, mouton, formant en tout 17 livres, pour $1.00. Bon marché tous les jours de la semaine. A. Leduc, 854 Saint-Laurent. 1976 Est. 288-24-$

SEPTIEME.—Le célèbre septième Leroy est de passage à Montréal. Tous ceux qui souffrent physiquement ou moralement, tous ceux que la science a abandonnés sans espoir de guérison, envoyez votre adresse et un timbre pour des renseignements plus détaillés. Absolument gratis. — Aimé Leroy, boîte 69, B. P., St-Henri, Montréal. 295-12-$

HOROSCOPE

Célèbre astrologue français dévoilant le présent le passé et l'avenir. Affaires d'amour et de mariage traitées au long. Envoyez votre date de naissance avec 10c. Prof. Milloy, boite 34, R. P., St-Henri, Montréal. 296-12-$

AVIS AUX MENAGERES. — L'eau de Javelle Parisienne est reconnue sans égal pour blanchir, détacher et désinfecter le linge. Demandez à votre épicier l'eau de Javelle Parisienne, et vous aurez la meilleure garantie par Evon & Evon, prop., 212 rue Garnier, Montréal. Tél. Marchands, 2020. 308-24-$

AVIS AUX MODISTES

Eugène Maranghy, importateur et manufacturier de chapeaux et les pailles, de Florence, Italie. Vous aurez à cet établissement les plus hautes nouveautés des modèles et formes de Paris, France. Nous invitons mesdames les modistes à venir voir notre grand assortiment venant d'arriver de Florence, Italie. Elles trouveront des grands avantages, car nous vendrons aux prix de la manufacture. Nous réparons toutes les sortes de chapeaux de dames et une spécialité pour blanchir les pailles. Une commande d'essaie est sollicitée. Eugène Maranghy, 141B rue Bleury 302-6-$.

CARTES POSTALES.— Vues de Montréal, 1c., pièce. Cartes de fantaisie une spécialité. L'Original, 1898 Ste-Catherine. Seule Agence du fameux Chocolat "Allegretti" de New-York & Chicago. 302-6-$.

POUR réparations de dynamos, moteurs et autres appareils électriques, S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 21 rue Bleury. Tél. Bell, M. 3101. 97-n

DIVERS — Pour déménagement de meubles, pianos, coffre-forts, etc.—Adressez-vous chez Baillargeon, 1774 Ste-Catherine. Tél. Bell, Est: 1534-1725. Marchand, 449. 305-30.

AVIS AUX AGENTS DE THÉS ET CAFÉS

LA MAISON C. Hussenot, 190 rue Murray, fait des réductions spéciales aux placiers de thés et cafés. S'adresser chaque jour avant 9 heures à l'adresse ci-dessus. 284-N.

RETENEZ ce numéro: 182 Saint-Laurent, coin Dorchester. Madame Bonne, chiromancienne. Si vous avez certain trouble ou quelque chose à entreprendre, consultez-la. Lecture, 25c. à 50c. Elle satisfait tout le monde. 285-22-$.

On demande du foin

On demande du foin par char. On demande aussi des patates, des pommes, du beurre et des œufs, achetés en petites quantités, des dindes vivantes ou plumées, des volailles, du sucre et du sirop d'érable. S'adresser à

W. E. BARNES, Jr.

1832 BROAD ST., PROVIDENCE, R. I. 224-n

UNE INSTITUTRICE diplômée modèle anglais et français, ayant expérience demande une classe pour 1905 - 1906. S'adresser à Mlle Clarisse Lalande, St-Hermas, Deux-Montagnes. 304-6-$

DESIREZ-VOUS une propriété, ... enez immédiatement consulter The Cooperative Home & Investment Coy., Nous vous dirons comment vous pouvez devenir propriétaire sans augmenter vos dépenses actuelles. 5 Carré Place d'Armes. Téléphone Main 3297. Sur demande, nous vous enverrons un représentant. 285-24-$

L'ECOLE de Télégraphie au Monument National continue ses cours de Télégraphie et prépare des élèves pour occuper des positions lucratives sur les différents rhemins de fer de la Province. S'adresser au gérant, Chambre No. 10, Monument National, Montréal. 293-24-$.

DIVERS. — Mme Lafontaine, demeurant au No. 880 rue Saint-André, entre la rue Roy et Duluth, a le plaisir d'annoncer au public qu'elle a ouvert une nouvelle académie de coupe et de couture pour la faculté des personnes qui aimeraient à apprendre en très peu de temps à tailler et à faire les vêtements de dames et d'enfants. Ce système est si bien perfectionné qu'on peut faire presque tous les vêtements sans essayer. De plus elle prouvera qu'elle enseigne à des jeunes demoiselles seulement, depuis quelques semaines ne connaissane absolument rien dans l'art de coupe et de couture: aujourd'hui, elles font presque tous les vêtements de leur famille. C'est vraiment merveilleux, ce système s'apprend dans quelques leçons. On enseignera à domicile et par correspondance. Leçons gratuites. Conditions faciles. Classe du jour, de 9 heures a.-m., à 5 heures p. m. Classe du soir, les lundi, mercredi et vendredi, de 7 heures à 9 heures. Elèves demandées. Directrice générale pour le Canada. 284-24-L-J-S.

DOMINION CARPET BEATING CO., seul bureau, No 750 Dorchester. On répare les meubles, les matelas, aussi les rembourrures. Tout est emporté et livré gratuitement. Tél. Main 4414. 304-26-$

COPIES, traduction et rédaction d'annonces de tous genres. Ouvrage de première classe. Ecrire Bernard, 396 St-Christophe. 258-n

A VENDRE

Les Sources Minérales de Plantagenet, Lot dans le Village et Ferme d'Elevage

Contenant en tout, environ 300 acres, faisant face à la rivière navigable South Nation, situés dans le comté de Prescott, dans la Province d'Ontario, Canada. Plantagenet Station, sur la "Ligne Courte", du Chemin de fer Pacifique Canadien est située au centre de la propriété, c'est un endroit d'où l'on expédie beaucoup de grain, foin, fromage et acamaux, à 37 milles à l'est de la Cité d'Ottawa et environ 65 milles à l'ouest de Montréal.

L'attention des LAITIERS ET COMMERCANTS DE LAIT, HOTELIERS, MANUFACTURIERS DE BRIQUES, SOCIETES INDUSTRIELLES ET MANUFACTURIERES est attirée sur cette Ferme de valeur et Immeuble d'un Village, avec rues nivelées, moulins à farine et à scie, élévateurs, Ecole, Bureau de Poste, communications par Téléphone et Télégraphe et 25 milles de navigation fluviale par steamboat avec terminus de chemin de fer.

L'Eau Minérale de la Source qui jaillit dans la propriété Eau connue sur le marché sous le nom de l'Eau Minérale Plantagenet est célèbre pour ses qualités curatives et est expédiée à tous les endroits importants du Canada. D'après l'analyse du défunt Dr. Sterry Hunt et du Dr. Girdwood, de Montréal cette eau est semblable à celle des Sources Caledonia, à six milles environ de distance.

La propriété sera vendue en bloc ou en parties pour convenir et à termes très raisonnables. Possession immédiate. S'adresser à

T. A. VAN BRIDGER,

296-24 Plantagenet Springs P. O., Ontario, Canada.

LA FAUVETTE DU FAUBOURG

(Suite.) *No 35*

—Ah! fit seulement Destrem.

Il venait d'éprouver une déception immense.

Cependant il ajouta bientôt:

—Puis-je vous demander où habite Mme Yvonne?

—Ma foi, mon colonel, c'est indiscret je n'ai pas le droit de vous dire ça.

—Allons, Libert, en souvenir de M. de Bussiares?

—Ah! oui, mon pauvre capitaine!... fit Libert d'un accent attristé, je l'aimais bien.

Puis se décidant brusquement.

—Allons, parce que c'est vous, mon colonel: je trahis.

Nous logeons à l'hôtel d'Orient, boulevard Dugommier, mais écrivez d'abord.

Maintenant, je vous en supplie, laissez-moi courir à mes affaires, j'ai honte de vous obliger à trotter à mes côtés comme un simple chasseur à pied.

—C'est juste, mon ami.

Merci de vos renseignements, et pardon de vous avoir retardé; j'écrirai à Mme Yvonne, ou j'essaierai de la voir.

A bientôt, sans doute, mon brave.

Et Destrem, devinant à la gêne trop évidente de Libert une réserve imposée par ordre, le laissa s'éloigner.

—Serait-il possible que ce fût elle? murmura-t-il, en s'arrêtant pensif et attristé.

Elle, dans cet enfer qu'est le théâtre.... elle soumise à toutes les promiscuités, à toutes les audaces?

Pauvre femme, par quelles terribles épreuves a-t-elle dû passer, pour se résoudre à exercer cette profession?...

Oh! je la verrai; je l'arracherai à cette existence factice; il faut qu'elle soit heureuse par moi!

III

LA FAUVETTE DU FAUBOURG

Deux heures de l'après-midi venaient de sonner, lorsque le colonel Destrem pénétra dans le bureau de l'hôtel d'Orient, le lendemain du jour où le Grand-Théâtre de Marseille venait d'être incendié.

—Puis-je voir M. Libert? demanda l'officier, à l'employé chargé de garder le bureau.

—Pas en ce moment, monsieur; il est absent.

—Pour longtemps?

—Je ne crois pas, il est allé seulement jusqu'au théâtre.

—Alors je vais l'attendre.

—Rien dans le salon de lecture.

Et, du geste, l'employé désigna sur sa droite, une pièce assez vaste, meublée avec le luxe banal de ces sortes de salles d'attente.

Mais le colonel ne bougea pas, désireux d'interroger son interlocuteur sur celle qu'il venait voir.

—Pardon monsieur, reprit-il, puis-je, sans indiscrétion, vous demander des nouvelles de Mme Yvonne?

A-t-elle été sérieusement atteinte, comme on le disait hier soir, au théâtre?

—Voulez-vous attendre un instant, mon colonel, je vais voir.

Et, sans parler davantage, il ouvrit doucement une porte et disparut.

Dix minutes s'écoulèrent lentes, interminables, pour Destren, dont l'impatience confinait à une véritable souffrance.

Enfin, l'ancien zouave reparut, fit un signe discret au visiteur, et s'effaça pour le laisser entrer dans une petite pièce obscur.

Puis, après avoir traversé deux coups à une porte située au fond de cette antichambre très vaste, où régnait un demi-jour tamisé par d'épais rideaux de peluche.

Et, très pâle, les lèvres agitées d'un tremblement nerveux, il s'arrêta bientôt en présence d'une jeune femme étendue dans un fauteuil.

Drapée en une robe de chambre de drap mauve, toute garnie de dentelle ivoire, la tête enveloppée d'une mantille de même ton, dissimulant mal un pansement lui enserrant la moitié du visage, elle souriait.

Sous la blancheur des linges touchant ses sourcils, ses grands yeux admirables, cernés de bistre, semblaient plus violets et plus profonds.

Son regard se fixait avec une sorte de surprise douloureuse sur Destrem et ne le quittait plus.

—Vous ici? murmura-t-elle.

Le colonel, étreint par une indicible émotion, se laissa glisser lentement sur un genou devant la jeune femme.

Et, prenant une de ses mains dans les siennes, il balbutia seulement, la voix étranglée par des sanglots contenus.

—Ah! Paule, c'est bien vous!

Pendant un instant, ils demeurèrent ainsi, sans parler, se regardant avec une curiosité plutôt attristée, inquiète aussi, comme s'ils redoutaient l'échange de leurs pensées.

La jeune femme appuyait sa tête dolente au dossier du fauteuil, sentant son cœur battre, sa main trembler dans celle de l'officier qui pleurait de joie et de crainte tout à la fois.

—Mon ami, dit-elle enfin, relevez-vous; venez vous asseoir là, tout près de moi, nous avons à causer longuement, sans aucun doute.

Dans les situations délicates, ce sont presque toujours les femmes qui se ressaisissent les premières.

Destrem obéit, prit un siège et s'assit en face de Paule, pour la mieux voir, pour repaître ses yeux depuis si longtemps privés de cette vue troublante.

—Ainsi, dit-il, mon cœur ne m'avait pas trompé.

Vous, Paule de Bussiares, devenue femme de théâtre!

—Que voulez-vous, mon ami, il fallait vivre.

Les circonstances m'ont conduite: le hasard, ce maître inconscient, m'a lancé dans cette voie, malgré moi, pour ainsi dire.

Ne sommes-nous pas tous les jouets du hasard?

—Oui, le plus souvent.

Nous subissons, en effet, notre destinée, nous sommes à la merci des événements.

Les présomptueux, seuls, croient se diriger selon leur volonté.

Fous qui, dans leur ignorance orgueilleuse, veulent méconnaître les forces invisibles dont nous ne sommes que les humbles esclaves, faux sceptiques qui veulent nier l'intervention de la fatalité, ou les secours de la providence.

Que n'ont-ils, comme les Orientaux, l'aveugle foi qui leur fait dire: "C'était écrit."

Mais, dites-moi d'abord, chère et précieuse amie, êtes-vous aussi grièvement brûlée que le prétendaient certaines gens, par l'horrible accident d'hier soir?

—Non; fort heureusement.

Sur le moment même, on craignait pourtant une brûlure des yeux; mais, comme toujours en pareil cas, mon état fut exagéré.

Si j'en crois ce que Libert m'a rapporté de tous ces bruits, j'étais aveugle à minuit, agonisante une demi-heure plus tard; et certains reporters, trop bien informés, avaient dû préparer

LE DISCOURS DE L'HON. M. R. LEMIEUX

Un éloquent plaidoyer en faveur des écoles séparées. Une leçon aux intolérants

Nos lecteurs trouveront ci-après la traduction, malheureusement imparfaite du texte du discours prononcé, mardi soir, au Parlement fédéral, sur la question de l'autonomie du Nord-Ouest, par l'honorable M. Rodolphe Lemieux.

Monsieur l'orateur,

La question dont le Parlement est en ce moment saisi et à laquelle tout le pays s'intéresse à l'heure qu'il est marquera une époque de l'histoire du Canada. Elle est pleine d'immenses difficultés et c'est pourquoi nous lui uevons la plus complète attention et la plus large sollicitude. Je dois, avant que d'entrer dans le cœur de mon sujet, implorer l'indulgence de cette Chambre ; je n'oublie pas que les questions les plus débattues doivent toujours être abordées dans un esprit de conciliation et de tolérance. Et j'espère sincèrement que pas une phrase, que pas un mot ne tombera de mes lèvres qui soit de nature à offenser le moins du monde l'adversaire même le plus acharné de la mesure proposée par le gouvernement.

Quant au principe de l'autonomie, je crois que la plus complète unanimité règne dans ce Parlement ; de toutes les parties du Canada, on a salué avec joie, je dirai plutôt avec un légitime orgueil, la naissance des provinces jumelles.

Les T. du N.-O. dans la pensée des pères de la Confédération

Les Territoires du Nord-Ouest sont l'œuvre de la nation canadienne ; elles sont, pour ainsi m'exprimer, son rejeton. Les pères de la Confédération n'étaient pas satisfaits de l'union des différentes colonies britanniques disséminées d'une extrémité à l'autre du continent. Ils pensaient, et avec raison, que les immenses prairies qui s'étendaient depuis les grands lacs jusqu'aux Montagnes Rocheuses devaient aussi faire partie du Dominion, de manière à ce que fût uni sous le drapeau britannique tout le territoire compris entre l'Atlantique et le Pacifique. Pour assurer au Canada ces vastes terres alors désertes et connues seulement par les récits des premiers pionniers, des missionnaires, des voyageurs et des trappeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, ils n'hésitèrent pas à engager le crédit du pays pour une somme que l'on trouvait à cette époque énorme, mais qui parut par la suite n'être après tout qu'une bagatelle.

Plus nous étudions, monsieur, l'histoire de la Confédération, plus nous apprécions l'esprit dont furent animés les hommes qui présidèrent à sa naissance. Ce furent des bâtisseurs de nation que les membres de la Conférence de Québec. Leur vision de l'avenir ne s'arrêtait pas à l'union des quatre provinces primitives. Ils voyaient d'avance, par delà les années à naître, l'existence d'une grande nation canadienne sous l'égide des institutions monarchiques anglaises ; ils croyaient en cette vision non pas comme dans un songe mais comme dans une évidente, comme dans une frappante réalité. Et cela à côté de la plus grande république de tous les temps.

Terreneuve et la Confédération

Avant d'aller plus loin, je veux exprimer l'espoir que le jour n'est pas éloigné où l'on verra s'ajouter le dernier anneau à la chaine des provinces canadiennes, par l'entrée de Terreneuve dans la Confédération. Maintenant surtout que la question du French Shore a été réglée entre la France et l'Angleterre, cette idée doit sembler moins que jamais irréalisable. Pour moi, je ne vois rien qui puisse aujourd'hui s'opposer à l'union de Terreneuve avec le Dominion à des conditions équitables. Les hommes publics des deux pays manqueraient évidemment à leur devoir, si, en quelque temps qu'à l'avenir on soulève cette question, ils ne s'attaquaient, pour les renverser et les surmonter, aux objections et aux obstacles qui se sont élevés jusqu'ici à ce sujet.

Les T. ont passé la période de l'enfance

Comme je le disais tout à l'heure, l'acte accordant l'autonomie aux Territoires du Nord-Ouest a été favorablement accueilli par tout le pays. Depuis longtemps on prévoyait que, le jour où le courant de l'immigration se dirigerait vers nos plaines, il ne s'en écarterait plus. Le courant nous arrive depuis cinq ou six ans surtout, et de toutes les parties du monde l'armée des immigrants se met en marche vers la nouvelle terre promise de l'ouest canadien.

Il n'était que juste et raisonnable de donner aux Territoires du Nord-Ouest le contrôle absolu de leur gouvernement local, car, avec leur population d'un demi-million d'habitants, qui sera doublée avant peu d'années, ces provinces ont passé la période de l'enfance.

Les T. sont notre propriété ; nous leur avons donné leur constitution

J'insisterai pourtant sur deux points : 1. Les Territoires du N.-O. ONT ETE ACQUIS PAR LE CANADA — ILS SONT NOTRES PUISQUE C'EST NOUS QUI LES AVONS CREES. II. Alors que la constitution du Canada fut élaborée par le Parlement Impérial, la constitution des provinces du N.-O. a été établie par le Parlement Canadien.

Il me semble qu'il est bon, au point où nous sommes arrivés dans ce débat, de se bien rendre compte de la valeur de ces deux faits.

Bien qu'elles ne soient point éternelles, les constitutions ne sont pas non plus d'une nature éphémère. Elles sont établies pour demeurer permanentes, aussi permanentes que peuvent l'être des institutions humaines. Je comprends donc parfaitement le vif intérêt, l'intérêt passionné qu'ont suscité d'un bout à l'autre du pays les deux bills actuellement en discussion. Je comprends moins cependant le sentiment d'amertume auquel, en ces derniers jours, ces deux bills ont servi de prétexte.

La division en deux provinces

Je n'ai pas l'intention, monsieur, de discuter les différentes clauses contenues dans le bill. Le discours magistral prononcé par l'hon. Chef de la Chambre lorsqu'il présenta cette mesure a rendu notre tâche fort aisée. Je me bornerai à la QUESTION DES TERRES et à la QUESTION DES ECOLES.

Je veux, cependant, avant d'aborder ces deux sections du bill, dire quelques mots sur la division des Territoires du N.-O., en deux provinces. Cette division est un des griefs de M. Haultain mais autant qu'il est permis d'en juger, il semble bien que ce soit là un GRIEF PERSONNEL.

Est-il mécontent, lui, futur premier-ministre de l'une des provinces, de voir limiter sa juridiction ? Je ne me hasarderai pas à l'affirmer, mais qu'il s'agisse ou non d'un grief personnel,— il n'en reste pas moins vrai que la division des Territoires du N.-O. en deux provinces répond aux vœux de l'opinion publique du Canada tout entier.

NOUS FAISONS DES LOIS POUR L'AVENIR, monsieur, tandis que M. Haultain (si nous adoptions ses vues en cette affaire) NOUS BORNERAIT AUX BESOINS DE L'HEURE PRESENTE.

En outre, nous vivons dans une CONFEDERATION. L'histoire des autres Confédérations ne devrait-elle pas nous servir de leçon ? Sans doute le danger peut être lointain mais n'avouez-vous pas avec moi, monsieur l'Orateur, qu'en faisant deux provinces de ces immenses Territoires du N.-O., l'équilibre du pouvoir se trouve EGALEMENT et plus EQUITABLEMENT réparti dans le Dominion.

Au temps de la première République, un grand orateur, Vergniaud, disait de la révolution française qu'elle ressemblait à SATURNE dévorant ses enfants. Je ne suis pas un pessimiste, monsieur, mais je craindrais que le contraire ne se réalisât au Canada si nous avions créé une immense province s'étendant du Manitoba aux Montagnes Rocheuses. Dans ce cas là, l'enfant, devenu avec les années un géant, eût bientôt dévoré son père.

La Question des Terres

Les membres de l'opposition et la presse conservatrice de tout le Dominion ont bruyamment protesté contre la clause du bill qui donne au gouvernement fédéral la propriété des terres publiques dans les Territoires du N.-O.

La propriété des terres publiques

POURQUOI ENLEVE-T-ON A L'OUEST SON DROIT DE NAISSANCE ? Voilà la question que nous posent ceux qui sont bien résolus à trouver répréhensible cette mesure. — POURQUOI NE PAS ACCORDER A L'OUEST LES PRIVILEGES QUE POSSEDENT LES AUTRES PROVINCES ?

De telles protestations, monsieur, peuvent trouver un écho sympathique chez ceux qui ignorent dans quelles circonstances particulières et exceptionnelles les Territoires du N.-O., sont entrés dans la Confédération—mais à coup sûr elles ne peuvent fausser et ne fausseront pas le jugement des honorables messieurs qui siègent dans cette Chambre.

Les autres provinces et leurs terres publiques

Il est vrai que l'Acte de l'Amérique Anglaise du Nord stipule que chaque province a la propriété de ses terres. Ce privilège appartient aujourd'hui aux provinces d'Ontario, de Québec, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et à la Colombie Anglaise, mais il ne faut pas oublier que lorsqu'elles entrèrent dans la Confédération, ces provinces avaient déjà la propriété de leurs terres. Elles étaient colonies indépendantes et exerçaient de ce chef un pouvoir souverain sur les terres de la Couronne. Depuis, elles ont retiré de cette source, leurs plus gros revenus. LEUR droit de propriété était inaliénable et elles stipulèrent en 1867 qu'elles continueraient à l'exercer. Bien différente est la situation des Territoires du N.-O.

L'achat de la Baie d'Hudson

Lorsque la Confédération fut constituée, les délégués des provinces firent insérer dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord une clause autorisant le Dominion à acheter de la Cie de la Baie d'Hudson — alors suzeraine des Territoires — cette vaste étendue de pays.

L'achat se fit en 1870. Le prix payé par le gouvernement fédéral à la Cie de la Baie d'Hudson fut $300,000.

De ce domaine, on détacha d'abord la province de Manitoba, mais, à l'exception des terres marécageuses, toutes les terres publiques de la nouvelle province restèrent la propriété du gouvernement fédéral.

Continuation de la politique suivie jusqu'ici

L'hon. Chef de la Chambre nous disait l'autre jour comment Sir John Macdonald rejeta la requête du Manitoba lorsque cette province en 1884, réclama le droit de propriété de ses terres publiques.

La même politique a été suivie d'ailleurs à l'égard de tous les nouveaux états entrés dans l'Union Américaine.

Il me semble que nous n'avions pas le droit d'adopter une politique différente vis-à-vis des deux nouvelles provinces. Leur territoire couvre en chiffres ronds une superficie totale de 345,000,000 D'ACRES dont un tiers est déjà réservé ou vendu. Il faut déduire de cette superficie totale : les concessions de terres faites aux compagnies de chemins de fer par le gouvernement conservateur, les réserves indiennes, les limites à bois, les terres des écoles, les terres de la Baie d'Hudson et les homesteads déjà occupés, ce qui laisse une balance de 225,000,000 D'ACRES environ.

Les sacrifices que nous a coûté le N.-O.

Je soutiens, monsieur, que ce domaine est la propriété du Canada tout entier. Administré par le Canada depuis 1870, il a imposé une lourde charge au budget public.

Il nous a fallu payer le coût de deux rébellions et en outre, nous avons dû, —pour maintenir la loi, l'ordre et la paix — établir un corps de police montée qui a sillonné en tous sens les plaines de l'ouest pour donner aux colons une protection efficace contre les indiens et les bandits. Et puis, le Dominion a dépensé des millions pour faire connaître l'Ouest et le coloniser. Nous avons accordé des subsides aux compagnies de chemin de fer dont le vaste réseau dessert aujourd'hui les prairies du nord au sud et de l'est à l'ouest. Le C.P.R. et le G.T.P. sont sans doute des voies nationales mais nul ne niera que les territoires du N.O. sont plus intéressés que toute autre province à leur construction ou à leur développement.

Ces dépenses énormes ont accru la valeur des territoires du N.-O. et le Dominion a maintenant à retirer l'intérêt auquel a droit tout créancier qui avance des capitaux. Serait-il juste, monsieur l'orateur, de nous déposséder de nos terres dans des circonstances semblables ?

Ne serait-ce pas à la fois inopportun et peu sage ?

Des griefs imaginaires

J'ai lu, monsieur, dans les journaux des articles très violents sur cette question des terres publiques. Ayant été journaliste moi-même, ce n'est pas moi qui chercherai à rabaisser l'influence de la presse, mais il arrive quelquefois à la presse de ressentir des griefs qui sont plus imaginaires que réels. Il se trouve des gens ainsi faits, qu'au milieu de leur bonheur, un chagrin jusque là insoupçonné leur apparaît comme un soulagement.

Permettez-moi, monsieur l'orateur, de répondre à quelques-unes des théories de ceux qui demandent le droit de propriété des terres pour les provinces.

Tout d'abord il faut reconnaître la nécessité de fournir aux nouvelles provinces un revenu suffisant pour subvenir aux dépenses de l'administration locale.

A ce besoin, le bill répond en accordant un subside au lieu du droit de propriété.

Ce subside est-il un équivalent raisonnable des terres que nous gardons ? Pour répondre à cette question, il faut se souvenir des faits suivants :

Les concessions gratuites aux colons

Les terres ne sont pas vendues par le gouvernement fédéral mais sont données aux colons pour encourager l'immigration. Si les terres étaient abandonnées aux nouvelles provinces, abandonneraient-elles cette politique des CONCESSIONS GRATUITES aux colons ?

Je crois qu'elles continueraient — et avec beaucoup de sagesse — d'accorder des CONCESSIONS GRATUITES. De la sorte, le revenu qui sera, avec un autre système, produit par la vente de ces terres, se trouverait réduit à rien —sauf peut-être de faibles recettes venant des droits de coupe, sur les limites à bois et des droits de royauté sur les mines.

Supposons, monsieur l'orateur, que les terres soient abandonnées aux nouvelles provinces. Qu'arriverait-il ? Il faudrait opter entre deux systèmes — accorder aux colons des concessions gratuites ou vendre les terres.

Dans le premier cas, c'est-à-dire avec le système des concessions gratuites les provinces ne retireraient aucun revenu. Dans le second cas, c'est-à-dire, en vendant les terres, ils retireraient sans doute un revenu de ces ventes, mais, en même temps, ils restreindraient fatalement et pourraient même arrêter l'accroissement de la population.

Les revenus et les frais du gouvernement dans les territoires

Au contraire la continuation du système des concessions gratuites en augmentant la population, augmentera également les payements annuels faits par le gouvernement fédéral.

Le revenu actuel que le gouvernement fédéral retire des Territoires du N.-O. vient surtout des droits sur les homesteads et des droits royaux sur les mines, mais, sans fatiguer l'attention de la Chambre, je puis assurer que ce revenu est tout à fait insignifiant si on le compare avec les frais D'ARPENTAGE, DE COLONISATION ET D'ADMINISTRATION DES TERRES.

Je déclare, monsieur, que, si ces terres devaient plus tard être offertes en vente au lieu d'être concédées gratuitement, on aurait peine à approuver le gouvernement fédéral de maintenir comme il le fait aux frais du pays en général un coûteux système d'immigration dont bénéficieraient surtout les spéculateurs des terres du N.-O.

La générosité du gouvernement. Des chiffres.

Je déclare, monsieur, que les nouvelles provinces ont reçu du gouvernement fédéral un traitement libéral et généreux. Les clauses financières du bill démontrent assez notre générosité. Que reçoivent les provinces en outre de leur autonomie ? Chaque province aura, dès le début, en plus des subventions fédérales ordinaires, un revenu de $375,000.

Cette subvention croîtra avec l'accroissement de la population. Elle s'élèvera à $562,500 quand l'une ou l'autre des provinces aura 400,000 AMES ; à $750,000 quand la population sera de 1,200,000 AMES et, lorsque ce chiffre sera dépassé, l'indemnité annuelle sera de $1,125,000. De plus, l'intérêt sera payé sur les terres marécageuses évaluées à $4,250,000, ce qui portera l'actif à $7,500,000.

Ce n'est pas tout. Le Dominion continuera à maintenir, à sa charge, le corps de police montée de l'Ouest. C'est une chose qui a bien son importance puisque le maintien de la police montée coûte $300,000 par an.

La part des nouvelles provinces est digne d'envie

Je ne me montrerai pas jaloux, monsieur l'orateur, des heureuses circonstances dans lesquelles les Territoires du N.-O., assument leur autonomie politique. Ce n'est pas le moment de murmurer et il n'est pas dans ma nature d'être envieux. La prospérité, le bonheur de mon voisin, me réjouit toujours. Mais, monsieur, ne puis-je un instant m'arrêter pour rappeler à la Chambre que les provinces aînées pourraient à bon droit envier le sort de l'Alberta et du Saskatchewan ?

Ces provinces aînées ont volontairement acheté ces vastes territoires déserts en 1870, elles ont patriotiquement engagé leur crédit pour la construction du C.P. ; elles ont sans lésiner établi un vaste système de colonisation pour peupler les prairies. Et cependant, aujourd'hui, après trente-cinq ans de sacrifices, chargées du poids de leurs propres obligations, elles consentent à de nouvelles charges pour doter généreusement leurs deux plus jeunes associées, afin de terminer l'œuvre gigantesque de la Confédération.

Nos sacrifices sont justifiés

Je le repète, je n'envie pas aux territoires du N.-O. leur bonne fortune. L'idéal que nous poursuivons, comme Canadiens dans cette Amérique du Nord, est trop noble, trop élevé pour ne pas inspirer quelques sacrifices. La partie engagée vaut bien l'enjeu que nous y mettons ; les aspirations du Canada exigent de nous un commun effort et la tâche entreprise d'aujourd'hui nous assurera demain des résultats qui la justifieront. Comme l'a dit un poète anglais :

"In the race, not in the prize
"Glory's true distinction lies."

La Question des Ecoles

J'en arrive maintenant, monsieur l'orateur, aux clauses éducationnelles du bill, que, dans les circonstances, on pourrait appeler "les clauses vitales", à en juger par la tempête, par le cyclône, plutôt, devrais-je dire, qu'elles ont déchaînée.

L'esprit d'intolérance

Les agitations politiques comportent toujours beaucoup de danger, même dans les pays où il n'y a qu'une race dominante ; mais combien plus dangereuse encore est une agitation religieuse dans un pays comme le Canada, où deux races et deux croyances existent les unes à côté des autres ! L'expérience nous a appris comme il est facile d'allumer le feu des passions religieuses et quelles difficultés par contre on éprouve à l'éteindre. Hélas ! on dirait que cette expérience doit périodiquement se renouveler, pour le plus grand mal de notre beau pays.

Comme Canadien, je déplore l'esprit d'intolérance qui depuis longtemps a envahi les sphères où l'on s'attendrait à trouver la charité chrétienne, la largeur de vues, le fair play.

"Il n'y a plus qu'une seule faute à commettre".

J'ai vu avec quelle amertume, avec quelle âpreté s'est faite, d'une extrémité du pays à l'autre extrémité, la discussion de la question des écoles ; j'ai vu lancer l'injure à l'adresse de toute une classe des loyaux sujets de Sa Majesté, et je ne crains pas de dire, monsieur l'orateur, qu'à moins que la raison ait le dessus et que les sages conseils viennent à prévaloir, l'avenir de la confédération est condamné et la cause de l'Union à jamais enterrée. Aussi bien pouvons-nous appliquer à la situation où nous sommes la parole prophétique que Thiers laissait tomber de ses lèvres au moment où le second Empire allait s'écrouler : "Il n'y a plus qu'une seule faute à commettre."

Il s'agit de CONSTITUTION et non de REBELLION

Je me refuse à comprendre, monsieur, comment les clauses éducationnelles ont pu soulever tant de colère parmi des hommes qui, par leur vocation dans la vie, devraient être spécialement défendus contre toute tentation de manifester au dehors les sentiments violents qui peuvent les animer. Je pense bien avec vous qu'il y a des incendiaires qui se réjouiraient de voir notre pays en feu, mais ce n'est pas de ces démagogues de profession que je veux parler. J'ai en vue cette classe honnête, quoique crédule, dont les nuits sont peuplées de cauchemars et qui, une fois égarée, ne parle plus que de REBELLION au lieu de CONSTITUTION.

Et cependant, monsieur l'orateur, ce sujet — ou plutôt cette difficulté—est purement CONSTITUTIONNEL. C'est à la lumière de notre constitutions que l'on doit examiner la question. On ne peut la considérer d'aucun autre point de vue sans se tromper ou sans jouer sur les mots.

La seule question que l'on ait à résoudre

CONFORMEMENT A L'ACTE DE L'A.B. DU N., LA MINORITE DES T. DU N. O. A-T-ELLE DES DROITS A UN SYSTEME D'ECOLES SEPAREES ? Voilà, à mon avis, la seule question que l'on ait à résoudre.

Mais avant d'y répondre, vous me permettrez d'ajouter quelques lignes à un chapitre de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest. Aucun sentiment hostile ne m'anime en ceci, veuillez le croire : je veux seulement rafraîchir la mémoire à certains Canadiens trop enclins à oublier.

Le N.-O. a été découvert par des hommes de notre race

Dans la première partie du XVIIIe siècle, monsieur l'orateur, ou plutôt même au XVIIe siècle, les Territoires du Nord-Ouest furent explorés par des hommes de ma race. La Verendrye et ses fils furent les premiers Européens qui gravirent les Montagnes Rocheuses. Les missionnaires français eurent bientôt traversé ces lointaines contrées pour aller prêcher l'évangile aux tribus indiennes. Les traiteurs de fourrures, les voyageurs, les trappeurs et les coureurs des bois suivirent les missionnaires et c'est du récit de leurs exploits aventureux et héroïques que sont remplies les premières pages de l'histoire de ces vastes domaines. Il n'y a pas une rivière — il n'y a pas un lac—il n'y a pas une vallée, dont on ne leur doive pas la découverte. On n'a qu'à lire avec attention l'acte de cession de la Terre de Rupert au Canada en 1870, pour se rendre compte que les postes de la compagnie de la Baie d'Hudson dans l'extrême ouest, portent presque tous les noms français les plus pittoresques.

Les Canadiens-Français au N.-O. du temps de Mgr Plessis

Après la conquête, quand la compagnie de la Baie d'Hudson prit pleine possession de cet immense territoire, l'élément canadien-français continua d'être un facteur important de l'Ouest A un tel point que l'évêque de Québec, dont le diocèse comprenait toute l'Amérique britannique du Nord, voulut envoyer des missionnaires dans ces lointaines régions. On n'a qu'à consulter les archives de l'archevêché de Québec pour constater que la première école établie dans les Territoires du Nord-Ouest fut ouverte en 1818, à la demande de Mgr Plessis. Sir John Gope Sherbrooke était à cette époque notre gouverneur-général et ce fut avec sa protection que les trois missionnaires envoyés par Mgr Plessis purent entrer dans le Nord-Ouest.

Un sauf-conduit du gouverneur Sherbrooke

Les instructions du gouverneur Sherbrooke, donnés par écrit à ce sujet, valent que j'en fasse la lecture.

" I do hereby call on all His Majes-
" ty's subjects, civil and military, and
" do request all other persons when-
" ever to whom these presents shall
" come, not only to permit the said
" missionaries to pass without hin-
" drance or molestation, but render
" them all good offices, assistance
" and protection wherever they shall
" find it necessary to go in the exerci-
" ce of their holy calling."

Voilà, monsieur l'orateur, la protection qu'accorda, au commencement du siècle dernier, le représentant de la Couronne aux missionnaires qui s'en allaient au Nord-Ouest. Aussi bien méritaient-ils cette protection, car, en vérité ! ce ne fut pas par égoïsme, ce ne fut pas pour des considérations personnelles qu'ils dirent adieu à leur famille et à leur province. Ils n'étaient pas préoccupés des choses de ce monde ; ils n'avaient en vue que l'évangélisation des tribus indiennes et — soit dit à l'honneur de leur ferme loyauté—le maintien de l'autorité du Roi dans l'Ouest.

La section 93 de l'A. de l'A. B. du N.

J'ai dit un mot, il y a un moment, de l'achat des droits de la compagnie de la Baie d'Hudson sur la Terre de Rupert. Cette transaction se fit en 1870. Mais avant de parler de la législation de 1871 et de la loi organique de 1875, je veux dire un mot de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, car j'estime que cette section est la lumière qui doit nous éclairer dans le débat actuel. Le Très-Honorable premier-ministre a déjà fait devant la Chambre l'historique devant la Chambre l'histoire que très-intéressant de cette section. Permettez-moi de rappeler seulement qu'elle fut insérée dans l'Acte constitutionnel à la demande de la minorité protestante de Québec. On voulut en faire pour les âges futurs un COMPROMIS PERMANENT, destiné à protéger les minorités, protestantes ou catholiques.

Les Canadiens-Français et la minorité protestante de Québec

Si l'on doit en juger, monsieur, par les paroles de Sir John Rose, point n'était besoin, en 1867, d'aucune loi pour protéger la minorité de Québec contre la majorité. Ecoutez Sir John Rose :

" NOW, WE THE ENGLISH PROTESTANT MINORITY OF LOWER CANADA, CANNOT FORGET, THAT WHATEVER RIGHT OF SEPARATE EDUCATION WE HAVE, WAS ACCORDED TO US IN THE MOST UNRESTRICTED WAY BEFORE THE UNION OF THE PROVINCES, WHEN WE WERE IN A MINORITY, AND ENTIRELY IN THE HANDS OF THE FRENCH POPULATION. WE CANNOT FORGET THAT IN NO WAY WAS THERE ANY ATTEMPT TO PREVENT US EDUCATING OUR CHILDREN IN THE MANNER WE SAW FIT AND DEEMED BEST; AND I WOULD BE UNTRUE TO WHAT IS JUST, IF I FORGOT TO STATE THAT THE DISTRIBUTION OF STATE FUNDS FOR EDUCATIONAL PURPOSES WAS MADE IN SUCH A WAY AS TO CAUSE NO COMPLAINT ON THE PART OF THE MINORITY."

La MAGNA CHARTA des minorités

Et cependant, monsieur, le principe que les minorités devaient être protégées partout où il serait démontré qu'elles possédaient un système d'écoles séparées avant leur entrée dans la confédération, ce principe fut CRISTALLISE dans la constitution. La section 93, dans laquelle fut incorporé ce principe, est par son intention et par sa fin, la sauvegarde des minorités, en matière d'instruction publique; c'est leur MAGNA CHARTA ; c'est leur Bill of Rights.

La section 93, ainsi qu'on l'a dit, s'appliquerait-elle à Ontario et à Québec seulement — ou bien régit-elle TOUTES LES PROVINCES ? Les opinions sur ce sujet sont partagées ; mais il me semble par la réponse donnée par lord Carnarvon en 1866, et qui accorde raison à ceux qui prétendent qu'en effet la section 93 s'applique à toutes les provinces, supprime absolument tout doute. En réponse aux questions qu'on lui avait posées, lord Carnarvon disait :

La section 93 s'applique à toutes les provinces

" THE OBJECT OF THIS CLAUBE IS TO SECURE TO THE RELIGIOUS MINORITY OF ONE PROVINCE THE SAME RIGHTS, PRIVILEGES AND PROTECTION WHICH THE RELIGIOUS MINORITY OF ANOTHER PROVINCE MAY ENJOY. THE ROMAN CATHOLIC OF UPPER CANADA AND THE ROMAN CATHOLIC MINORITY OF THE MARITIME PROVINCES WILL THUS STAND ON A FOOTING OF EQUALTY."

On nous dit que les provinces ont juridiction absolue en matière d'instruction publique. Il n'en est pas ainsi: au contraire, la juridiction des provinces est limitée. Et c'est précisément ce que le lord Chancelier déclarait en rendant son jugement dans le second appel fait par la minorité manitobaine au Conseil Privé.

La juridiction des provinces est limitée

" THE ACT IMPOSES A LIMITATION ON THE LEGISLATIVE POWERS CONFERRED. ANY ENACTMENT CONTRAVENING ITS PROVISIONS IS BEYOND THE COMPETENCY OF THE PROVINCIAL LEGISLATION AND CONSEQUENTLY NULL AND VOID. IN RELATION TO THE SUBJECT SPECIFIED IN SECTION 92 OF THE B.N.A. ACT THE EXCLUSIVE POWERS OF THE PROVINCIAL LEGISLATURE MAY BE SAID TO BE ABSOLUTE. BUT THIS IS NOT SO AS REGARDS EDUCATION."

Non-seulement, monsieur, la juridiction provinciale est restreinte en matière d'instruction publique, mais encore, pour me servir des paroles de lord Carnarvon

" IN THE EVENT OF ANY WRONG AT THE HAND OF LOCAL MAJORITY, THE MINORITY MAY APPEAL TO THE GOVEVNOR IN COUNCIL AND CLAIM THE APPLICATION OF ANY REMEDIAL LAWS THAT MAY BE NECESSARY FROM THE CENTRAL PARLIAMENT OF CANADA."

Province et Territoire. — Un sophisme de M. Haultain

Mais M. Haultain nous dit, avec une partie de la presse, que ce qui s'applique à une PROVINCE ne s'applique pas à un territoire. C'est une distinction dont j'admire la subtilité. L'objection de M. Haultain n'est pas sérieuse ; elle s'appuie sur un sophisme évident. En 1871, on éleva des doutes quant au droit, pour le parlement fédéral, d'établir des provinces avec les territoires compris dans l'Union. C'est alors que le Parlement impérial amenda par un statut l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de manière à ne pas laisser place au doute. Que déclare la section 93 de cet Acte ? Notre Parlement était autorisé "TO MAKE PROVISIONS FOR THE CONSTITUTION AND ADMINISTRATION" dans les provinces tirées de ces régions "AND FOR THE PASSING OF LAWS FOR THE PEACE, ORDER AND GOOD GOVERNMENT THEREOF."

On ne peut changer les faits

Je prétends que par la loi claire et concise que je cite, il est donné à ce Parlement toute l'autorité voulue pour élaborer une constitution pour les territoires. Voici de quelle étrange façon M. Haultain interprète l'Acte de l'Amérique britannique du Nord : il voudrait faire remonter au 15 juillet 1870 l'entrée des deux nouvelles provinces dans la confédération parce qu'à cette époque il n'y avait pas un système d'écoles séparées établi par la loi tel que celui qui existe présentement d'après la loi de 1875 et en vertu des ordonnances 29, 30 et 31. La section 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord parlant des TERRITOIRES et non pas des PROVINCES, M. Haultain conclue que les nouvelles provinces ne peuvent en bénéficier. Mais l'honorable monsieur ne peut changer les faits. Ce furent des TERRITOIRES qui furent admis dans la confédération en 1870. Mais en 1905 nous y admettons des PROVINCES—conformément à la section 2 du statut impérial de 1871.

Les Actes de 1867 et de 1871

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 ne peut pas s'appliquer seul au sujet de ce bill ; l'acte de l'Amérique britannique du Nord de 1871 concerne aussi ce cas. Les deux législations se confirment.

J'irai plus loin. Les clauses éducationnelles de ce bill sont-elles opposées à l'esprit de la Constitution ?

Lisez le préambule de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ; qu'y trouvez-vous ? "Whereas the Province of Canada, Nova Scotia, and New Brunswick have expressed their desire to be federally united into one Dominion under the Crown of the United Kingdom of Great Britain and Irelanh, WITH A CONSTITUTION SIMILAR IN PRINCIPLE TO THAT OF THE UNITED KINGDOM."

Je vous demande franchement, monsieur, s'il se trouve quelque chose dans les clauses éducationnelles qui soit opposé en principe à la Constitution du Royaume-Uni.

Les écoles confessionnelles existent en Angleterre

S'il est quelque chose dans le débat actuel, qui plaide bien haut en faveur des partisans du système des écoles séparées, c'est le fait qu'en Grande-Bretagne, dans la mère-patrie, il existe aussi un système d'écoles confessionnelles, subventionné par l'Etat. Oui, monsieur l'orateur, en Angleterre, le pays auquel nous avons emprunté nos institutions parlementaires ; en Angleterre, le pays auquel nous avons emprunté notre constitution ; en Angleterre, les minorités religieuses jouissent de la plus entière liberté en matière d'instruction publique.

Moi qui suis canadien, moi qui suis catholique romain, je suis fier de citer l'exemple de la tolérance de notre mère-patrie. Je le demande à mon ami du comté de Grey : serait-il, au Canada, moins généreux, moins tolérant que la moyenne des Anglais protestants de l'Angleterre ?

M. Gladstone et le bill de 1870 sur l'instruction publique

Je n'ai pas besoin, monsieur, de recourir à l'histoire de la question des écoles en Angleterre. Mais je puis dire tout de suite que le très honorable chef de cette chambre n'est pas le seul homme d'Etat qui se soit trouvé en présence de difficultés occasionnées par un bill affectant l'instruction publique. Le plus grand homme d'Etat moderne, monsieur, a aussi eu ses heures pénibles lorsqu'en 1870 il tenta de faire adopter une loi touchant une question semblable. M. Gladstone perdit plus d'un ami zélé, plus d'un ferme partisan, quand il présenta son bill de l'instruction publique de 1870.

Les écoles VOLONTAIRES, en Angleterre

Depuis des années — ou plutôt depuis des siècles — il existait en Angleterre un système d'écoles nationales. Mais il y avait dans le pays plusieurs sectes, il y avait dans le pays plusieurs croyances, et l'on sentit que ce serait une violation du principe de la liberté religieuse que de forcer les dissidents à envoyer leurs enfants à des écoles dont l'enseignement religieux ne serait pas conforme à leurs opinions. Et c'est pourquoi à côté des écoles nationales prit naissance un système d'ECOLES VOLONTAIRES — c'est-à-dire d'écoles séparées, — où les dissidents de toutes les sectes et de toutes les religions firent instruire leurs enfants. L'enseignement profane ne s'éloignait guère de celui des écoles nationales ; mais l'enseignement religieux qu'y recevaient les enfants s'accordait avec les principes religieux des parents. Par tout le royaume les Catholiques, les Wesleyiens, les Quakers établirent des écoles volontaires. A tel point qu'à un moment donné ces écoles comptèrent un plus grand nombre d'élèves que les écoles nationales. Celles-ci, cependant, étaient subventionnées par l'Etat, tandis qu'il n'en était pas de même des écoles volontaires. Il y avait alors en Angleterre — comme il y en a aujourd'hui dans notre pays — des partisans des ECOLES NEUTRES. Il y avait aussi des hommes qui croyaient à l'obligation de donner à l'enfant un enseignement religieux conforme à la foi religieuse de ses parents.

Telle était l'opinion de M. GLADSTONE. Telle était l'opinion de lord SALISBURY. Permettez-moi de citer, monsieur l'orateur, les opinions de ces deux grands hommes d'Etat anglais.

L'opinion de M. Gladstone

Pas plus tard qu'en 1856 M. Gladstone disait :

"We have happilly found it practicable in England to associate together in the most perfect harmony these two principles, the principle of voluntary exertion, through which you get heart and love and moral influence infused into your school instruction, and the principle of material aid from the state, by which the skeleton and framework of your education is provided. I am convinced that the harmony which has hitherto been maintained between them, even in times of doubt and difficulty, will continue, and, if possible, increase, but if I were driven utterly to abandon the voluntary, or to place exclusive reliance upon it, I would not hesitate a moment in making my choice. In such an emergency, I would say at once, give me the real education, the affection of the heart, the moral influence operating upon character, the human love, that are obtained through the medium of the voluntary principle carried by men whose main motive is one of christian philantropy rather than throw me upon a system which, whatever the intentions of its mover may be, must sooner or later degenerate into hard irreligion."

L'opinion de lord Salisbury

Lord Salisbury, en une autre circonstance, s'exprimait ainsi :

"There is only one sound principle in religious education to which you should cling, which you should relentlessy enforce against all the conveniences and experiences of official men, and that is, that a parent, unless he has forfeited the right by criminal act, has the inalienable right to determine the teaching which the child shall receive upon the holiest and most momentous of subjects. This is a right which no expediency can negative, which no state necessity ought to allow you to sweep away ; and, therefore, I ask you to give your attention to the question of denominational education. It is full of danger and of difficulty, but you will meet the danger by marching straight up to it and declaring that the prerogative of the parent, unless he be convicted of criminality, must not be taken away by the state."

Comme je le disais il y a un moment, monsieur, ce fut en 1870 que l'on présenta au parlement anglais le premier bill important au sujet de l'instruction publique. Pour la première fois le Parlement adopta une loi qui contint une disposition exigeant une instruction élémentaire "suffisante, efficace et convenable" ; mais notez bien qu'il était entendu que l'on devait simplement AIDER les efforts des écoles volontaires efficaces et non pas les entraver.

La réponse de M. Gladstone aux objections élevées contre les écoles séparées

En ces jours, il y eut des hommes pour s'opposer, comme mon honorable ami de Grey, aux écoles confessionnelles. Voici la réponse que fit à leurs objections M. Gladstone :

"Can it be said that the prevalence of DENOMINATIONALISM in those schools at the present moment is generally felt to be a grievance ? On the contrary, is it not the case that everybody and every section are telling us continually that the religious difficulty, directly you come to practice, becomes insignificant, and that IT IS A DIFFICULTY MADE FOR PARLIAMENT AND FOR DEBATE RATHER THAN ONE WHICH HE FELT WITHIN THE WALLS OF THE SCHOOLS ?"

"Now I come to denominational, or as I shall call them, voluntary schools and if I am told that an overwhelming majority of voluntary schools are denominational, I think I can draw a lesson from that fact, which is that it shows what a powerful agency we have ready to do our bidding, to perform much of our work for us, if only we care will not obstruct it. We are as much convinced as he is that with respect to THESE VOLUNTARY SCHOOLS, THE DUTY OF THE STATE IS TO MAKE USE OF THEM FOR THE PURPOSES OF SECULAR INSTRUCTION WHICH THEY GIVE, BUT TO HOLD ITSELF ENTIRELY AND ABSOLUTELY DETACHED FROM ALL RESPONSABILITY WITH REGARD TO THEIR RELIGIOUS TEACHING.

(La suite demain.)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MAISONNEUVE

INAUGURATION DE LA NOUVELLE ADMINISTRATION MUNICIPALE. — FORMATION DES COMITES.

er soir, à Maisonneuve, c'était la séance d'inauguration du nouveau conseil municipal.

M. le maire Walter Reed, présida la séance. Aux fauteuils nous avons remarqué MM. les échevins Désilets, C. Fafard, Alex. Michaud, J. Trudel, Archambault, Seul, M. Richer, n'était pas présent.

Après quelques affaires de routine, M. le secrétaire Ecrement donne lecture des lettres des candidats à la position de chef. La requête du chef Benoit vient en premier lieu; suit celle de M. Eugène d'Avignon, chef de la police de Farnham, que recommandent M. Boisvert, grand connétable du district de Bedford, le chef McCaskill, le maire et le secrétaire de la ville de Farnham et tous les échevins.

On passe ensuite à la requête des citoyens de Maisonneuve en faveur de M. F. X. A. Poitras. M. François Prévost, ancien constable de la ville de Montréal, où il a fait le service du poste durant 18 mois, est aussi candidat avec l'appui du chef Campeau, pour appuyer sa demande. Un autre candidat sérieux, c'est M. Damase Cyr, assistant des connétables conjoints A. Bissonnette et A. St-Mars. Il a déjà fait partie de la brigade de feu durant cinq ans, et les magistrats des cours de police et d'enquête de la Métropole le recommandent hautement.

La requête du capitaine Lacroix qui dit croire avoir gagné la confiance des citoyens de Maisonneuve est ensuite lue. Il suppose que son application sera prise en sérieuse considération. Vu que depuis le départ du chef Benoit, il a rempli les fonctions de ce dernier à la satisfaction générale.

M. Charles Foucher, de Magog croit pouvoir ambitionner la position, vu qu'il a été 11 ans dans la brigade d'incendie de la ville de Montréal. Depuis cinq ans la ville de Magog lui a confié la direction de ce département, et le maire Gilbert, les sous-chefs St-Pierre, J. C. Dubois. Un ex-garde du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, arrive à la suite; c'est M. C. N..... avec des certificats de MM. Carpenter, chef des détectives, D. Legault, ex-chef de police, Corriveau greffier de la Cour, le juge Sicotte et le Dr Lacombe.

M. Désilets, après lecture de toutes ces requêtes demande que la question du choix d'un chef soit renvoyée après la formation des comités.

D'après le dernier rapport du comité de la voirie que le Conseil approuve, M. O'Farrell, aura le plein contrôle sur les citoyens pour le nettoyage des trottoirs.

Sur une question de M. l'échevin Désilets, M. le secrétaire dit que le salaire de l'ex-chef Benoit était de $15,-37c au début et de $17 et quelques sous à son départ. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. le maire, l'échelle de salaire était réglée dans le contrat de l'engagement de l'ex-chef.

Sur une proposition de M. Archambault, appuyée par M. J. V. Fafard, les membres des divers comités sont choisis.

En voici la liste avec le nom des présidents en premier lieu, FINANCE; A. Michaud, A. Désilets et J. V. Fafard.

CHEMINS; J. Trudel, L. Archambault, et J. V. Fafard.

POLICE ET FEU; A. Désilets, A. Michaud, W. Reid.

HOTEL DE VILLE: Fafard, Michaud, Richer;

ECLAIRAGE ET PARCS; Archambault, Trudel, Désilets.

EAU ET HYGIENE: W. Richer, Trudel, Archambault.

MM. L. A. Caron et le Dr J. B. A. Quintal sont réélus vérificateurs des livres de la ville. Les nouveaux évaluateurs seront M. Robert Gilbert pour le quartier Ouest; V. Lachapelle pour le quartier Centre; et Napoléon Houle pour le quartier Est.

Après l'approbation de quelques comptes et quelques remarques de MM. les échevins Désilets et Archambault le Conseil s'ajourne. La question de la nomination du chef de police est soumise aux membres de la nouvelle commission du feu et de la police qui devront faire rapport à la prochaine assemblée.

On veut un bureau de poste à Maisonneuve et M. le secrétaire Ecrément est chargé d'écrire à l'hon. M. Préfontaine pour s'entendre sur le jour qu'il choisira pour recevoir une délégation du Conseil à cet effet.

M. L. B. Fontaine, avocat, est nommé greffier de la Cour du Recorder en remplacement de M. Lépine.

LES LENTEURS DE LA GUERRE

Il semble, d'après les dernières dépêches, que les Russes et les Japonais se préparent à quelque coup décisif. Les deux armées se sont éloignées l'une de l'autre et nous entendrons sûrement parler prochainement d'un engagement sérieux. En attendant, on se prépare activement de part et d'autres et les positions sont fortifiées hâtivement en vue d'une attaque prochaine. Des deux côtés, l'on est généralement confiant dans le résultat final et le moment d'en venir aux mains. L'ardeur des soldats est soigneusement soutenue par les chefs au moyen du fameux Scotch Merchant Special Old Highland Whiskey, le plus puissant et le plus efficace des toniques connus aujourd'hui. 306-g-D

LES ECOLES DU SOIR

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ECOLE MONTCALM

M. Bergeron, surintendant des écoles catholiques du soir, annonce que la distribution des prix aux élèves qui ont suivi ces cours aura lieu vendredi soir, 14 avril, à l'école Montcalm, coin des rues de Montigny et St-Hubert.

L'hon. Lomer Gouin présidera la cérémonie.

Sur le Fleuve et sur les Quais

L'eau monte.— Les traverses ne sont pas encore condamnées.— Des paris.— Ce que peuvent faire les bateaux brise-glace

LA FORCE DU COURANT.— UN RUISSEAU ENTRE LES COUCHES DE GLACE

On ne se prépare pas encore à la débâcle prochaine, car tout fait prévoir un retard.

On commence le travail de déblaiement sur les quais. Les traverses ne sont pas encore fermées entre les localités riveraines. Si le danger existe quelques jours, les autorités, sans offrir une police d'assurance aux audacieux, sauront prémunir les particuliers, s'ils ne veulent pas payer d'audace.

Hier soir, on enregistrait 30 pieds à la ligne d'étiage. C'est donc 42 pieds et 3 pouces pour la hauteur de l'eau dans le chenal entre Québec et Montréal. L'eau monte, à quand la débâcle? Les paris commencent à s'établir.

Le travail du bateau brise-glace "Montcalm" aura son effet à Québec, comme le prétend le capitaine Biley, du bureau des pilotes.

Au lac St-Louis, il ne pourrait que donner un service effectif à condition d'avoir à son crédit l'effet de la marée, qui se fait ressentir jusqu'à Batiscan, lors de l'équinoxe.

La glace, selon la version des navigateurs expérimentés, se solidifie à l'automne sur le fond de vase et le "Montcalm" aurait forte besogne à faire pour l'enfoncer dans un chenal aussi étroit que celui entre Montréal et Québec.

Il faudrait que le "Champlain" viendrait l'aider pour faciliter la besogne, vu que le va et vient des deux steamers dans le chenal pousserait les glaçons vers le golfe.

Ici, on vient de constater à la Commission du Post qu'entre deux couches de glace coule un ruisseau. Cela s'explique par les grands froids de l'automne dernier, où il n'y avait pas de neige.

Le fleuve fut bientôt emprisonné. Vinrent les tempêtes hibernales et les nombreuses chûtes de neige. Une congélation se forma de nouveau lors des jours froids de janvier 1905. C'est cette couche de neige qui se désagrège maintenant d'une manière imperceptible. Cela veut dire que la débâcle peut arriver à un moment inattendu, et sans donner aucun soupçon. On s'aperçoit déjà du travail de désagrégation qui se fait lentement, mais sourdement.

LA VERSION DE BISSONNETTE

Déclaration sensationnelle du témoin. — La preuve de la défense. Témoignages importants. — Plaidoyers ce matin. — Quel sera le verdict?

La cause de conspiration de la division Se-Antoine, s'est continué hier, aux Assises.

Les avocats des accusés feront leur plaidoyer, ce matin. On s'attend à ce qu'un verdict soit rendu, avant-midi; à moins toutefois que les jurés ne puissent s'accorder; ce qui est très possible.

ÇA SE COMPLIQUE

En effet la cause se complique à mesure qu'elle se poursuit.

Après chaque audience on se fait cette réflexion: Ces hommes ou plutôt cet homme —car il est clairement établit maintenant que Bissonnette a été l'âme de toute l'affaire et que les autres n'ont agi que sous son inspiration, aveuglément, comme font tous ceux qui s'offrent en temps d'élection —cet homme a-t-il commis la grave offense qu'on lui reproche? ou s'est-il tenu que dans les limites permises en période électorale?

On sait qu'au Canada, au cours d'une campagne électorale, les organisateurs d'élections accomplissent souvent sous prétexte de "faire de la cabale" des ruses et trucs de toutes sortes, qui touchent de bien près la malhonnêteté; mais c'est admis comme de bonne guerre.

LA PREUVE DE LA DEFENSE

C'était au tour de la défense, hier, à faire entendre ses témoins.

Aubertin n'a pas été brillant. Il a admis avoir été à un comité de M. Ames et avoir demandé à l'agent de l'envoyer chercher à son domicile, le jour de la votation.

M. J. Décarie, M.P.P., M. E. Hurtubise, père et frère de l'accusé Jos. Hurtubise, ainsi qu'un père Dominicain sont venus témoigner du bon caractère de l'accusé.

Les inculpés se succèdent ensuite dans la boite.

Jos Hurtubise, un grand jeune homme blond, à l'allure distinguée, est le premier. Il donne de bonnes explications de sa conduite., Alphonse Beauvais fit mieux.

Relativement à la déclaration qu'il aurait faite à l'agent McLaughlin, il explique comme ceci: Après mon arrestation, je m'en allais au poste, sous la garde de McLaughlin, lorsqu'à un moment donné je lui dis: "On nous accuse d'avoir conspiré pour passer des télégraphes, si vous aviez attendu à demain, vous auriez été plus en état de constater, si cela était vrai ou faux."

Lorsque j'entrais dans un comité de M. Ames, et que je donnais un faux nom, ce n'était que dans le but de vérifier si les agents de M. Ames avait des informations à propos de ce voteur.

Malheureusement, le témoin doit avouer qu'il a payé l'amende plusieurs fois pour avoir vendu de la boisson sans licence.

Il a même fait de la prison.

On entend maintenant le témoignage de Georges Bissonnette.

Représentez-vous un homme pesant quelque chose comme 250 livres; des épaules massives. Bissonnette n'a pas plus de 30 ans. Son visage est très jeune. Sa physionomie dénote une nature active et énergique.

Son regard intelligent est fixé sur les jurés et il parle lentement et distinctement.

LA VERSION DE BISSONNETTE

Voici sa version:

Au commencement du mois d'octobre dernier, j'étais employé, en qualité de contremaitre, chez MM. Peter Lyall et Fils.

Un soir, je visitai les comités de M. Lyall qui venaient de s'ouvrir; j'ai toujours été intéressé aux élections, y ayant activement travaillé depuis 1892.

Dans un des comités, je fis la rencontre de M. Nap. Martin, manufacturier, qui agissait là comme président des cabaleurs.

Je conversai avec lui et je lui prouvai que son travail était défectueux sur plusieurs points.

Je lui expliquai que si j'avais des fonds je serais en état d'être fort utile à M. Lyall en établissant une sorte de comité de révision.

M. Martin me promit qu'il verrait un nommé Lespérance à ce sujet.

Il me dit de revenir le lendemain. Ce que je fis.

Entre temps, j'avais appris une nouvelle qui me décida plus que jamais à accomplir le projet que j'avais soumis à M. Martin.

UN TRUC DE M. AMES

La rumeur courait que M. Ames avait promis la position d'inspecteur du lait, de la cité, à M. James S. McCarry, restaurateur de la rue St-Jacques, s'il était élu député. On affirmait que les agents de M. Ames avaient choisi cet endroit comme un rendez-vous, où l'on s'occuperait du "pactage des listes" ET DE FAIRE PASSER DES TELEGRAPHES."

Inutile de dire que cette déclaration sensationnelle de Bissonnette a causé une vive émotion parmi l'auditoire.

Le témoin continue son témoignage. Il a pris Hurtubise et St-Jacques à son service, en qualité de secrétaires.

Il s'agissait de découvrir les absents, les personnes introuvables. LÀ était l'occupation du comité. Plus tard, il engageait Aubertin, Beauvais et plusieurs autres, afin de se procurer par ruse les informations que les agents de M. Ames possédaient sur ces individus; informations très complètes qui avaient coûté deux ans de travail continu aux employés de M. Ames. Il est 4.30 heures. La séance est levée et renvoyée à ce matin.

Bissonnette continuera à donner sa version.

LES JEUNES POETES CANADIENS-FRANCAIS

CONFERENCE DE Mlle MILHAU A L'ALLIANCE FRANÇAISE

Mlle Milhau, donnait hier soir, à la salle Karn, une très intéressante conférence que le manque d'espace nous force à mutiler de triste façon.

La salle était comble. Remarqués au hasard du coup d'oeil, l'hon. juge Robidoux, M. le sénateur Béique, et Mme Béique; M. le sénateur Dandurand et Mme Dandurand, M. le consul de France, M. de Struve, consul de Russie, M. le comte Mazza, consul d'Italie, M. et Mme Duchastel de Montrouge, M. le colonel Balète, Mme Honoré Gervais, M. et Mme Z. Hébert, M. le juge Desnoyers, Mme M. Sauvalle, M. Albert Jeannotte, M. le Dr Fouché, M. G. Campbell, M. Marcel Beullac, M. le Dr St-Jacques et Mme St-Jacques, M. C. Galibert, M. O. Asselin, M. P. Hébert M. l'abbé Melançon, M. l'abbé Vignot, M. Chouillou, M. le Juge Lafontaine, et Mme Lafontaine, M. et Mme L. Loranger, M. le comte des Etangs, M. le Dr Lecavalier et Mme Lecavalier, M. et Mme A. Brodeur, M. et Mme Wotherspoon, Mme W. A. Huguenin, M. le baron des Iles, M. le Dr Desrosiers, M. de Sieyes M. et Mme Ulric Lamarche, M. le Dr Duval et Mme Duval, Mlle H. Lanctôt, M. A. Lozeau, M. le Dr Dorval, M. et Mme G. Desaulniers, M. E.L. Turgeon, M. M. Chevalier, Mlle Nantel, M. E. F. Surveyer, Mme C. Gill, M. M. Helbronner.

La gracieuse conférencière nous a parlé des "Jeunes poètes canadiens-français."

Si j'ai choisi ce sujet, délicat à traiter entre tous, dit Mlle Milhau, ce n'est pas sans de bonnes raisons. Les jeunes poètes canadiens sont vraiment trop privés d'encouragement. Il leur est très difficile, sinon impossible, de publier leurs œuvres sous forme de volume. Dans les journaux, les poésies se trouvent souvent éclipsées par des voisinages compromettants et les revues locales ne savent pas toujours discerner les vrais talents. C'est donc une bonne œuvre que de signaler au public les poètes vraiment doués.

Quatre genres semblent avoir sollicité surtout l'inspiration des poètes canadiens: la poésie sentimentale, la poésie descriptive, la poésie philosophique et la poésie historique.

La poésie sentimentale des jeunes poètes des soirées du Chateau de Ramsay est empreinte d'un mysticisme, d'un esprit de renoncement qui étonnent un peu. On n'y trouve point cette passion robuste et joyeuse qui semble être le propre des jeunes poètes des nations jeunes.

Nelligan et Albert Lozeau sauvent ce mysticisme mélancolique par un talent incontestable.

La poésie descriptive déçoit plus encore. Les jeunes poètes canadiens semblent n'avoir pas su comprendre les beautés naturelles de leur pays. On a reproché à certain gouvernement de sacrifier, de gaîété de cœur, les bois et les chutes d'eau de la province. On pourrait, avec plus de raison faire le même reproche aux jeunes poètes qui nous occupent.

Nelligan se forge une nature factice, dont il n'emploie les paysages qu'à traduire ses états d'âme. Chez Albert Lozeau, la description manque un peu de caractère encore qu'il ait esquissé de petits tableaux très finement vus. A Charles Gill, le monde extérieur suggère des pensées plutôt que des descriptions et on ne sait s'il faut s'en féliciter ou s'en plaindre. M. Gonzalve Désaulniers est, avec M. Lucien Rénier, un des rares poètes qui aient su tirer parti des beautés du pays. Il faut citer du premier, "les Pins", du second, "La moisson d'orge", en regrettant qu'ils ne produisent pas davantage.

Mlle Milhau, après avoir constaté l'abandon du genre épique et patriotique, examine ensuite les poèmes philosophiques de nos jeunes. Le maître, en ce genre, est assurément Charles Gill, dont "le Chercheur d'Or", la "Neige de Noël," la "Cloche", les "Etoiles" valent mieux qu'un hommage hâtif.

Dans tous ces poèmes, quels qu'ils soient, on retrouve l'influence de l'éducation religieuse et l'influence des poètes français contemporains. On ne saurait reprocher aux jeunes écrivains du Canada de trop lire les écrivains de France mais il est permis de leur conseiller de chercher à mieux dégager leur personnalité par un travail persévérant.

Encore une fois nous demandons pardon à Mlle Milhau d'avoir gâché, en ce piètre compte-rendu, les idées si justes qu'elle exprime si joliment, mais..... le journalisme a des rigueurs à nulles autres pareilles.

Le 11 avril, l'Alliance Française nous fera entendre M. Funck Brentanc au Monument National.

M. J. X. PERREAULT

Les nouvelles que nous avons eues hier soir, de M. J.X. Perreault, sont moins bonnes. Le malade était plus souffrant et il était dans une grande faiblesse.

M. L. J. DEMERS

(Dépêche particulière)

Québec, 29. — L'état de santé de M. L. J. Demers député du comté de Lévis à la Chambre des Communes, ne s'est guère amélioré. On dit même qu'il est plus critique. Sa famille et ses médecins ont des craintes sérieuses.

DISCOURS DE L'HON. M. LEMIEUX

Nous engageons fortement nos lecteurs à lire, en onzième page de notre journal, la traduction du texte du discours prononcé mardi soir, au Parlement fédéral, sur la question de l'autonomie du Nord-Ouest, par l'honorable M. Rodolphe Lemieux. C'est une pièce d'éloquence que l'on fera bien de conserver.

L'HON. M. PREFONTAINE

L'hon. M. Préfontaine reviendra d'Halifax samedi ou dimanche. Il passera probablement la journée de lundi à Montréal.

L'HON. M. GOUIN

L'hon. M. Gouin a passé la journée d'hier aux bureaux du gouvernement et a reçu un grand nombre de visites.

Le premier ministre a eu une entrevue avec l'abbé Génier, curé du Rapide de l'Original, au sujet des intérêts de la colonisation dans le Nord.

L'HON. M. JULES ALLARD

L'honorable Monsieur Jules Allard, ministre de la Colonisation et des Travaux Publics, a passé la journée d'hier au bureau du gouvernement à Montréal.

Monsieur Allard est retourné hier à St-François du Lac, où il habite. Il prendra quelques jours pour mettre ordre à ses affaires personnelles, et s'en ira à Québec, au commencement de la semaine prochaine, prendre la direction active de son département.

QUE FAIT-ON ?

La commission des finances a voté $5,000, lundi, à la commission de la voirie pour le nettoyage des rues. Mais que fait-on avec cet argent? —Où est-il dépensé?

La ville ne devrait pas perdre une minute à mettre les rues commerciales en bon état et à faire nettoyer partout les traverses pour la commodité des piétons.

Nos rues sont pleines de fumier et de déchets; elles dégagent de fortes odeurs elles présentent un aspect dégoûtant.

Si la commission de la voirie n'a pas assez de $5,000. pour faire ce nettoyage, qu'elle en demande $10,000, $15,000 $20,000, s'il le faut.

Mais, grands dieux, qu'elle nous délivre de la boue et de la peste.

Si la commission actuelle n'a pas l'énergie et la compétence voulues pour diriger le service de la voirie, qu'elle se fasse aviser, qu'elle se fasse même remplacer.

L'hon. M. McCorkill sera au bureau du gouvernement aujourd'hui.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

LE TRUST DE LA QUINCAILLERIE. — LA CHAMBRE DE COMMERCE SOUMET LA QUESTION AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

On a discuté, hier après-midi, à la Chambre, la question du trust (ou du simili-trust, si l'on préfère) formé par certains fabricants de quincaillerie du Canada, pour établir une échelle de prix fixes et imposer leurs produits à l'exclusion de tous les autres.

Comme on s'en souvient, sans doute, c'est M. Wilson, marchand de quincaillerie en gros et détail, qui avait attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

Les documents concernant cette combinaison industrielle ont été soumis à M. L. J. Loranger, qui donne les explications suivantes:

Il est évident, dit M. Loranger, qu'il y a là un trust. Quel est le moyen à prendre pour arrêter le fonctionnement de ce trust? Problème difficile à résoudre. Rien, dans les lois concernant le commerce, ne vise ces combinaisons. Il est vrai que l'article 520 du code criminel édicte des pénalités contre les "combines" ou "restraints of trade". Mais, pour atteindre les "combines" à l'aide de cet article, il faut d'abord établir la mauvaise foi, la malice et l'intention frauduleuse des parties incriminées.

Or, l'intention frauduleuse est toujours fort difficile à prouver.

Ce serait peut-être l'occasion, conclut M. L. J. Loranger, de demander au ministre de l'Intérieur d'intervenir, en lui signalant le cas et en demandant pour l'industrie de la quincaillerie la même protection qu'il a déjà accordée à l'industrie du tabac.

M. Loranger ajoute que les industriels faisant partie de la combinaison payent une indemnité annuelle aux grands importateurs américains pour que ceux-ci ne viennent pas leur faire concurrence pour certains articles.

Combattus par M. Wilson, énergiquement défendus par M. Gravel, les procédés de la combinaison ne semblent pas cependant, au premier abord, d'une équité parfaite.

La Chambre décide, en conséquence, de se rallier à l'opinion exprimée par M. L. J. Loranger. Une note sera adressée au ministre de l'Intérieur pour lui exposer les faits et lui demander s'ils ne justifieraient point des procédures contre le trust.

LES VIOLENTS MAUX DE TETE APRES LE RHUME

peuvent être empêchés en prenant le Sirop Mathieu de Goudron et d'Huile de Foie de Morue. Il guérira et renforcira. 35 cts., pour grande bouteille. 306-g-D.

STE-CUNEGONDE

Le conseil de ville de Ste-Cunégonde n'a siégé que quelques instants à l'assemblée d'hier soir.

On a accordé la permission à MM. Davidson de construire un pont pour relier leurs deux manufactures. Ce pont sera à la hauteur de 35 pieds et 3 pouces, et MM. Davidson se rendent responsables de tous les accidents qui pourraient y arriver.

La question de l'éclairage de l'hôtel de ville n'a pas encore été décidée. La compagnie M.L.H. & Power se montrant quelque peu exigeante.

La bâtisse qui a servi d'hôtel de ville pendant la construction du nouveau sera démolie et des hangars seront construits sur ce terrain.

Ainsi que le "Canada" l'a annoncé, Ste-Cunégonde ainsi que les autres municipalités qui ne voulaient pas se laisser exproprier par le C.T.R., ont perdu devant la commission des chemins de fer. Mais il paraît que Ste-Cunégonde ira en appel ainsi que St-Henri.

NAISSANCE

SAVARD. — A Québec, le 27 mars 1905, le Notaire et Mme Louis Savard, de St-Sauveur, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme Théodore Savard, grands-parents de l'enfant. 306-1

DECES

BLAIS. — A Fraserville, le 25 du courant, est décédé à l'âge de 33 ans, Dame veuve Michel Blais, autrefois de St-Octave de Métis, Co. de Matane.

La défunte était la fille de M. Thomas Bellel, rentier, de Fraserville. 306-1

BOIVIN. — A St-Hyacinthe, P. Q., le 29 courant, à l'âge de 6 ans et 10 mois, Marie René Marcel, enfant de C. A. Boivin, percepteur du Rév. Provincial.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 31 courant. 306-1

EMOND. — A Ste-Cunégonde, le 28 courant, à l'âge de 50 ans, 8 mois et 5 jours, Théophile Emond, menuisier.

Le service funèbre aura lieu vendredi le 31 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 323 rue Délisle, à 7 1-2 heures, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde. 306-1

GADBOIS. — En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 51 ans et 3 mois, Onésime Gadbois, entrepreneur.

Le service funèbre aura lieu ce matin. 306-1

ROY. — A Lévis, le 27 du courant, à l'âge de 8 mois, est décédé Jacques, enfant de M. Adjutor Roy, notaire. 306-1

CHAUSSE. — En cette ville, le 29 courant, Narcisse Chaussé, à l'âge de 64 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 7.30. Le départ aura lieu de la demeure du défunt, 1916, rue Iberville, pour se rendre à l'église Ste-Brigide.

Ce que dit Mde Leclerc.

Emerveillée du Résultat.

L'ISLET, Novembre 1904.

On m'a tant vanté le VIN ST-MICHEL, dans mon propre entourage, que j'ai décidé d'en faire l'essai sans tarder. Je n'avais pas, je l'avoue, une confiance absolue en son efficacité, car j'avais essayé, auparavant bien des toniques, mais aucun d'eux ne m'avait donné la force et la santé dont j'avais besoin. Enfin, je puis affirmer qu'après quelques bouteilles seulement de ce fameux tonique, je me sens toute robuste et pleine de santé. Je suis émerveillée du résultat obtenu sur moi-même, et je n'hésite pas à proclamer que le VIN ST-MICHEL est celui de tous les toniques dont toutes les personnes faibles devraient faire usage; comme moi, elles s'en trouveraient très bien.

Madame D. LECLERC.

Madame Euphrasie Vincent, de Bonnet Mills, Missouri, écrit:

"Je crois que je ne puis pas me passer du **Vin St-Michel**. Il mérite très bien tout le bien qu'on dit de lui."

Madame Joseph Morin, Saint Isidore de Dorchester, P.Q., écrit:

Chaque fois que jai besoin d'un fortifiant, c'est du **Vin St-Michel** que je prends, voilà pourquoi je suis en bonne santé.

Melle Amanda Charette, Notre-Dame du Laus, Comté de Labelle, P.Q., écrit:

"Depuis que j'ai pris du **Vin St-Michel**, je vais parfaitement bien et n'éprouve plus ces accablements, ces fatigues et ces malaises d'autrefois. Je me sens forte et pleine de vigueur.

Melle. Delvina Chaussé, St-Côme Comté de Joliette, P.Q., écrit:

"Comme plusieurs de mes amies j'ai trouvé la santé dans le **Vin St-Michel**. Je ne crois pas qu'il y ait un autre tonique qui puisse rivaliser avec lui.

Monsieur Paul H. Cyr, de Old Town, Maine, écrit:

"Je souffrais de rhumatisme, je fis l'essai du **Vin St-Michel** et je puis dire qu'une seule bouteille a suffi pour me convaincre de la valeur de ce grand remède. J'ai continué à en prendre pendant quelque temps et fus complètement guéri. Le **Vin St-Michel** est un tonique extraordinaire pour purifier et tonifier le sang.

Boivin, Wilson & Cie, 520 rue St. Paul, Montréal, seuls agents pour l'Amérique du Nord.

Eastern Drug Store, 14 Fulton St., Boston, Mass., dépositaires pour les Etats-Unis.

306 d.

Tuyaux d'Egouts
Tuyaux de Ponceaux

Planchers ou Dessous d'Egouts
Briques pour Egouts
Ciment, Etoupe, Brouettes

F. HYDE & CO., RUES KING, QUEEN ET WELLINGTON MONTREAL.
294-j-d-n.

BUVEZ
L'Eau Minérale Canadienne de L'EPIPHANIE.

Mise en bouteille par Robert Allan, 620 rue Dorchester, seul agent pour le Canada. 127-d-n

COGNACS FINS
Renault & Cie., Cognac

MAISON FONDÉE EN 1835

Renault Trois Etoiles,
Renault "Club Brandy,"
Renault "50 Years Old."

LAW, YOUNG & CIE., Seuls Représentants au Canada
800-d-w-1 et 2-j-n.

S. A. DeLorimier
Nouvelle importation de Gants Anglais "Denis" valeur de $1.50 pour... **$1.00**
1700 Notre-Dame, Près de la Place D'Armes.
805-d-w-n

Dr L. NOLIN TRUDEAU
Chirurgien-Dentiste
188 rue St-Denis, Montréal.
154-w-d-n

Dr J.G.A. Gendreau, Bell Tel. Main 2818, 22 rue St-Laurent
CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL